



# Portrait territorial

**Fleury-sur-Orne**

Mai 2019





# Sommaire

---

LE PEUPEMENT ET LE LOGEMENT : de l'historique du peuplement à la structure de population actuelle . . . . .	9	LES REVENUS ET LA PAUVRETÉ : les évolutions des inégalités territoriales et sociales . . . . .	87
LES MÉNAGES ET LES STRUCTURES FAMILIALES : l'influence des transformations de la société dans le territoire . . . . .	29	LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION : la diversité des profils . . . . .	105
LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE : un défi et une question sociale majeure	39	LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : facteurs de développement et d'attractivité . . . . .	115
LES JEUNES : du domicile parental à l'insertion dans le monde des adultes	47	ANNEXES . . . . .	127
LES SENIORS ET LE GRAND AGE : les conséquences du vieillissement de la population . . . . .	59	Lexique . . . . .	132
		Les sources de données exploitées . . . . .	139



# Introduction

---

Ce portrait territorial a été rédigé par le cabinet Compas, dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux réalisée par la ville de **Fleury-sur-Orne**.

Il présente les principaux éléments à retenir s'agissant de l'évolution du peuplement et des grandes caractéristiques socio-économiques du territoire. Les informations sont déclinées

selon leur disponibilité et leur pertinence, de la géographie des iris à celle de l'EPCI. Elles sont comparées aux tendances départementale et nationale.

Le classement des indicateurs par thématique permet d'en dégager les principaux enseignements via une analyse problématisée et contextualisée.

# Éléments de méthode

---

## Précautions de lecture :

Les délais de mise à disposition des données sont variables selon les sources et les échelles géographiques.

### Le recensement de l'Insee

Concernant les données issues du recensement de la population, rappelons que les enquêtes de recensement sont annuelles, et que le calcul des indicateurs mis à disposition prend en compte 5 années d'enquêtes.

- **Pour les communes de moins de 10 000 habitants**, une enquête exhaustive a lieu tous les 5 ans.

- **Pour les communes de 10 000 habitants ou plus**, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 8% des logements de la commune chaque année ; ainsi 40% des logements sont enquêtés sur 5 ans.

Les données communales détaillées des populations issues du recensement rénové sont diffusées au 1er juillet. Elles correspondent aux données millésimées à l'année N-3 et sont issues des enquêtes des années N-5, N-4, N-3, N-2, N-1. Elles sont donc relativement récentes (la dernière enquête considérée a été réalisée à l'année N-1). **Dans le document qui suit, les données présentées sont celles du millésime 2015. Elles prennent en compte les résultats des recensements de la population effectués entre 2013 et 2017.**

Le calcul des évolutions ne peut se faire qu'au bout d'un cycle complet de 5 années d'enquêtes de façon à ce que les comparaisons d'une donnée du recensement à l'autre n'intègrent pas la même année d'enquête.

Les données infra-communales sont diffusées au début du 3ème trimestre. Elles sont millésimées également à l'année N-3 et sont issues des enquêtes des années N-5 à N-1.

### Autres sources de données

D'autres sources de données sont prises en compte dans cette étude, plus anciennes ou plus récentes selon les cas. Si les dates diffèrent légèrement, les données ainsi collectées nous permettent néanmoins de repérer les dynamiques au sein des territoires et les tendances générales. Les décalages de mise à disposition des sources de données ne nuisent pas à la mise en place d'une bonne photographie du territoire.

## Notre choix d'indicateurs

Les indicateurs présentés dans ce document ont été conçus pour **comprendre la réalité économique et sociale des territoires** de la façon la plus fine possible. Ils permettent notamment la **comparaison entre les territoires**, en signalant les plus fragiles et les plus dynamiques.

Notre analyse repose sur une batterie d'indicateurs élaborés à partir de nos bases de données alimentées depuis 20 ans dans de très nombreux domaines, de la démographie aux revenus en passant par l'emploi.

L'utilisation des données implique cependant quelques précautions, pour plusieurs raisons :

- certaines populations n'apparaissent pas ou quasiment pas dans les enquêtes. Le recensement de la population de l'Insee mesure mal par exemple les populations sans logis, les gens du voyage, ou les étrangers sans papier notamment. Les enquêtes sur les revenus ne prennent pas en compte les personnes vivant en collectivité, en particulier les personnes âgées vivant en maison de retraite ou les étudiants en cité universitaire, etc.
- chaque indicateur repose sur des choix de méthode qui lui sont propres, qui doivent être pris en considération.

- on ne dispose pas d'indicateurs dans tous les domaines. On ne connaît par exemple la population active d'un quartier ou d'une commune qu'avec un retard de deux ans environ.

## La population et l'âge

Sur l'ensemble de ce document, toutes les analyses portant sur la population des territoires utilisent la population statistique de référence correspondant à la **population municipale**.

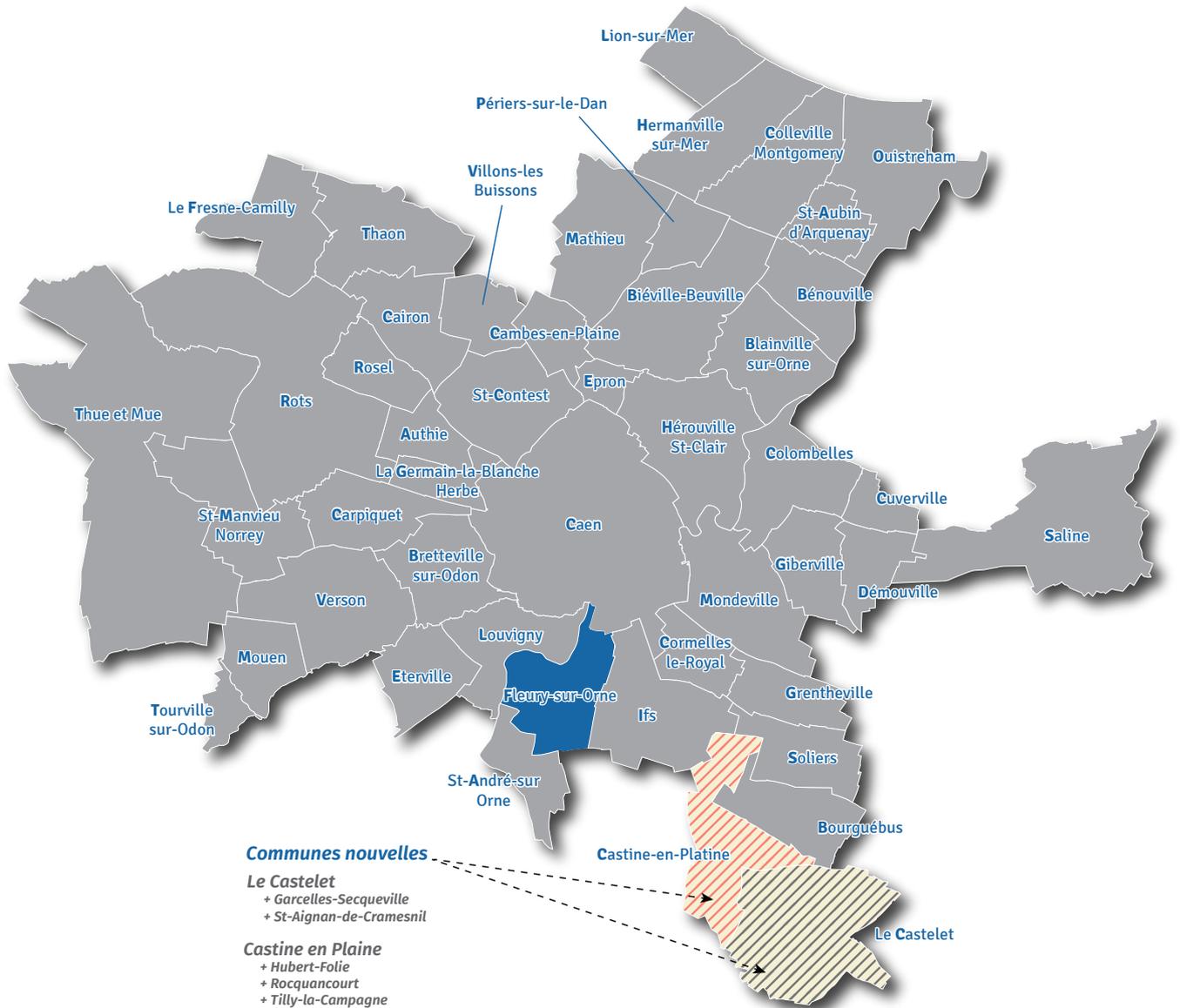
Toutes les données relatives à l'âge portent sur l'âge révolu (âge atteint au dernier anniversaire).

## Lexique

Un lexique, reprenant les principales définitions des termes utilisés dans ce diagnostic vous est proposé en fin de document.

# Territoire d'étude

## La Communauté urbaine (CU) Caen la Mer Normandie



## Les Iris de Fleury-sur-Orne



# LE PEUPEMENT ET LE LOGEMENT : de l'historique du peuplement à la structure de population actuelle

---

Les évolutions de la population sont marquées par l'histoire ..... 10

L'évolution de la population s'explique par les soldes naturels et migratoires .. 12

Le solde migratoire reflète des mobilités de proximité comme des migrations plus éloignées..... 14

Les migrations résidentielles influencent la structure par âge..... 16

La structure par âge actuelle reflète les grandes phases de peuplement du territoire 20

La diminution de la taille des ménages est liée aux phénomènes de décohabitation et de vieillissement ..... 22

La décohabitation des jeunes, les séparations et le vieillissement de la population induisent un sous-peuplement ..... 24

Les évolutions du parc de logements et de la population sont étroitement liées... 26

### Les évolutions de la population sont marquées par l'histoire

Au cours de la période 1986-2016, la France a gagné 9,1 millions d'habitants, soit une progression de 16%. Les métropoles sont les territoires qui ont le plus profité de cette augmentation. En particulier l'agglomération parisienne, mais aussi autour des autres grandes villes comme Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Nice, Strasbourg ou Nantes. C'est là que se créent le plus d'emplois, dans le secteur des services. D'une façon plus diffuse, la population s'est accrue autour de l'Île-de-France, dans un territoire qui va d'Orléans à Amiens en passant par Caen ou Tours, dans l'Ouest, autour de Nantes et Rennes, autour des grandes périphéries de Bordeaux et Toulouse, mais aussi dans tout le croissant du pourtour méditerranéen et la vallée du Rhône. Une partie de ce développement a été permis par le développement des grands axes autoroutiers. La France qui s'est dépeuplée est pour l'essentiel située dans le massif central, le nord et l'est de la France, où vieillissement et difficultés de l'emploi se conjuguent.

Fleury-sur-Orne compte 4 829 habitants en 2016 contre 2 344 habitants cinquante ans plus tôt.

Depuis 1962, Fleury-sur-Orne a gagné 2 485 habitants, soit en moyenne une augmentation de 46 habitants par an (+1,3%).

Si Fleury-sur-Orne avait suivi le rythme d'évolution de la population observé en

France métropolitaine, sa population ne serait que de 3 260 habitants en 2016, soit 1 570 habitants de moins.

Entre 2011 et 2016 Fleury-sur-Orne a connu une augmentation de sa population de +2,8% par an : +0,5% par an dû au solde naturel et +2,3% par an dû au solde migratoire.

C'est surtout le secteur périphérique de la commune qui a connu une forte augmentation de sa population sur les cinq dernières années. En effet, le nombre d'habitants du centre de la commune a quasi stagné depuis 2010.

La communauté urbaine Caen la Mer Normandie enregistre globalement une augmentation de population de près de 4% entre 2011 et 2016 (+9% pour la CU hors Caen).

Les plus fortes augmentations sont observées sur les communes de Thue et Mue (dont la population a plus que doublé en cinq ans), Rots (+68%) et Saline (+49%).

Fleury-sur-Orne fait partie des communes de la CU qui gagne le plus d'habitants (+15% entre 2011 et 2016). Ifs gagne 4% d'habitants sur cette période.

A l'inverse, 13 des 47 communes de la CU ont vu leur population baisser sur la même période, notamment Lion-sur-Mer (-8%), Saint-Germain-la-Blanche-Herbe (-6%) et Tourville-sur-Odon (-5%). Caen compte 3% d'habitants en moins sur ces cinq années.

#### Définitions

**Population municipale** : elle comprend toutes les personnes qui vivent effectivement dans la commune. On y trouve aussi bien les ménages qui demeurent en logement individuel, que les étudiants en cité universitaire, les personnes âgées en maison de retraite, où les personnes en habitat mobile, etc.



# L'évolution de la population s'explique par les soldes naturels et migratoires

Classiquement, l'évolution de la taille de la population sur un territoire donné s'explique par les deux grands facteurs que sont le solde naturel et le solde migratoire : ainsi la taille de la population sera amenée à progresser lorsque les naissances seront plus nombreuses que les décès et/ou lorsque le nombre de personnes s'installant résidentielllement sur le territoire sera plus important que celui de celles qui le quittent.

En règle générale, l'influence du solde migratoire est prépondérante à un niveau local. Selon le profil des populations pour lesquelles le territoire aura été attractif ou répulsif et selon les périodes de ces migrations, les effets sur l'importance et l'évolution des naissances et des décès pourront être fort différents. A titre d'exemple, nous comprenons bien que selon que le territoire s'avérera attractif pour des jeunes ménages ou pour des couples de seniors, l'impact sur les naissances différera. En ce sens, les leviers des collectivités s'agissant du solde naturel se révèlent relativement réduits.

Compte tenu des taux de mortalité (30 décès par an en moyenne, soit 7 décès pour 1 000 habitants) et de natalité (50 naissances par an en moyenne, soit 12 naissances pour 1 000 habitants) observés à Fleury-sur-Orne entre 2011 et 2016, le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est positif (+20 habitants par an) : les naissances sont plus nombreuses que les décès. Le solde naturel communal est constant depuis les années 60.

Le solde migratoire est la deuxième composante de l'évolution de la population. Entre 2011 et 2016, une progression de 2,3% par an en moyenne de la population est due au solde migratoire, puisque l'on observe un excédent de 100 arrivées (au regard des départs) chaque année. Ce solde migratoire était négatif dans la première moitié des années 2000, expliquant la (légère) baisse de la population entre 1999 et 2006. Il est à nouveau positif en 2006-2011 et est plus fort qu'il ne l'a jamais été sur les cinq dernières années.

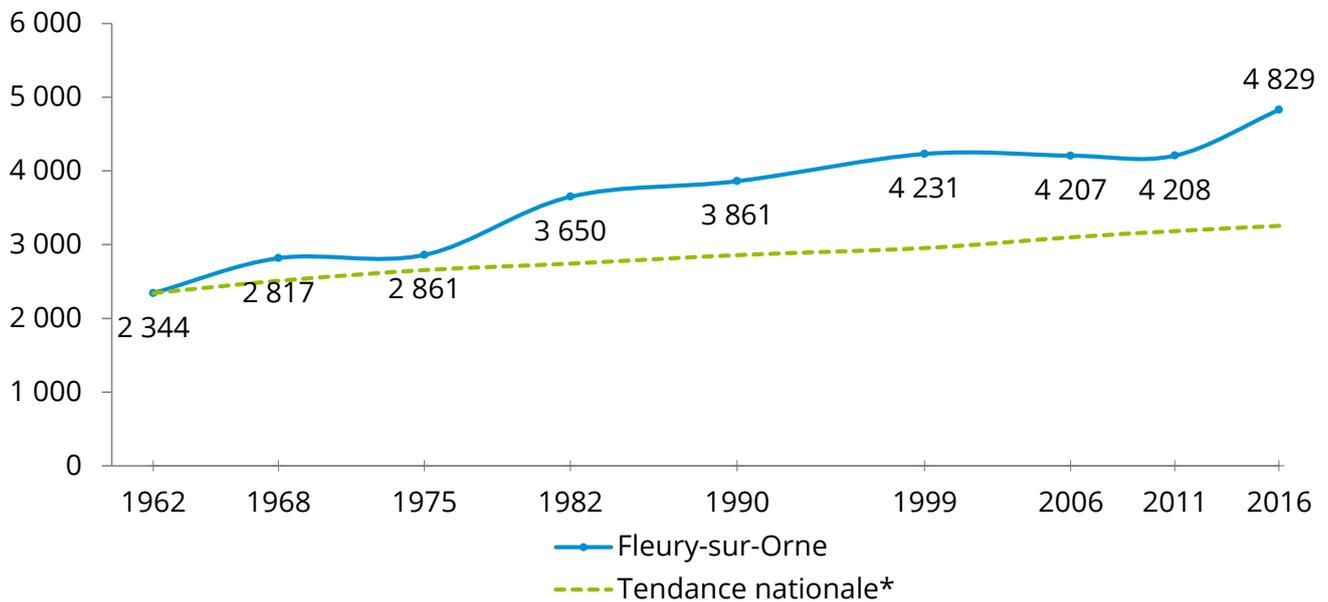
## Définitions

**Solde migratoire** : différence entre les entrées (immigrants) et les sorties (émigrants) d'un territoire donné, à titre permanent, pour une année donnée.

**Solde naturel** : différence entre les naissances et les décès.

### L'évolution de la population, des années soixante à nos jours

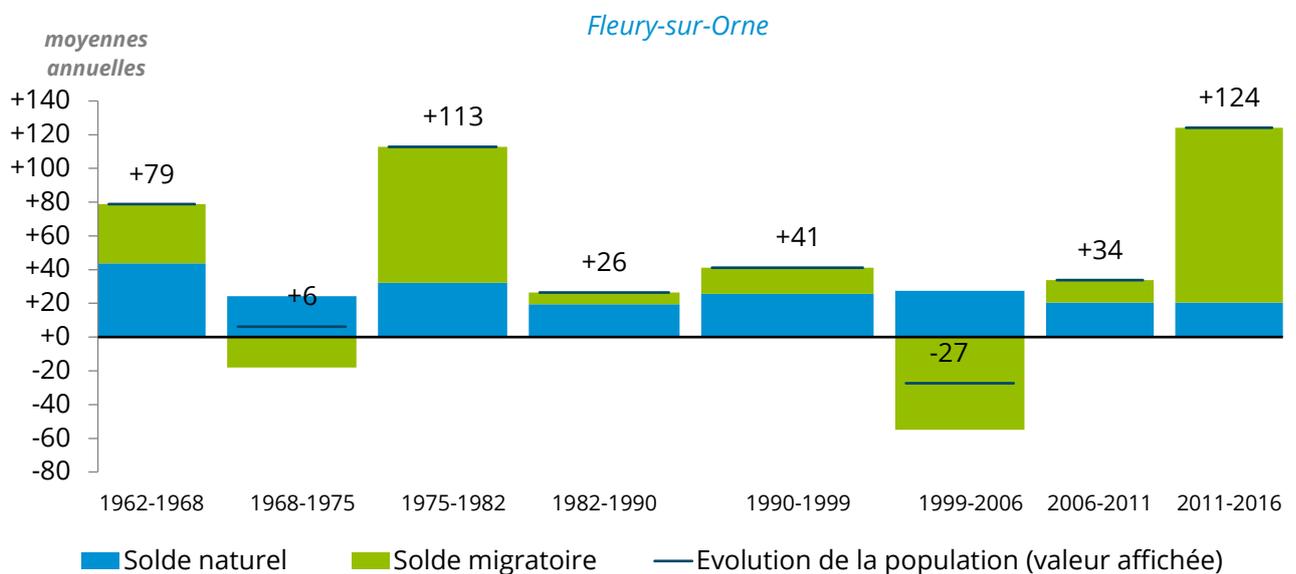
Source : Insee, RP 1962-2016



\* indique l'évolution qu'aurait connu Fleury-sur-Orne si le territoire avait suivi le rythme observé en France métropolitaine

### Les facteurs d'évolution de la population

Source : Insee, RP 1962-2016



### Le solde migratoire reflète des mobilités de proximité comme des migrations plus éloignées

La capacité d'un territoire à offrir une offre de logements adaptée et diversifiée est essentielle à son dynamisme et à la perspective du renouvellement de sa population. Un territoire dont l'urbanisation résidentielle ne serait constituée quasiment que de grands logements et/ou que de maisons individuelles ne serait, par exemple, pas attractif pour les jeunes adultes et pourrait même engendrer le départ de la commune de certains aînés dont le logement n'apparaîtrait plus adapté à leur avancée en âge.

La recherche de logements adaptés à l'évolution des structures familiales est un des principaux facteurs explicatifs des mobilités observées :

- la mise en couple et/ou l'arrivée du premier ou du deuxième enfant ont tendance à générer des changements de lieux de vie pour soit accéder à un logement plus grand, soit accéder à la propriété (ou les deux) ; l'offre de logements existante et les questions de coûts du logement deviendront alors déterminantes.

- les séparations de couples vont générer des retours vers les villes-centres, en lien avec les offres de services disponibles, mais aussi avec l'offre de logements en termes de taille et de coût.

Les mouvements de population vers et de Fleury-sur-Orne se réalisent majoritairement au sein du bassin de vie de Caen.

Les populations quittant Fleury-sur-Orne rejoignent en premier lieu Caen puis Mondeville ou Ifs. Sur les 460 personnes ayant quitté la commune dans l'année, 370 ont rejoint une autre commune du département et 40 personnes changent de département pour rejoindre un département limitrophe. Enfin 50 personnes rejoignent un autre département.

Parmi les 590 personnes nouvellement arrivées sur Fleury-sur-Orne, plus d'une sur cinq résidait l'année précédente à Caen, une sur dix à Ifs. Les trois quarts résidaient déjà dans le Calvados et un sur dix dans un département limitrophe.

Si les mouvements migratoires se réalisent dans les deux sens et concernent tous les types de ménages, les personnes seules forment la majorité des ménages se déplaçant.

Les couples avec enfant ont davantage tendance à quitter Fleury-sur-Orne qu'à venir s'y installer tandis que la commune a davantage tendance à attirer des couples sans enfant et des familles monoparentales.

## Commune de provenance et destination des populations

Source : Insee, RP fichiers détail 2015

460 personnes de 1 an et plus ayant quitté Fleury-sur-Orne dans l'année

Commune de destination	Pop. Partie
Caen	68
Mondeville	40
Ifs	24
Hérouville-Saint-Clair	22
Potigny	20
Balleroy-sur-Drôme	20
Cairon	17
Saint-Sylvain	15
Biéville-Beuville	15
Cormelles-le-Royal	15
Neuville-sur-Touques	15
Boulogne-Billancourt	14
Ballots	12
Vieux	10
Héloup	10

...

4 730 personnes de 1 an et plus habitant à Fleury-sur-Orne en 2015

Commune de résidence	Pop. 2015
Fleury-sur-Orne	4 730

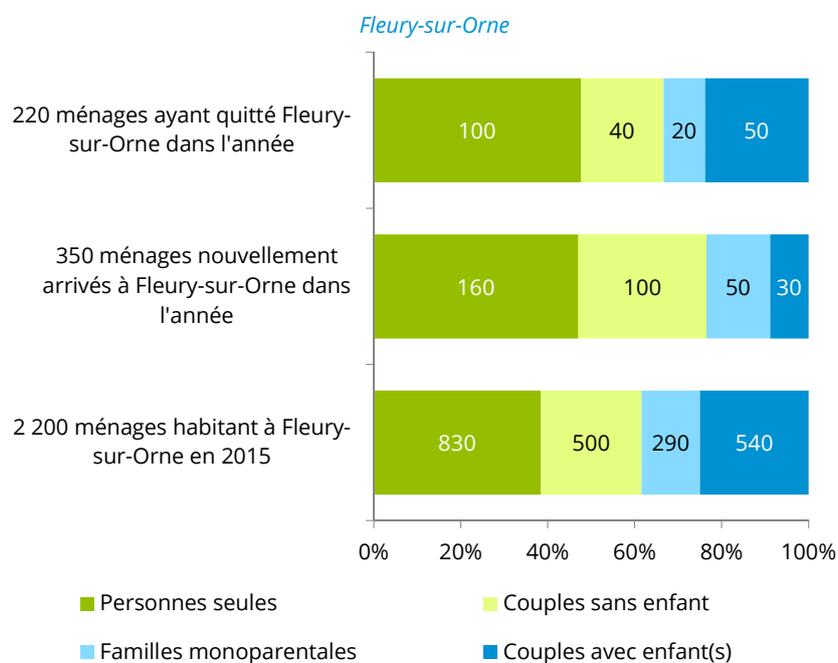
590 personnes de 1 an et plus nouvellement arrivées à Fleury-sur-Orne dans l'année

Commune de provenance	Pop. Arrivée
Caen	128
Ifs	49
Hérouville-Saint-Clair	44
Fontenay-le-Marmion	29
Verson	29
Démouville	24
Colombelles	15
Thue et Mue	15
Alençon	15
Savigny-sur-Orge	15
Saint-Contest	15
Cabourg	12
La Garenne-Colombes	10
Lisieux	10
Soliers	10

...

## La catégorie de ménage et le lieu de résidence 1 an auparavant

Source : Insee, RP fichiers détail 2015 et typologie ©Compas



### Les migrations résidentielles influencent la structure par âge

Les flux migratoires à l'œuvre sur un territoire donné peuvent venir modifier parfois significativement la structure par âge de la population qui y réside et ainsi aboutir à faire évoluer la probabilité des occurrences de naissances ou de décès. Ainsi, à titre d'exemple, un territoire vieillissant rapidement du fait d'un important flux entrant de seniors, verra son taux de natalité baisser. Et à l'inverse, un territoire attractif pour les jeunes ménages au moment de la constitution de la famille, verra son taux de natalité augmenter.

15% des habitants de Fleury-sur-Orne ont emménagé dans leur logement dans l'année (690 personnes), et parmi eux 86% ont changé de commune. Ainsi, les 590 habitants ayant changé de commune au cours de l'année représentent 13% de la population de Fleury-sur-Orne.

A l'image des tendances habituelles, les mobilités résidentielles concernent des populations plus jeunes que l'ensemble de la population de Fleury-sur-Orne : la part des 55 ans et plus n'y est que de

11% pour les personnes ayant changé de commune de résidence dans l'année (même part pour l'ensemble de celles ayant changé de logement), contre 30% pour l'ensemble de la population.

Le renouvellement de la population est maximal parmi les ménages locataires du parc privé (40% d'entre eux n'habitaient pas sur le territoire l'année précédente, soit 260 ménages).

La mobilité résidentielle concerne 19% des personnes seules soit 160 ménages, 5% des couples parentaux soit 30 ménages, 19% des familles monoparentales soit 50 familles et 20% des couples sans enfant soit 100 ménages.

Si 6% de la population âgée de 55 ans et plus (soit 80 personnes) est dans cette situation, c'est le cas de 8% (soit 40 personnes) de celle âgée de 40 à 49 ans et de 31% de celle âgée de 20 à 29 ans (soit 210 personnes). En règle générale ce sont ces dernières qui se renouvellent le plus.

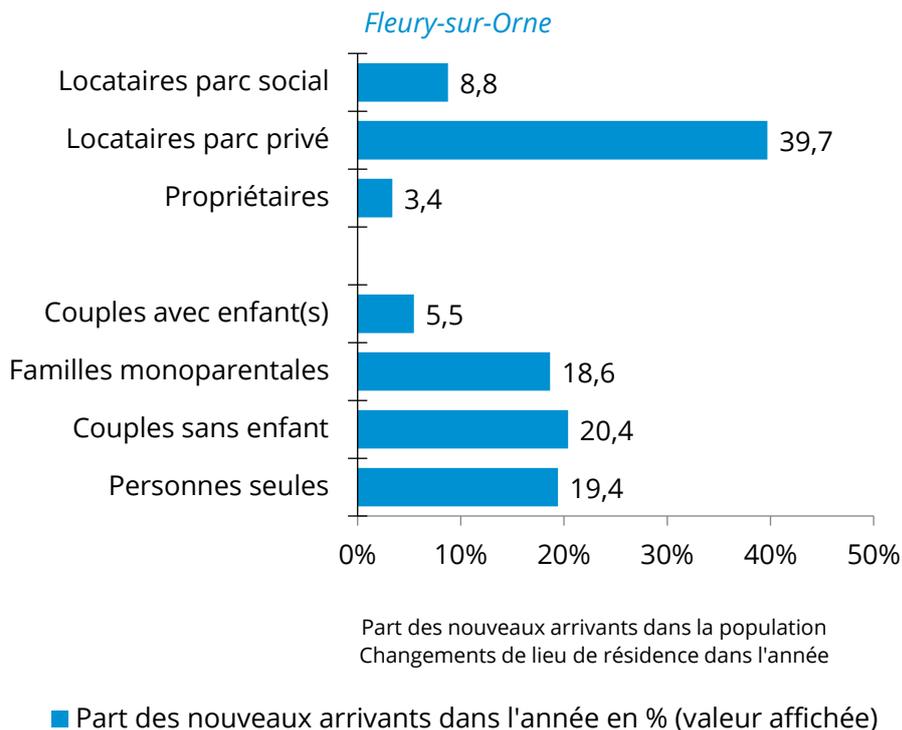
#### Note méthodologique

Les flux migratoires présentés sont obtenus par analyse des données de migrations communales entre 2014 et 2015. Sont étudiés ici les lieux de résidence au 1er janvier 2014 et au 1er janvier 2015, sans tenir compte des mobilités ayant pu avoir lieu entre ces deux dates. L'ensemble des informations relatives aux caractéristiques des populations (situation familiale, statut d'occupation du logement, ...) concernent les situations recensées au 1er janvier 2015 et non en amont de changement de lieu de résidence. De plus, si le recensement de la population permet de connaître les populations qui résidaient à l'étranger en 2014 et résident en 2015 sur le territoire français, l'inverse n'est pas vrai. Nous ne disposons donc pas des populations ayant quitté le territoire français pour l'étranger entre 2014 et 2015.



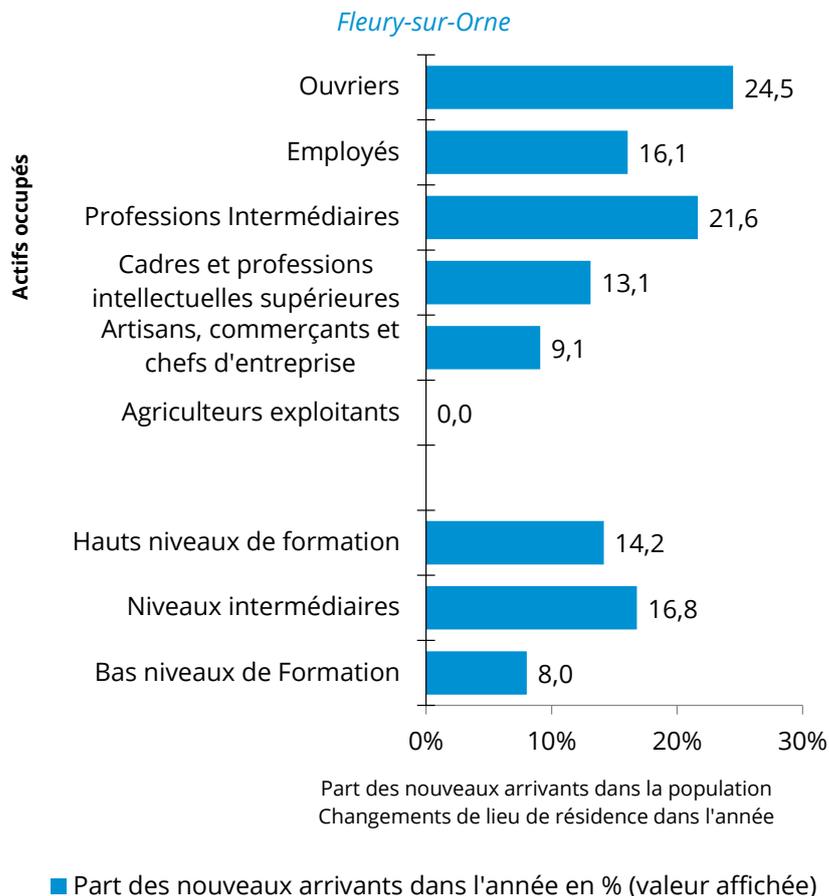
## La part des nouveaux arrivants par catégories de ménages

Source : Insee, RP fichiers détail 2015



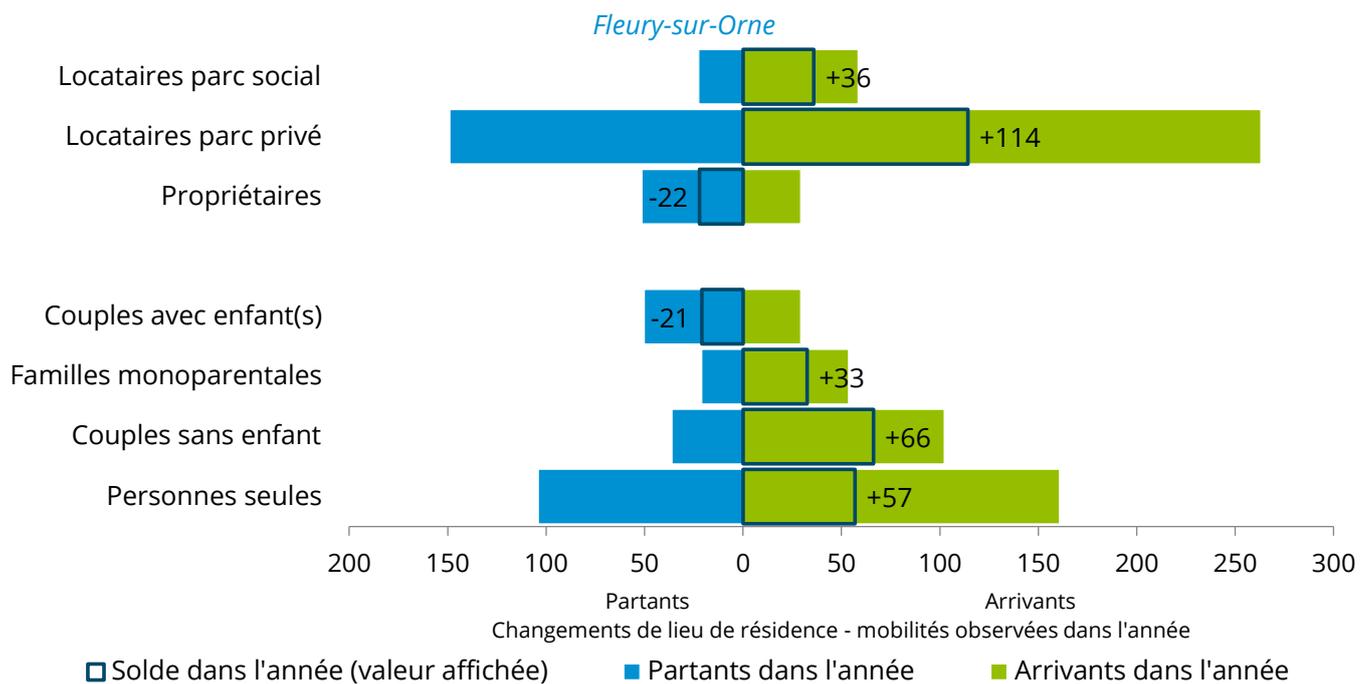
## La part des nouveaux arrivants chez les 15 ans et plus

Source : Insee, RP fichiers détail 2015



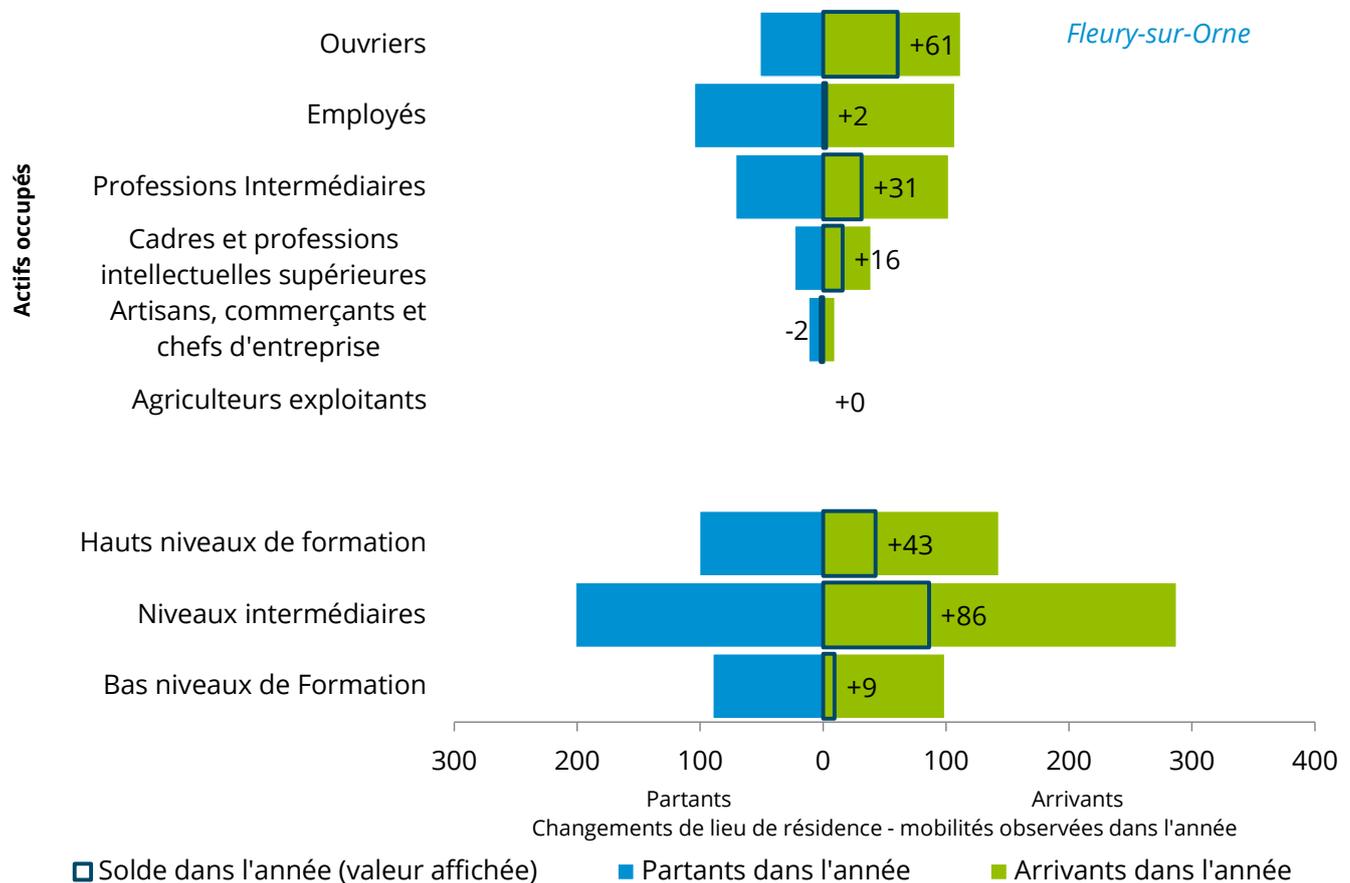
### La structure des mobilités résidentielles des ménages

Source : Insee, RP fichiers détail 2015



### La structure des mobilités résidentielles des populations de 15 ans et plus

Source : Insee, RP fichiers détail 2015



# La structure par âge actuelle reflète les grandes phases de peuplement du territoire

La dynamique de peuplement en France métropolitaine a été rythmée par des périodes historiquement très identifiables. Certaines ont contribué à freiner la démographie : ce sont les grandes guerres de 14-18 et 39-45. Leur impact est double ; d'une part du fait de l'importance des décès directement liés à la guerre, touchant plus singulièrement des jeunes hommes adultes, et d'autre part du fait du déficit de naissances que ces événements ont engendré. Aujourd'hui, c'est naturellement l'effet de la seconde guerre qui s'observe, avec une population de septuagénaires « en creux » lorsque l'on regarde une pyramide des âges.

À l'inverse, certaines périodes stimulent la démographie. Cela aura été le cas de la phase dite du « baby-boom » à la suite de la seconde guerre du 20<sup>ème</sup> siècle et jusqu'au milieu des années 1970, durant laquelle les naissances ont sensiblement augmentées. C'est donc aujourd'hui sur la tranche d'âge des 45-70 ans que nous pouvons percevoir singulièrement les effets de cette période. Par-delà les effets de l'allongement de l'espérance de vie, c'est donc cette génération qui contribuera pour une part importante au vieillissement accéléré de la population prévu sur les prochaines décennies.

Si les effets des grands événements socio-historiques sont généralement

également discernables localement, la dynamique de peuplement à un niveau local est aussi naturellement impactée par les mouvements migratoires passés et présents. Les différentes vagues de peuplement du territoire local auront ainsi contribué à structurer la pyramide des âges actuelle, notamment au regard des différentes anciennetés d'emménagement des populations.

La répartition par âge de la population de Fleury-sur-Orne est semblable à celle des territoires de référence. La commune compte 22% d'habitants âgés de moins de 20 ans (1 070 personnes) et 24% de 60 ans ou plus (1 140 personnes). Les populations les plus âgées (75 ans et plus) concentrent 9% de la population de Fleury-sur-Orne (410 personnes).

Entre 1999 et 2015, l'âge médian de la population a augmenté, comme en France métropolitaine : une personne de Fleury-sur-Orne sur deux est âgée de moins de 38 ans et l'autre moitié est plus âgée, contre 34 ans seize ans plus tôt.

Le « glissement » des classes d'âge est bien visible sur la commune : la proportion des plus jeunes ne fait que diminuer à l'inverse des populations les plus âgées, et ce malgré les arrivées importantes de populations ces dernières années (qui sont principalement des populations jeunes).

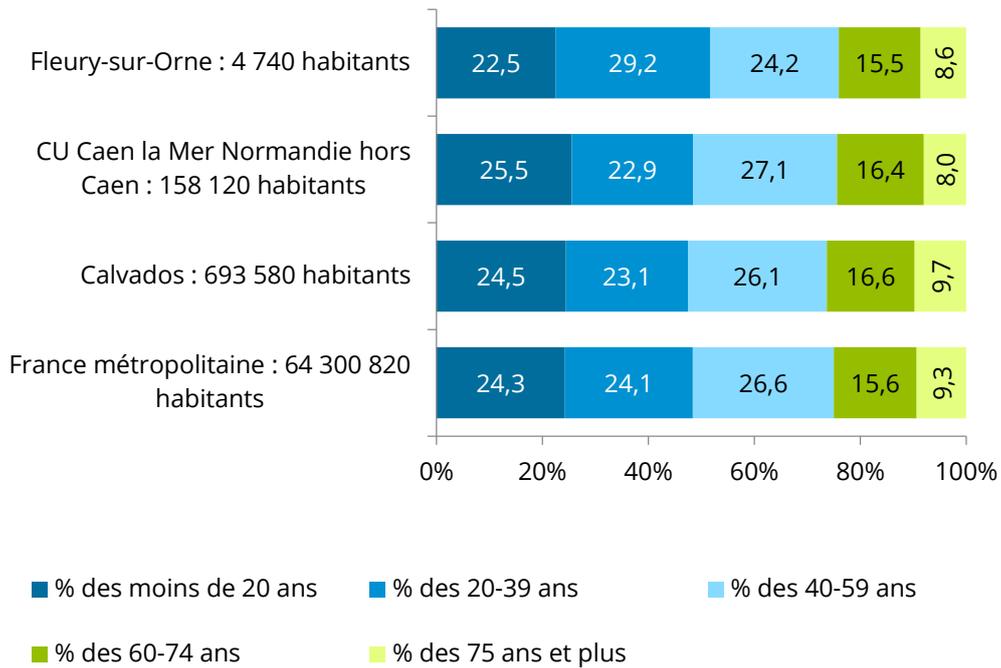
## Définitions

**Population des ménages** : elle désigne l'ensemble des personnes vivant en ménage.

**Ménage** : l'ensemble des personnes partageant une même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par un lien de parenté. Il peut être constitué d'une seule personne. Le nombre de ménages et le nombre de résidences principales sont égaux. Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérés comme vivant hors ménage.

### La structure par âge des populations

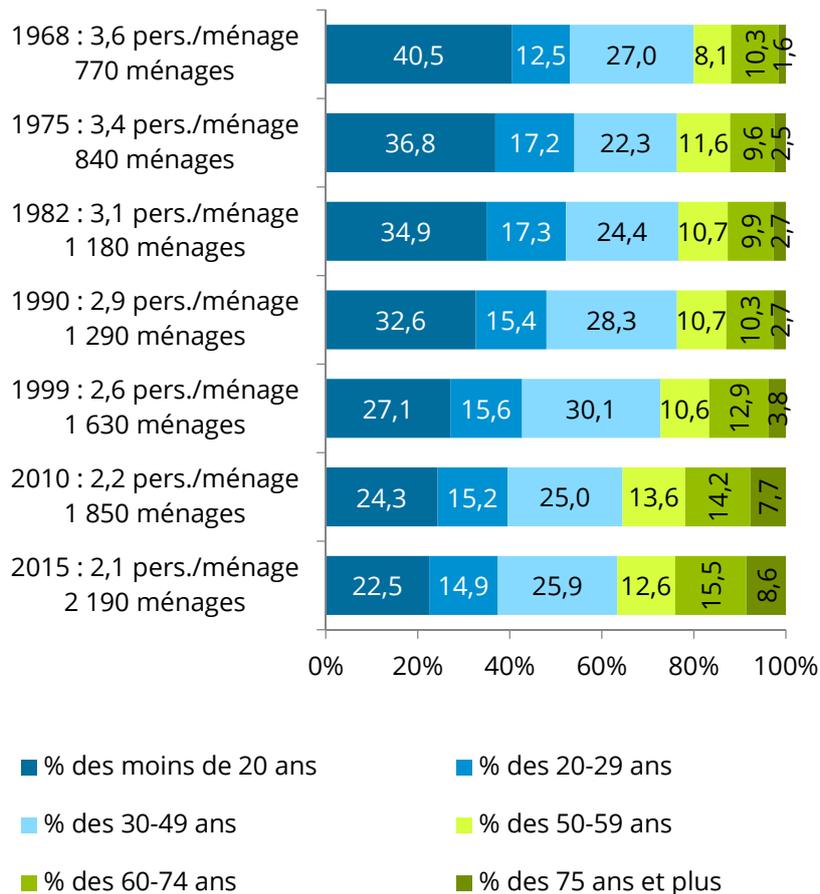
Source : Insee, RP 2015



### L'évolution de la structure par âge et de la taille des ménages

Source : Insee, RP 2015

#### Fleury-sur-Orne



# La diminution de la taille des ménages est liée aux phénomènes de décohabitation et de vieillissement

L'observation de la baisse du nombre moyen de personnes par ménage est un constat récurrent sur les territoires. Le plus souvent, elle est en premier lieu à rapprocher des effets d'un vieillissement de la population locale principalement lié à un « glissement des âges » des populations déjà sur place. Avec le vieillissement de la population, les couples sans enfant ont en effet tendance à progresser, tout comme à terme les ménages d'une seule personne (à la suite du décès de l'un des conjoints).

Le vieillissement peut aussi avoir des effets sur la taille des ménages sans même que la population soit déjà âgée. C'est particulièrement le cas sur des territoires regroupant une proportion importante de familles avec enfant(s) propriétaires de leur logement. Celles-ci ont en effet tendance à vieillir sur place, et donc les enfants aussi. Or, il arrive un moment où les enfants devenus grands sont amenés à quitter le domicile parental (décohabitation juvénile) : le ménage voit alors sa taille baisser, le couple avec enfant(s) devenant un couple sans enfant.

Enfin, de nombreuses familles avec enfant(s) (de moins de 25 ans) ont tendance à quitter les villes pour poursuivre leur parcours résidentiel. Elles se retrouvent souvent dans l'incapacité financière de trouver sur les villes un logement adapté en taille et en coût à l'évolution de leurs besoins.

Le nombre de ménages est passé de 640 à 2 190 à Fleury-sur-Orne, soit 3,4

fois plus de ménages entre 1962 et 2015 pendant que la population augmentait de 2 490 personnes, soit 2 fois plus d'habitants.

La taille des ménages est passée, dans le même temps, de 3,7 personnes par ménage en 1962 à 2,1 en 2015.

Elle a diminué, à l'image de la tendance nationale. Elle reflète les phénomènes de vieillissement de la population et de décohabitation.

De manière générale, les territoires où la taille moyenne est supérieure à 2,5 personnes par ménage concentrent des proportions de familles plus importantes et des parts plus faibles de ménages sans enfant.

A Fleury-sur-Orne, en 1990, on dénombrait 700 familles avec enfants. Elles représentaient 54% des ménages. Les 220 personnes vivant seules constituaient alors 17% de ménages. En 2015, les 820 familles représentent 38% des ménages. Les 830 personnes vivant seules 38% des ménages. La part des couples sans enfant ne cesse de baisser depuis les années 90.

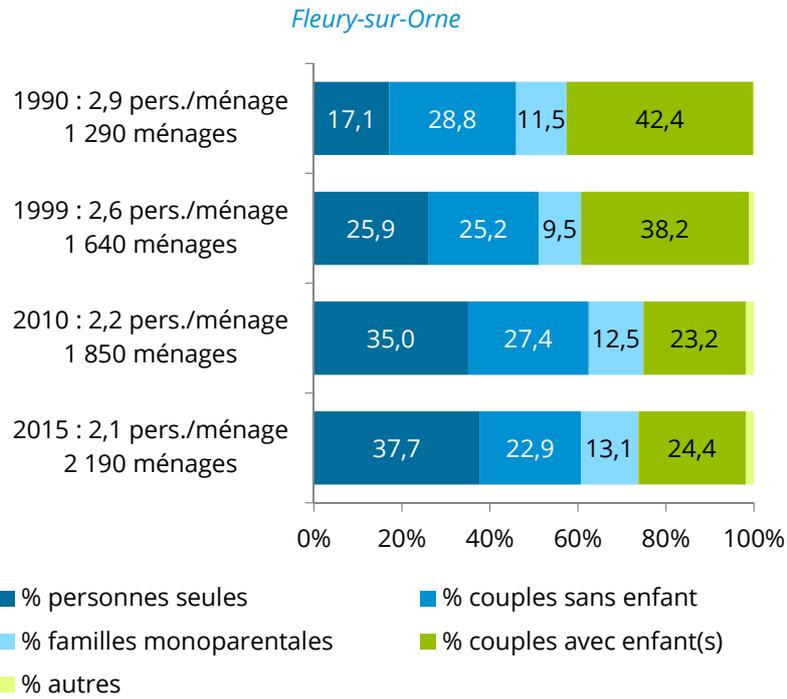
Fleury-sur-Orne enregistre une taille moyenne parmi les plus faibles de la communauté urbaine (2,1 personnes par ménage). Pour comparaison, la CU Caen la Mer Normandie accueille en moyenne 2 personnes au sein de ses ménages (2,3 pour la CU hors Caen), le Calvados et la France métropolitaine accueillent en moyenne 2,2 personnes par ménage.

## Définitions

**Taille moyenne des ménages** : nombre de personnes par ménage (ou résidence principale).

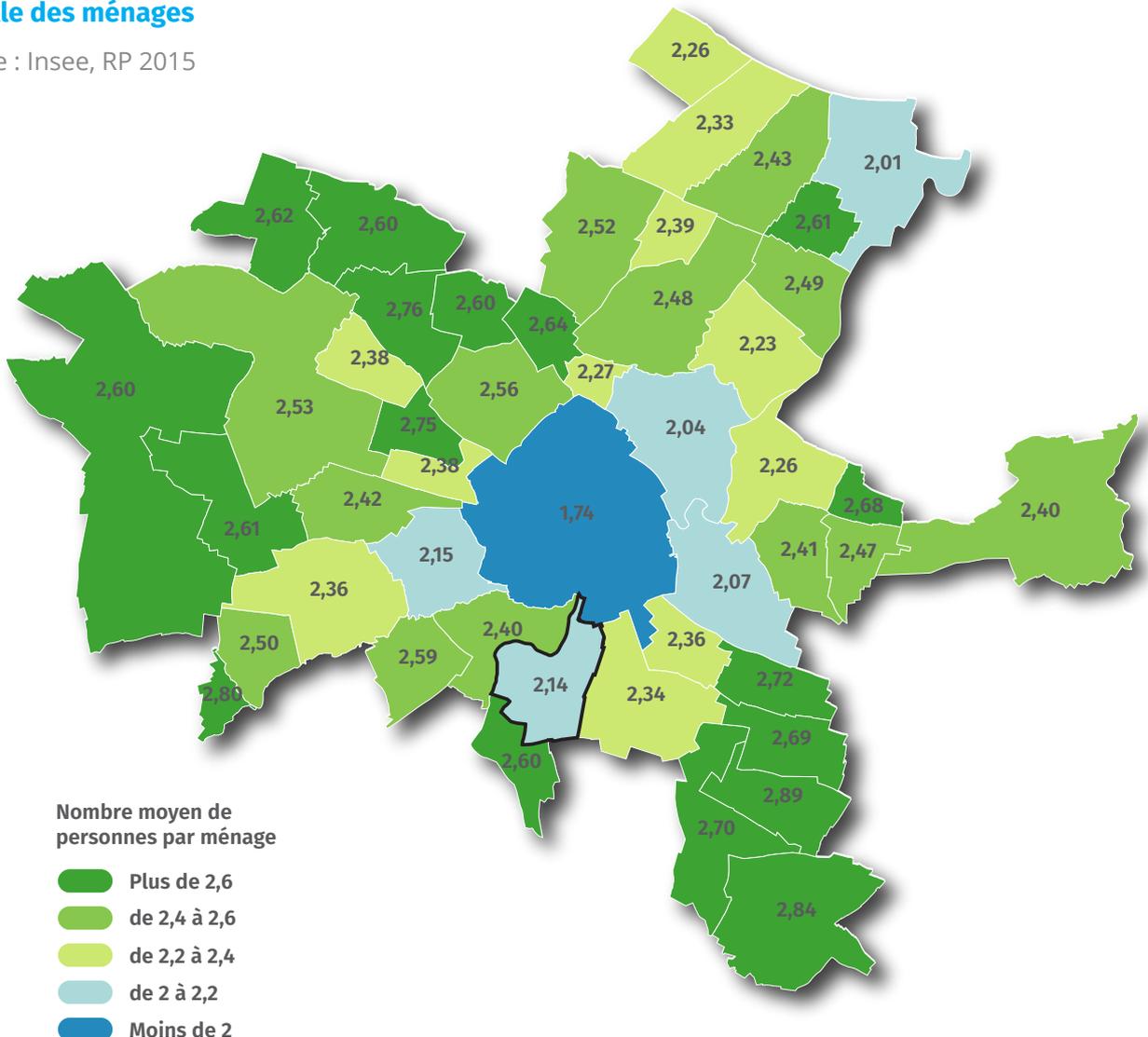
## L'évolution de la structure des ménages et de la taille des ménages

Source : Insee, RP 1990-2015



## La taille des ménages

Source : Insee, RP 2015



# La décohabitation des jeunes, les séparations et le vieillissement de la population induisent un sous-peuplement

Dans le contexte d'une France de propriétaires (près de 6 ménages sur 10) sujette au vieillissement de sa population et donc à la réduction de la taille moyenne des ménages, une partie du parc de logements apparaît fortement sous-occupée. Cette sous-occupation des logements concerne donc principalement des personnes âgées, souvent en maison.

Nous pouvons penser qu'à terme, la libération de ces logements pourrait permettre d'accueillir des familles avec enfant(s) et contribuer ainsi plus ou moins, selon leur importance sur le territoire, au renouvellement de la population.

La comparaison de la composition des ménages de Fleury-sur-Orne et du nombre de pièces des résidences principales permet de repérer 110 ménages en situation de sur-peuplement et 1 250 ménages en situation de sous-peuplement dont 850 ménages en sous-peuplement prononcé.

Le sous-peuplement prononcé concerne 39% des ménages de Fleury-sur-Orne contre la moitié des ménages du Calvados et de la France métropolitaine. Le sous-peuplement modéré est aussi fréquent sur la commune que sur les

territoires de comparaison.

Parmi les ménages propriétaires de leur logement, 50 sont en situation de sur-peuplement (soit 6% d'entre eux) et 690 en situation de sous-peuplement (80%).

50 ménages locataires du parc social sont en situation de sur-peuplement contre 330 ménages en sous-peuplement (respectivement 7% et 49% des locataires du parc social).

Le sur-peuplement concerne 10 ménages locataires du parc privé (2% d'entre eux) quand le sous-peuplement concerne 230 ménages (35%).

La répartition des situations de peuplements par catégorie de ménages montre l'importance du sous-peuplement chez les personnes âgées : 48% des ménages de Fleury-sur-Orne en sous-peuplement sont des ménages âgés (dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus).

Le sur-peuplement concerne majoritairement les ménages avec enfants : 43% des ménages de Fleury-sur-Orne en sur-peuplement sont des couples parentaux, et 30% sont des familles monoparentales.

### Note méthodologique

Les **indices de peuplement** caractérisent le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte avec un nombre de pièces considérées comme nécessaires au ménage. Leur définition dépend de la façon dont on combine le nombre de pièces disponibles, le degré d'intimité dont disposent les occupants du logement et la surface disponible par personne. Par exemple, une norme, arrêtée en 1968 en accord avec le ministère en charge du logement attribue à chaque ménage : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ; - et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant.

Un logement auquel il manque une pièce est en situation de **surpeuplement modéré**. S'il manque deux pièces ou plus, il est en **surpeuplement accentué**. À l'inverse, on parle de **sous-peuplement modéré** si le logement compte une pièce de plus que la norme, de **sous-peuplement prononcé** s'il compte deux pièces de plus et de **sous-peuplement très accentué** s'il compte au moins trois pièces de plus.

### La répartition des ménages selon le nombre de pièces nécessaires et effectives

Source : Insee, RP fichiers détail 2015

Nombre de pièces du logement	Nombre de pièces nécessaires au regard de la composition du ménage					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces et +
1 pièce	150	<10	<10	<10	<10	<10
2 pièces	280	70	10	<10	<10	<10
3 pièces	210	150	190	30	<10	<10
4 pièces	110	100	150	110	30	<10
5 pièces	70	120	100	60	40	<10
6 pièces et plus	<10	60	50	50	10	<10

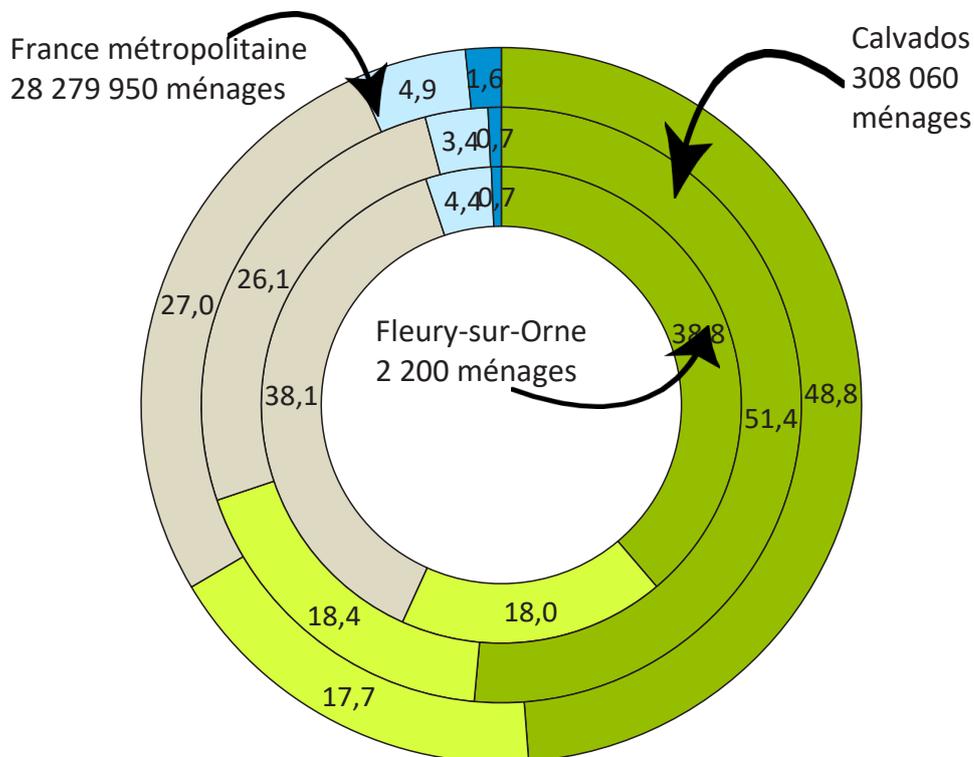
*données non disponibles en dehors des communes irisées des agglomérations*

Sous-peuplement prononcé	$IP \geq 2/3$
Sous-peuplement modéré	$0 < IP < 2/3$
Situation "normale"	$IP = 0$
Surpeuplement modéré	$-0,4 < IP < 0$
Surpeuplement accentué	$IP \leq -0,4$

1 250 ménages en sous-peuplement  
 Fleury-sur-Orne  
 110 ménages en sur-peuplement

### Le peuplement des logements

Source : Insee, RP fichiers détail 2015



- % Sous-peuplement prononcé
- % Sous-peuplement modéré
- % Situation "normale"
- % Surpeuplement modéré
- % Surpeuplement accentué

# Les évolutions du parc de logements et de la population sont étroitement liées

Du fait de la tendance à la baisse du nombre moyen de personnes par foyer, les évolutions respectives du nombre de ménages et de la taille de la population se font à des rythmes différents : dans cette logique d'évolution en effet, les habitants d'un territoire, même lorsqu'ils sont en nombre croissant, sont de moins en moins nombreux à se regrouper dans un même logement. Si le nombre de logements occupés (et donc de ménages) n'augmente pas, la taille de la population tend donc mécaniquement à diminuer. Pour aujourd'hui loger le même nombre de personnes, il faut ainsi de plus en plus de résidences principales. A titre d'exemple, un couple qui se sépare génère un besoin de deux logements, alors que le nombre de personnes reste le même (si les deux ex-cohabitants restent sur la même commune).

Ainsi, pour la grande majorité des territoires, l'augmentation du parc de logements devient une quasi-nécessité pour maintenir aujourd'hui la taille de leur population. Toutefois, au-delà d'un nombre de nouveaux logements qu'il conviendrait de prévoir pour, a minima, maintenir à un certain seuil le nombre d'habitants, la taille des logements a aussi son importance. Car prévoir de grands logements, revient également à soutenir la croissance du nombre d'habitants (via

l'installation de ménages de plusieurs personnes) tout en contenant celle du nombre de logements.

2 347 logements sont recensés en 2015 à Fleury-sur-Orne, contre 796 en 1968. Parmi ceux-ci on comptabilise, en 2015, 2 193 résidences principales (logements ordinaires occupés de façon permanente et à titre principal par un ménage), 16 résidences secondaires ou occasionnelles et 137 logements vacants.

En 1990, 58% des résidences principales étaient occupées par des propriétaires, contre 9% par des ménages locataires du parc privé et 29% par des ménages locataires du parc social.

En 2015, 40% des ménages sont propriétaires de leur logement, 30% sont locataires du parc privé et 28% du parc social.

Les logements de Fleury-sur-Orne comptent 3,9 pièces en moyenne en 2015. 18% des logements occupés de Fleury-sur-Orne recensés en 1999 étaient des petits logements (1 ou 2 pièces). Ils représentent 24% des résidences principales en 2015.

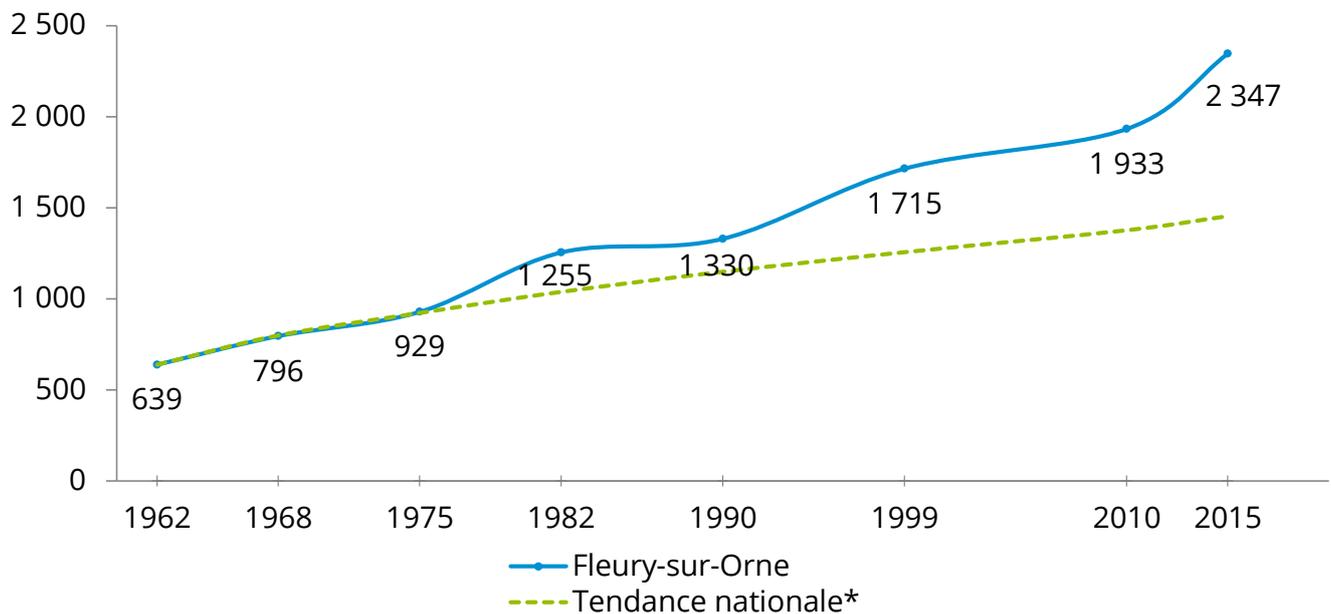
5% des résidences principales occupées par des propriétaires à Fleury-sur-Orne sont des petits logements (1 ou 2 pièces), contre 54% dans le parc locatif privé et 18% dans le parc social.

## Définitions

**Taille moyenne des ménages** : nombre de personnes par ménage (ou résidence principale).

### L'évolution du parc de logement

Source : Insee, RP 1962-2015

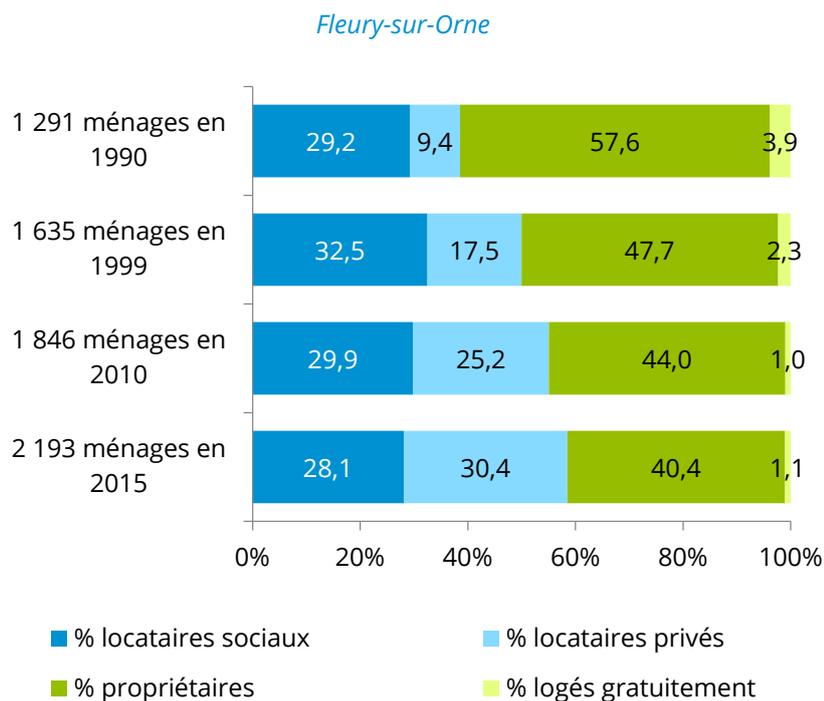


\* indique l'évolution qu'aurait connu Fleury-sur-Orne si le territoire avait suivi le rythme observé en France métropolitaine

Fleury-sur-Orne		1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
Résidences principales	Nb	771	841	1 177	1 287	1 631	1 846	2 193
	%	96,9	90,5	93,8	96,8	95,1	95,5	93,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	Nb	9	9	12	18	33	16	16
	%	1,1	1,0	1,0	1,4	1,9	0,8	0,7
Logements vacants	Nb	16	79	66	25	51	71	137
	%	2,0	8,5	5,3	1,9	3,0	3,7	5,8
Ensemble des logements	Nb	796	929	1 255	1 330	1 715	1 933	2 347
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

## La répartition des ménages selon le statut d'occupation de leur logement

Source : Insee, RP 1990-2015



## Le détail du nombre de résidences principales par statut d'occupation

Source : Insee, RP 2015

	Statut d'occupation des résidences principales en nombre de logements				Ensemble des résidences principales
	propriétaires	locataires du parc privé	locataires sociaux	logés gratuitement	
Centre	324	94	268	6	691
Secteur périphérique	562	573	349	19	1 503
Fleury-sur-Orne	886	667	617	24	2 193
Ils	2 395	1 111	1 256	36	4 798
CU Caen la Mer Normandie	56 314	38 270	28 162	1 841	124 587
Hors Caen	38 382	12 853	15 086	687	67 008
Le Calvados	175 519	74 777	52 455	5 222	307 973
La France métropolitaine	16 322 259	7 165 636	4 156 899	635 243	28 280 036

## Les logements locatifs des bailleurs sociaux

Source : Répertoire du Parc Locatif des bailleurs sociaux (RPLS), 2017

Nombre de logements locatifs des bailleurs sociaux	
Fleury-sur-Orne	674
CU Caen la Mer Normandie hors Caen	16 601
Calvados	56 893
France métropolitaine	4 844 500

# LES MÉNAGES ET LES STRUCTURES FAMILIALES : l'influence des transformations de la société dans le territoire

---

La diminution de la taille des ménages s'accompagne d'une augmentation de la part des personnes vivant seules. 30

Parmi les familles, la typologie évolue également . . . . . 32

Les familles monoparentales sont en constante augmentation. . . . . 34

L'évolution tendancielle de la structuration des ménages<sup>36</sup>

### La diminution de la taille des ménages s'accompagne d'une augmentation de la part des personnes vivant seules

L'isolement est une problématique singulière qui renvoie à une multiplicité de notions qui se télescopent : isolement résidentiel, isolement social (ou relationnel), sentiment de solitude. Les données locales issues de la statistique publique nous permettent assez aisément de prendre la mesure de l'isolement résidentiel. Elles ne disent cependant rien de l'étendue du sentiment de solitude dans la population.

Compte tenu de cette réalité, l'éclairage statistique offert ici s'appuie sur les personnes vivant seules dans leur logement. Il faut garder à l'esprit que vivre seul dans son logement ne renvoie pas nécessairement à une situation d'isolement social ou de solitude. A l'inverse, certains individus peuvent ne pas être dans une situation d'isolement résidentiel et souffrir d'isolement social, à l'instar des monoparents.

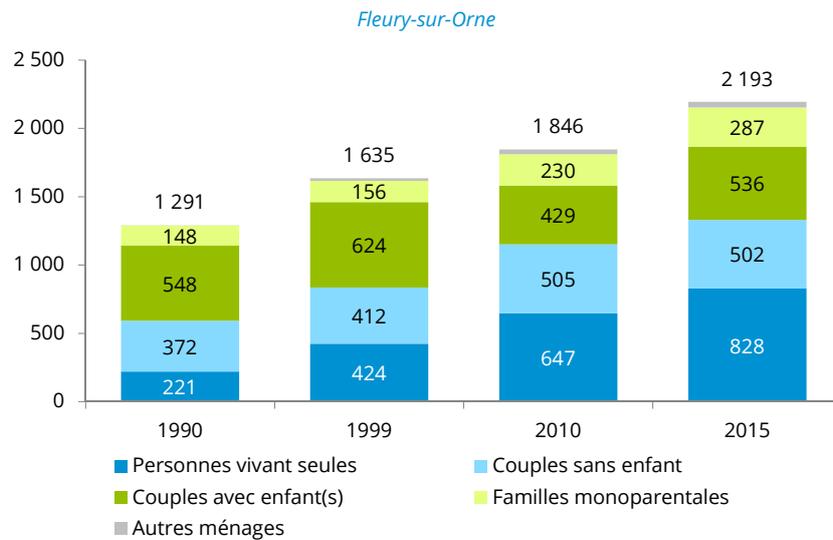
Parmi les 2 190 ménages de Fleury-sur-Orne recensés en 2015, 830 sont composés d'une seule personne. Entre 2010 et 2015, le nombre de ménages d'une personne a augmenté de 28%, soit 181 ménages de plus. Quant à la part de ménages composés d'une personne, elle a augmenté de 3 points, passant de 35% à 38%.

A titre de comparaison, la part des personnes vivant seules a augmenté de 2 points dans la CU Caen la Mer hors Caen (30% en 2015), de 2 points à l'échelle du département (36%) et d'un point à l'échelle de la France métropolitaine (35%).

Si la part de personnes seules augmente, celle des familles avec des enfant(s) diminue. Elles étaient 700 soit 54% des ménages en 1990 contre 820 soit 38% des ménages en 2015. Cependant, sur la période récente, la part de familles avec enfant(s) augmente de 2 points à Fleury-sur-Orne (période 2010-2015).

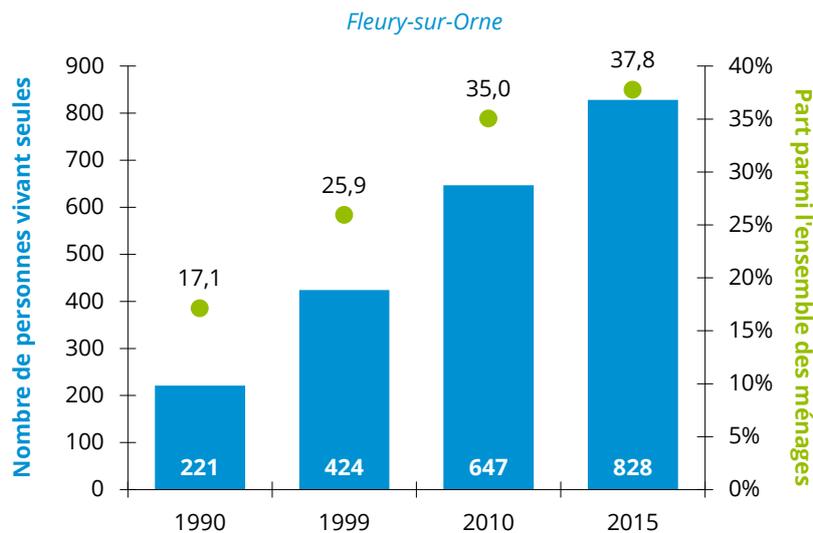
### La composition des ménages

Source : Insee, RP 1990-2015



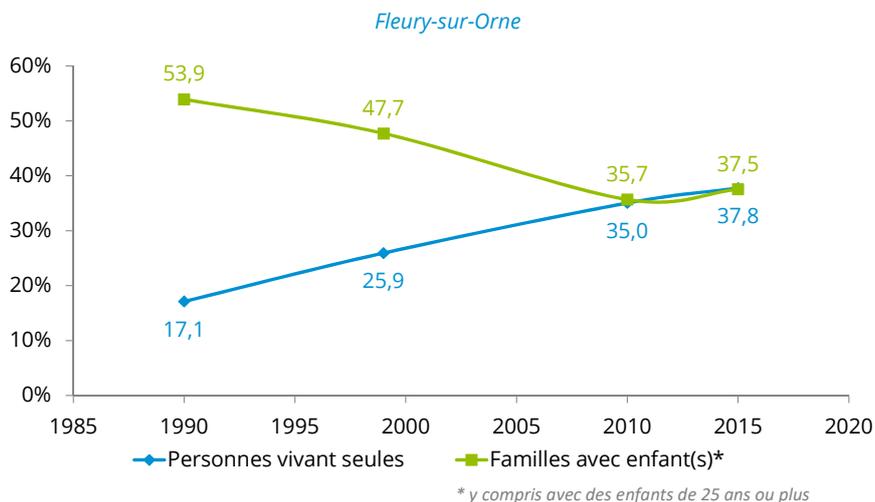
### Les adultes vivant seuls

Source : Insee, RP 1990-2015



### Les personnes vivant seules et les familles avec enfant(s)

Source : Insee, RP 1990-2015



### Parmi les familles, la typologie évolue également

Globalement, la proportion de familles avec enfant(s) parmi l'ensemble des ménages a tendance à diminuer sur le territoire national et ce, pour trois raisons majeures. D'une part, le vieillissement de la population induit une augmentation de la part des couples sans enfant et des personnes seules parmi l'ensemble des ménages, au détriment de celle des familles. D'autre part, le nombre toujours croissant de séparations augmente la proportion de personnes seules (souvent les pères) parmi les ménages et diminue celle des familles en couple. Enfin, le phénomène de décohabitation (dans le sens où les enfants quittent le foyer) contribue également à la baisse de la part des familles parmi l'ensemble des ménages, au profit de celle des personnes seules ou des couples sans enfant.

Autrement dit, la proportion de personnes seules parmi les ménages sera d'autant plus importante sur un territoire que ce dernier sera vieillissant et/ou attractif pour les personnes seules.

De 1990 à 2015, la part des familles avec un couple parental a diminué. Elle est passée de 79% à 65%. Elle stagne cependant sur la période récente. A l'inverse, depuis les années 90, la part de familles monoparentales a augmenté de 21% à 35%.

En 2015, 130 familles nombreuses (avec au moins trois enfants de moins de 25 ans) sont recensées à Fleury-sur-Orne. Elles représentent 18% des familles avec enfants de moins de 25 ans. Leur nombre et leur part a baissé depuis les années 1990 (27% des familles avec enfants de moins de 25 ans en 1990).

#### Définitions

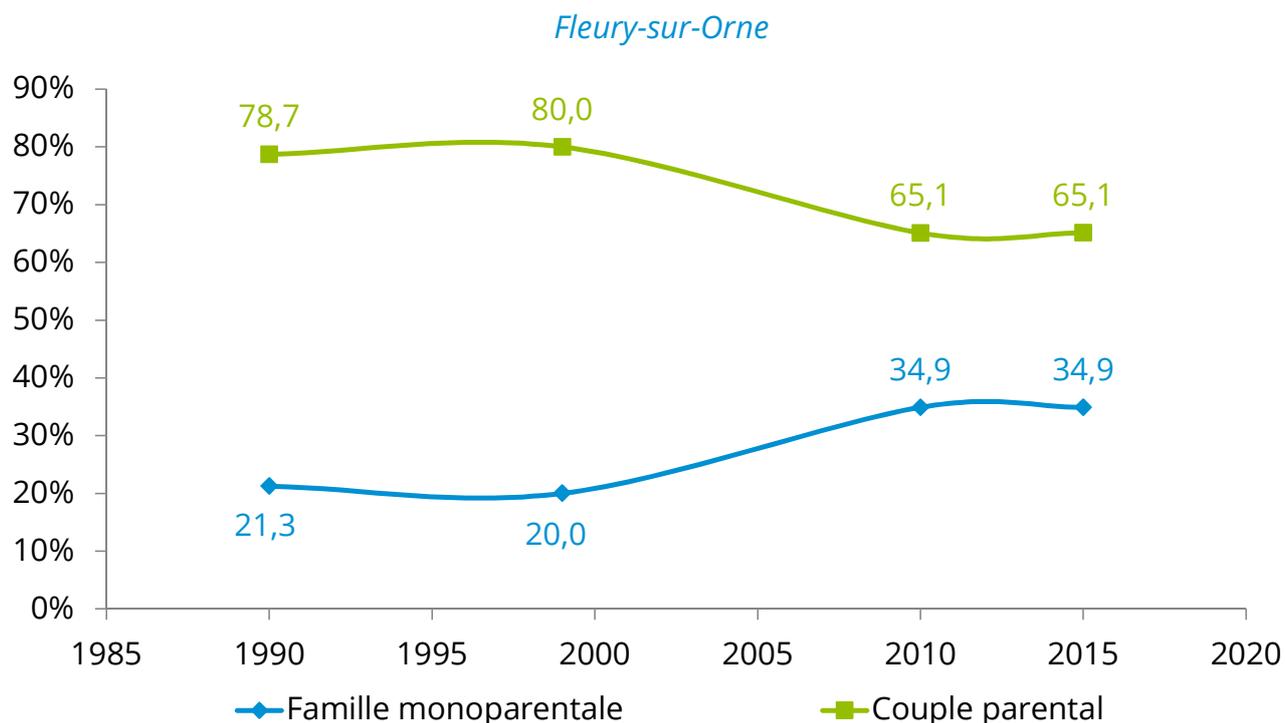
---

**Famille monoparentale** : constituée d'un adulte isolé ayant la charge d'un ou plusieurs enfant(s). L'adulte est dans 90% des cas la mère. Par « enfant » on entend les personnes à charge âgées de moins de 25 ans. On ne considère que les enfants célibataires.

**Famille nombreuse** : une famille comprenant au moins trois enfants de moins de 25 ans.

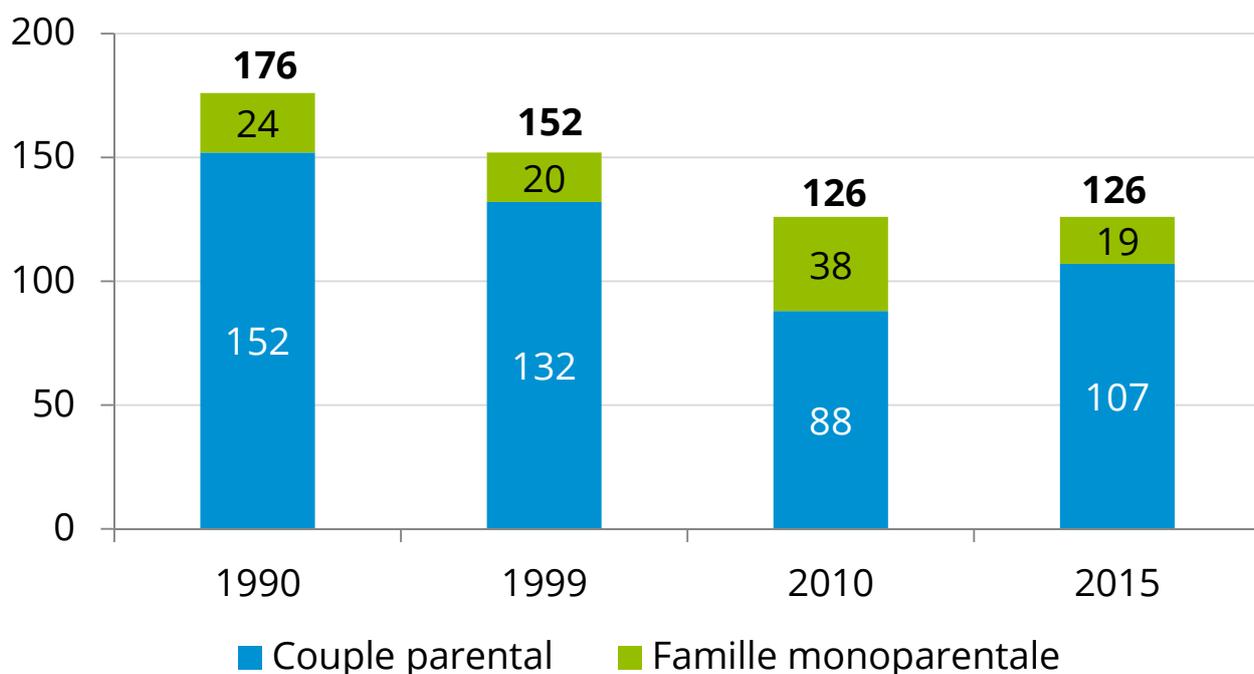
### Le type de familles avec enfant(s)

Source : Insee, RP 1990-2015



### L'évolution des familles nombreuses (avec au moins trois enfants de moins de 25 ans)

Source : Insee, RP 1990-2015



### Les familles monoparentales sont en constante augmentation

La forte proportion de familles monoparentales influe sur le niveau de vie général de la population. Le déplacement des ménages suite à une séparation impose aussi souvent de repenser le lien au travail notamment pour les femmes qui se retrouvent avec des enfants à charge (recherche d'un emploi après une longue période de rupture, obligation du temps partiel pour faire face aux contraintes des enfants,...). L'impact de la monoparentalité sur les politiques publiques est multiple : impact sur les modes de gardes, impact sur les politiques liées à l'accès à l'emploi, impact sur les modes de tarification, impact sur la demande sociale, impact sur les politiques éducatives (et notamment les offres de prise en charge des enfants et des adolescents dans les quartiers en périscolaire ou pendant les congés scolaires).

Les centres villes sont très fréquemment concernés par des taux de familles monoparentales importants. Cela s'explique par une offre de logement adapté (des vieux logements pas trop onéreux) et par le refus de certaines femmes de partir dans les quartiers de la politique de la ville de peur d'un effet négatif sur la scolarité et la réussite de leurs enfants.

En 2015, plus d'un tiers des familles avec enfants (35%) sont monoparentales à Fleury-sur-Orne contre 32% dans la CU (26% pour la CU hors Caen), 25 et 26% pour le département et la France métropolitaine. De manière globale, plus on se rapproche de la ville centre, plus la part de familles monoparentales est importante.

La hausse du nombre de familles monoparentales mais la baisse de la part de ce type de familles avec enfants s'expliquent par la hausse encore plus importante des couples avec enfants sur la période 2010-2015.

La part de familles monoparentales parmi les familles avec enfants est proche d'un Iris à l'autre. Elle a par contre baissé entre 2010 et 2015 sur le centre mais augmenté sur le secteur périphérique.

Parallèlement, le nombre de familles monoparentales diminue de 24% au centre de la commune (-23 familles) et augmente de +51% en périphérie (+73 familles).

### Les familles monoparentales dans chaque territoire

Source : Insee, RP 2010-2015

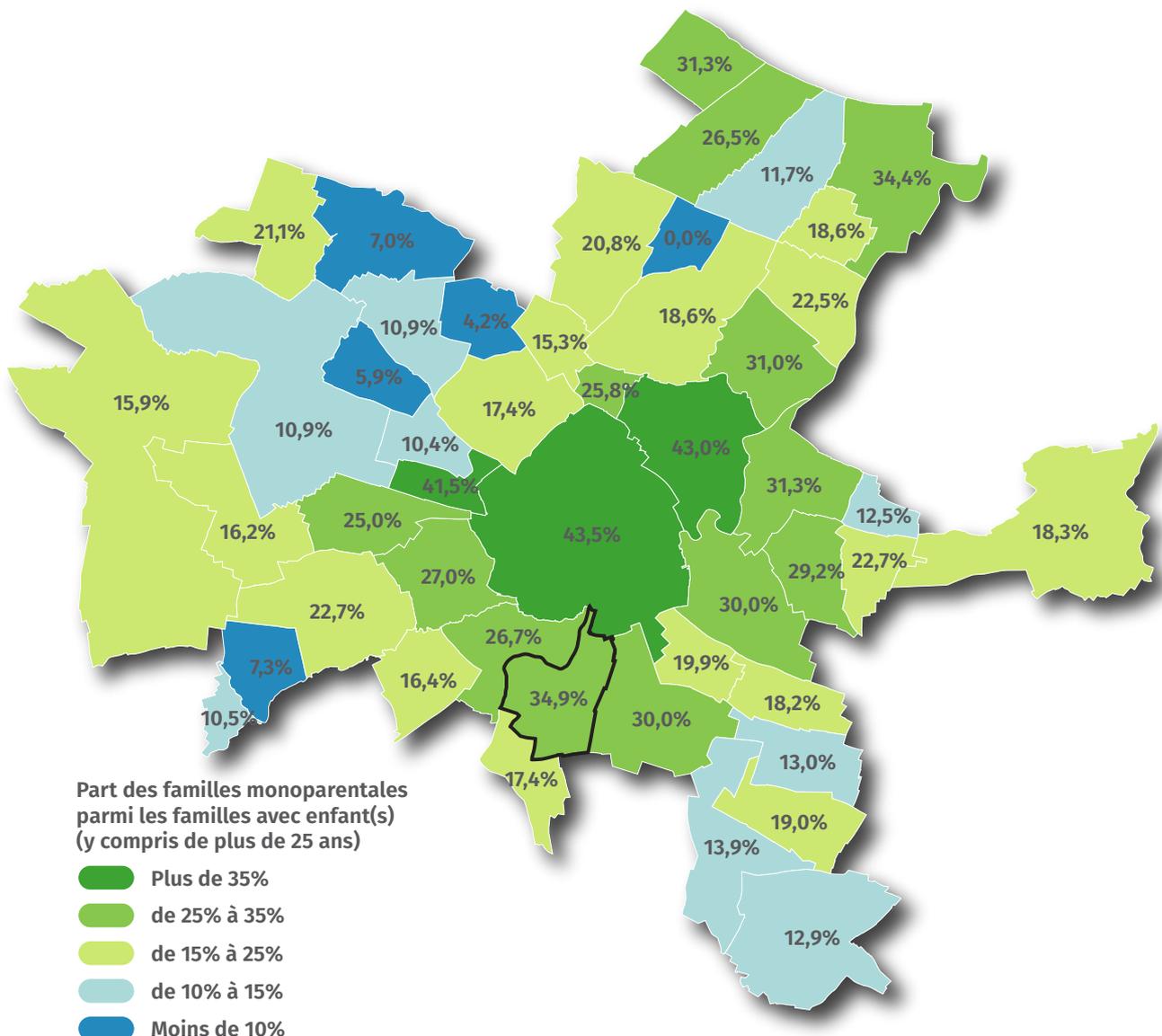
	Nombre de familles monoparentales*		Evolution des familles monoparentales 2010-2015		Part parmi l'ensemble des familles avec enfant(s)* en %	
	2010	2015	Nombre	%	2010	2015
Centre	96	73	-23 ▼	-23,6	42,4	33,3
Secteur périphérique	142	214	+73 ▲	+51,4	32,2	35,5
Fleury-sur-Orne	237	287	+50 ▲	+21,1	35,6	34,9
Ifs	511	591	+80 ▲	+15,6	26,0	30,0
CU Caen la Mer Normandie	10 561	12 130	+1 570 ▲	+14,9	28,5	31,7
Hors Caen	5 564	6 808	+1 244 ▲	+22,4	22,8	26,1
Le Calvados	24 136	26 592	+2 456 ▲	+10,2	22,8	25,2
La France métropolitaine	2 399 407	2 650 357	+250 950 ▲	+10,5	24,2	26,2

\* y compris les enfants de 25 ans ou plus

- Valeurs inférieures à celle de Fleury-sur-Orne
- Valeurs proches de celle de Fleury-sur-Orne
- Valeurs supérieures à celle de Fleury-sur-Orne

### Cartographie des familles monoparentales au sein des familles avec enfant(s)

Source : Insee, RP 2015



# L'évolution tendancielle de la structuration des ménages

Les deux tiers des plus de 20 ans vivent en couple, avec ou sans enfants. Entre 25 et 65 ans, cette proportion est de 70%. Le fait de partager son quotidien avec un partenaire et élever des enfants ensemble reste un modèle de vie très solidement implanté dans une société moins individualiste qu'on ne le dit.

Ce couple est moins souvent déclaré en tant que tel. L'union «libre» - terme désormais un peu désuet - ne cesse de progresser : trois millions de personnes étaient concernées en 1990, contre plus de sept millions en 2009, soit de 11 à 24% de l'ensemble des couples. Officialiser l'union que l'on forme est de moins en moins une norme sociale contraignante, même si le Pacs a procuré un cadre juridique à une partie des partenaires qui vivaient auparavant en union libre.

Ces évolutions traduisent l'aspiration à former des unions plus souples, qui n'ont plus besoin d'être consacrées officiellement, notamment au sein des catégories diplômées. Le mariage a perdu une partie de sa force symbolique, religieuse ou non. Elles résultent de l'autonomie croissante des personnes : de plus en plus veulent organiser librement leur vie privée. Mais cette flexibilité du couple a un revers. Les droits accordés aux partenaires sont moindres, et, en cas de séparation, le plus faible est moins bien protégé.

En 2015, à Fleury-sur-Orne, près de 23% des ménages sont des couples sans enfant, soit 500 ménages. Leur nombre a stagné entre 2010 et 2015. Près de 24% des ménages sont des couples avec enfant(s), soit 540 ménages. Ces derniers ont augmenté de 25% entre 2010 et 2015. La part de familles monoparentales parmi les ménages est de 13%, soit 290 familles monoparentales. Leur nombre a augmenté de 25% entre 2010 et 2015. Enfin, la part des personnes vivant seule parmi les ménages est de 38%, soit 830 ménages. Leur nombre a augmenté de 28% entre 2010 et 2015.

Fleury-sur-Orne compte en proportion plus de familles monoparentales que sur les territoires de comparaison et moins de couples sans enfant.

Les familles avec enfants sont surtout présentes dans le secteur périphérique de la commune, au contraire des personnes seules et des couples sans enfant qui sont proportionnellement plus nombreux dans le centre.

## Définitions

**Famille** : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;

- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

La composition des ménages dans chaque territoire

Source : Insee, RP 2015

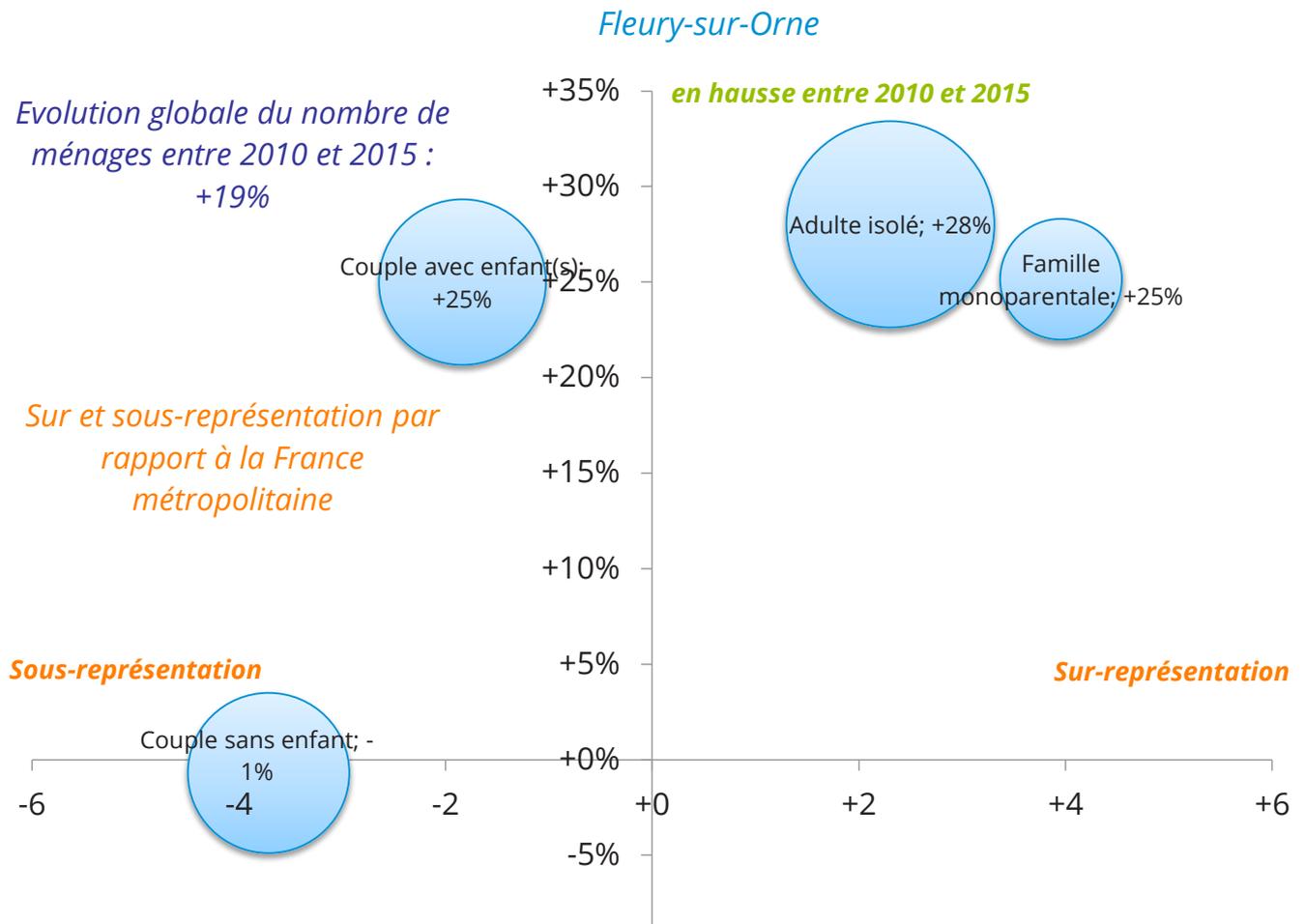
	Nombre de ménages	Répartition selon le type de ménage en %				
		Adulte isolé	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)*	Famille monoparentale*	Autre ménage
Centre	691	39,5	24,7	21,2	10,6	4,1
Secteur périphérique	1 503	37,0	22,0	25,9	14,3	0,8
Fleury-sur-Orne	2 193	37,8	22,9	24,4	13,1	1,8
Ifs	4 798	32,7	24,8	28,6	12,3	1,6
CU Caen la Mer Normandie	124 587	42,0	24,2	21,0	9,6	3,1
Hors Caen	67 008	30,3	29,0	28,7	10,0	2,0
Le Calvados	307 973	35,6	27,9	25,6	8,5	2,4
La France métropolitaine	28 280 036	35,5	26,6	26,3	9,1	2,5

\* y compris avec des enfants de 25 ans et plus

- Valeurs inférieures à celle de Fleury-sur-Orne
- Valeurs proches de celle de Fleury-sur-Orne
- Valeurs supérieures à celle de Fleury-sur-Orne

La composition des ménages de Fleury-sur-Orne comparée à la situation nationale

Source : Insee, RP 2010-2015





# LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE : un défi et une question sociale majeure

---

L'évolution des effectifs de jeunes enfants reflète le dynamisme démographique du territoire ..... 40

Les transformations des structures familiales modifient les besoins en mode d'accueil ..... 44

L'évolution du nombre de naissances dépend du renouvellement des populations de femmes sur le territoire ..... 42

# L'évolution des effectifs de jeunes enfants reflète le dynamisme démographique du territoire

L'évolution des nombres d'enfants sur les territoires dépend surtout des tendances migratoires qui vont permettre ou non le renouvellement des populations en place, et de l'évolution du nombre de logements. La construction de nouveaux logements peut attirer des familles ayant déjà des enfant(s) ou projetant d'en avoir, et ce en nombre plus ou moins suffisant pour renouveler ou non les effectifs d'enfants ou encore les augmenter.

En 2015, Fleury-sur-Orne compte 600 enfants de moins de 11 ans, soit 160 enfants de moins de 3 ans, 180 de 3-5 ans et 270 de 6-10 ans. Parmi l'ensemble de la population, la part d'enfants de moins de 3 ans est de 3%, celle des 3-5 ans de 4% et celle des 6-10 ans de 6%. Entre 2010 et 2015, le nombre d'enfants de moins de 11 ans est passé de 500 à 600 (soit +20%).

Cette évolution s'explique par une progression de 10 enfants du nombre de jeunes enfants âgés de moins de 3 ans, une progression de 40 enfants de ceux âgés de 3 à 5 ans et d'une progression de 50 enfants âgés de 6 à 10 ans.

En 2015, on compte dans le territoire de Fleury-sur-Orne 50 enfants en moyenne par génération âgée de moins de 3 ans, 60 pour ceux appartenant aux générations âgées de 3 à 5 ans et 50 pour ceux âgés de 6 à 10 ans.

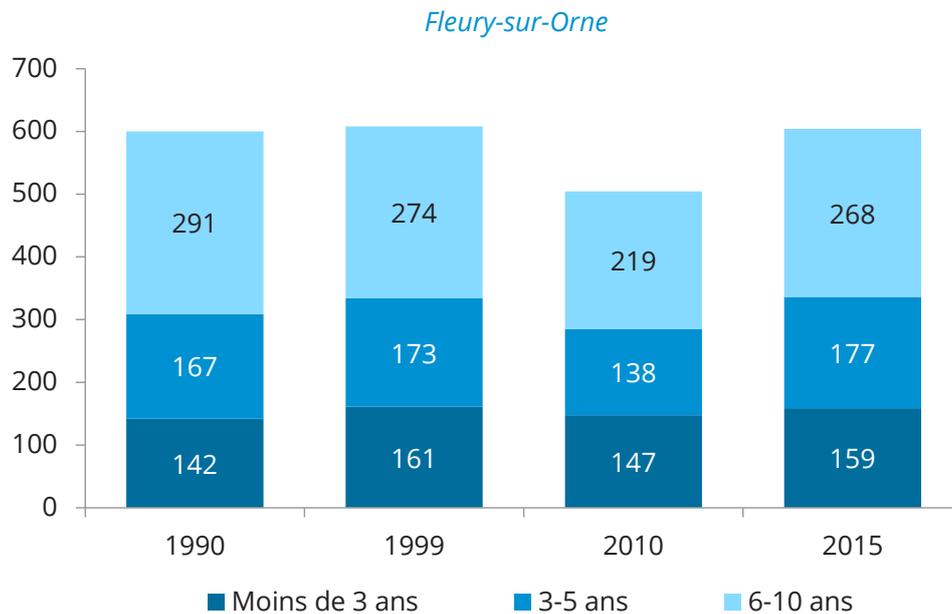
Le nombre d'enfants de moins de 11 ans augmente surtout dans le secteur périphérique de la commune, en lien avec la typologie des ménages (familles avec enfants surtout présentes dans cette partie de la ville). Ce nombre baisse légèrement dans le centre de la commune.

## Définitions

**Enfant** : au sens des enquêtes auprès des ménages, c'est une personne célibataire, qui n'est pas en couple avec une personne de son ménage (au sens des enquêtes auprès des ménages), ayant un parent (père ou mère) dans son ménage, et n'étant pas lui-même parent (père ou mère) d'une personne de son ménage.

### Le nombre d'enfants de moins de 11 ans selon la classe d'âge

Source : Insee, RP 2015



### L'évolution des enfants de moins de 11 ans selon la classe d'âge

Source : Insee, RP 2010-2015

	Moins de 3 ans		3-5 ans		6-10 ans	
	Effectif en 2015	Evol. brute 2010-2015	Effectif en 2015	Evol. brute 2010-2015	Effectif en 2015	Evol. brute 2010-2015
Centre	34	▼ -11	42	▲ +6	61	▼ -11
Secteur périphérique	125	▲ +22	135	▲ +34	207	▲ +60
Fleury-sur-Orne	159	▲ +11	177	▲ +40	268	▲ +49
Ifs	411	▼ -56	454	▼ -21	900	▲ +134
CU Caen la Mer Normandie	8 309	▼ -11	8 606	▲ +204	14 895	▲ +951
Hors Caen	5 229	▲ +234	5 700	▲ +203	10 264	▲ +596
Le Calvados	22 305	▼ -1 692	24 271	▼ -727	42 761	▲ +172
La France métropolitaine	2 225 525	▼ -71 479	2 345 448	▲ +33 970	3 974 796	▲ +103 705

# L'évolution du nombre de naissances dépend du renouvellement des populations de femmes sur le territoire

Le nombre de naissances domiciliées enregistré sur un territoire est lié à la présence de femmes en âge d'avoir des enfants parmi la population ainsi qu'aux caractéristiques de ces femmes. En effet, le nombre de naissances sera plus élevé sur un territoire à forte présence d'actives ou de jeunes trentenaires parmi les femmes en âge d'avoir des enfants que sur un territoire à forte présence de jeunes quadragénaires ayant déjà eu leurs enfants pour certaines, ou à forte présence de populations étudiantes parmi les femmes. Le taux estimé de fécondité est le reflet de ce plus ou moins grand potentiel de naissances au regard des caractéristiques des femmes en âge d'avoir des enfants.

L'évolution dans le temps du nombre de naissances va surtout dépendre du renouvellement – ou pas - de ces populations de femmes sur le territoire.

70 naissances domiciliées sont dénombrées en 2017 pour Fleury-sur-Orne. Sur la période 2004-2017, il y a eu en moyenne 50 naissances par an. Avec 60 naissances observées par an en moyenne entre 2015 et 2017, le taux estimé de fécondité de Fleury-sur-Orne est de 6 enfants pour 100 femmes en âge d'avoir des enfants (15-44 ans) en 2016.

## Définitions

---

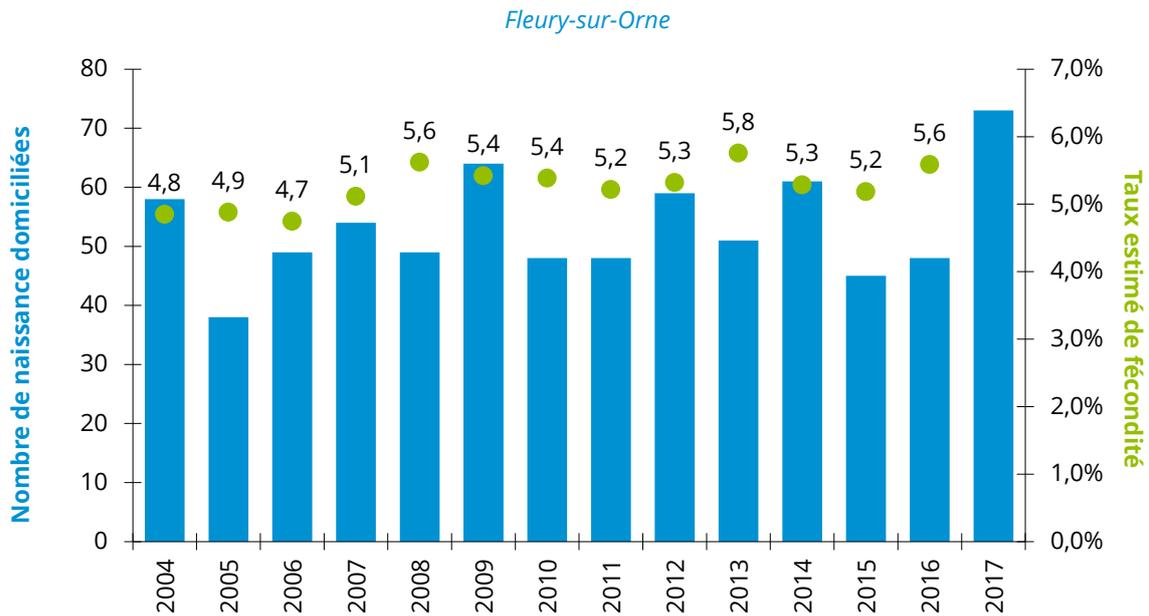
**Naissances** : les statistiques annuelles, concernant les naissances domiciliées, sont élaborées par l'Insee à partir des bulletins statistiques de l'état civil. Le lieu de l'événement est celui du domicile de la mère.

**Solde migratoire** : différence entre les entrées (immigrants) et les sorties (émigrants) d'un territoire donné, à titre permanent, pour une année donnée.

**Taux estimé de fécondité** : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 49 ans sur l'année). A la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, son évolution dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 49 ans.

### Les naissances domiciliées et le taux estimé de fécondité

Sources : Insee, Etat-civil 2003-2016 & RP 2015



Note : compte tenu du faible nombre de naissances et pour éviter les trop fortes fluctuations d'une année sur l'autre nous calculons une moyenne sur trois années glissantes. Ainsi, le taux estimé de fécondité affiché en 2015 est la moyenne de 2014, 2015 et 2016.

## Les transformations des structures familiales modifient les besoins en mode d'accueil

La garde des enfants reste très largement l'affaire des mères, même si les tendances montrent une légère réduction des inégalités hommes-femmes en la matière. Le nombre d'enfants à charge impacte par ailleurs de manière discriminante les femmes dans leur activité, notamment à partir du 3ème enfant (baisse du taux d'activité, augmentation du travail à temps partiel).

Pour autant, la majorité des mères sont actives et ce quel que soit le nombre d'enfants. En France le taux d'activité des femmes ne cesse de s'accroître et tend ainsi à se rapprocher de celui des hommes. L'accès à un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s) est un enjeu primordial pour faciliter la conciliation d'une vie professionnelle avec une vie familiale.

Depuis le début des années 90, le taux d'activité féminin de Fleury-sur-Orne augmente ; sur la période récente (2010-2015), il a augmenté passant de 87% à 91% (même niveau que pour la CU hors Caen et le département).

92% des enfants de moins de 3 ans de Fleury-sur-Orne vivent avec leurs deux parents, soit 110 enfants. Cette proportion est plus élevée que la moyenne métropolitaine. Ainsi, 8% des enfants de moins de 3 ans vivent au sein d'une famille monoparentale (soit 10 enfants) : le risque de précarité sociale et économique est plus élevé pour ces enfants vivant avec un parent isolé.

80 enfants de moins de 3 ans ont tous leurs parents (en couple ou monoparent) qui travaillent et par conséquent ont peut-être plus que d'autres besoin d'être pris en charge, que le mode de garde soit institutionnel, de voisinage, familial... Cela

concerne 61% des enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille composée d'un couple (bi-activité des parents) et 100% de ceux vivant au sein d'une famille monoparentale.

10 enfants n'ont aucun de leurs parents en emploi : ils représentent 13% des enfants de moins de 3 ans vivant avec leurs deux parents et 0% de ceux vivant au sein d'une famille monoparentale. Une situation de non emploi chez les parents est facteur de risque pour eux et pour leurs enfants, sur un plan monétaire mais aussi social.

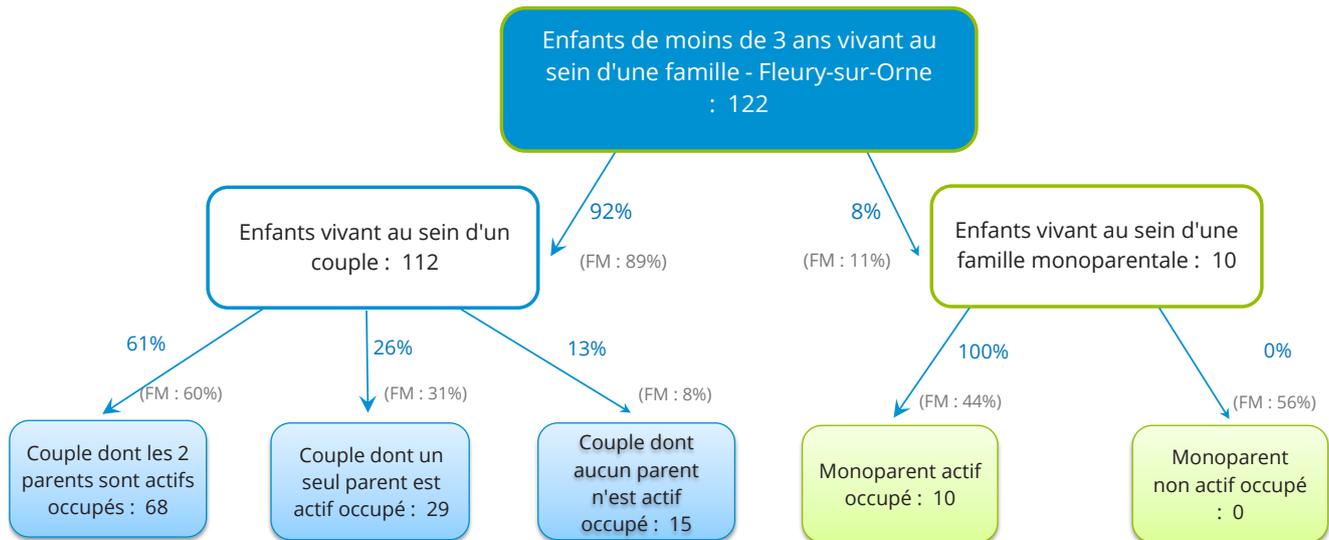
Deux autres paramètres sont à considérer pour une évaluation du besoin : la part des femmes travaillant à temps partiel (27% pour Fleury-sur-Orne contre 28% en moyenne métropolitaine) et la proportion d'actifs occupés âgés de 15 ans ou plus résidant dans le territoire mais n'y travaillant pas (82% pour Fleury-sur-Orne). Ces deux proportions donnent une indication sur la disponibilité des parents pour s'occuper de leur(s) enfant(s) et permettent d'approcher les besoins en mode de garde.

63% des enfants de 3-10 ans vivent au sein d'une famille avec l'ensemble de leurs parents actifs, soit 300 enfants (210 enfants vivent au sein d'un couple dont les deux parents sont actifs occupés et 90 enfants vivent avec un monoparent actif occupé). Ainsi, les besoins de prise en charge sur les poses méridiennes et périscolaires sont importantes.

Enfin, notons que la monoparentalité progresse avec l'âge puisque 8% des moins de 3 ans sont concernés, 14% des 3 - 5 ans et 24% des 6 - 10 ans.

### Les enfants de moins de 3 ans selon le type de famille et l'activité des parents

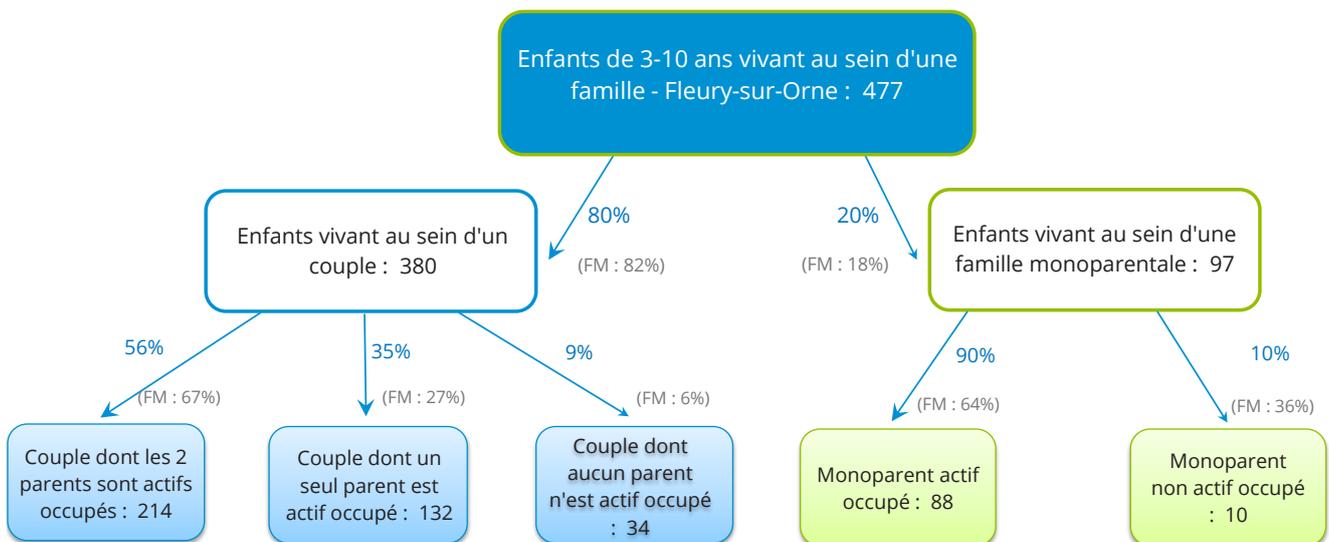
Source : Insee, RP 2015



FM = France métropolitaine

### Les enfants de 3-10 ans selon le type de famille et l'activité des parents

Source : Insee, RP 2015



FM = France métropolitaine

### Définitions

**Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

**Population active occupée** : l'ensemble des personnes qui ont un emploi.



# LES JEUNES : du domicile parental à l'insertion dans le monde des adultes

---

L'évolution de la population des 11-24 ans est liée au dynamisme démographique du territoire ..... 48

Les jeunes sortis sans diplôme du système scolaire permettent d'approcher la question du décrochage scolaire ..... 50

Les jeunes actifs sont les premiers concernés par les contrats précaires ..... 52

Les jeunes ni en emploi ni en formation initiale sont potentiellement en difficulté d'insertion..... 54

A partir de 20 ans une part importante des jeunes a quitté le foyer parental.. 56

## L'évolution de la population des 11-24 ans est liée au dynamisme démographique du territoire

La population jeune décline. Elle est passée d'un tiers à un quart de l'ensemble de la population entre les années 1970 et aujourd'hui. Cette proportion ne devrait quasiment plus baisser, du fait de la remontée de la fécondité depuis une dizaine d'années.

La population jeune ne constitue pas un groupe homogène selon l'âge et le milieu social. Entre 15 et 24 ans, on passe du lycée à la vie active et à la formation d'un couple. Entre 15 et 19 ans, 80% des jeunes continuent d'étudier. Entre 20 et 24 ans, la répartition de la population évolue. Les deux tiers sont actifs : près de la moitié exerce un emploi et 13% sont au chômage, 30% étudient. Après 25 ans, le modèle est inversé : les trois quarts ont un emploi et 10% sont au chômage, très rares sont ceux qui font encore des études. A cet âge, un jeune sur dix n'est ni actif ni en formation : il s'agit souvent de femmes qui ont cessé leur activité professionnelle pour élever des enfants. Au total, les écarts sont énormes entre les jeunes qui quittent l'école à 16 ans pour entrer dans l'univers professionnel, et ceux qui poursuivent des études longues. La jeunesse reste profondément structurée suivant les milieux sociaux.

Lorsqu'ils sont mineurs, les jeunes connaissent une mobilité résidentielle très fortement conditionnée par celle de leurs parents (qui déménagent principalement du fait de l'évolution de la taille de la famille ou de changements professionnels les concernant). La poursuite des études et l'entrée dans l'emploi expliquent par contre la plus grande partie des déménagements et mobilités géographiques des jeunes majeurs.

Dans ces conditions, et même si les pôles urbains restent, d'une manière générale, très attractifs pour les jeunes, les territoires constituant des pôles étudiants le sont encore davantage... Une proportion importante de jeunes arrive ainsi d'autres départements ou régions, dynamisant et orientant souvent du même coup le développement culturel local.

Le niveau de diplôme est un facteur de mobilité car en effet les formations supérieures et les emplois qualifiés sont généralement situés dans ces pôles régionaux. Or le niveau d'études des jeunes générations s'accroît, d'où une hausse de leur mobilité dite « résidentielle ». Ainsi, la part des jeunes adultes est souvent élevée dans les villes centres tandis que celles des adolescents est maximale au sein des territoires résidentiels.

A Fleury-sur-Orne, le nombre de jeunes de 11-14 ans et de 15-17 ans a baissé sur les cinq dernières années, celui des 18-24 ans a légèrement augmenté. Dans la communauté urbaine, plus on se rapproche de la ville centre, plus la part de jeunes de 18-24 ans est élevée, ce qui est à mettre en lien avec l'emplacement des lieux d'études supérieures et des pôles d'emplois de la CU.

La mobilité des jeunes adultes est d'ailleurs très forte. Par exemple en 2015, trois jeunes de 20-24 ans sur dix sont arrivés dans la commune dans l'année et 23% des jeunes de cet âge habitant Fleury-sur-Orne en 2014 ont quitté la commune entre 2014 et 2015.

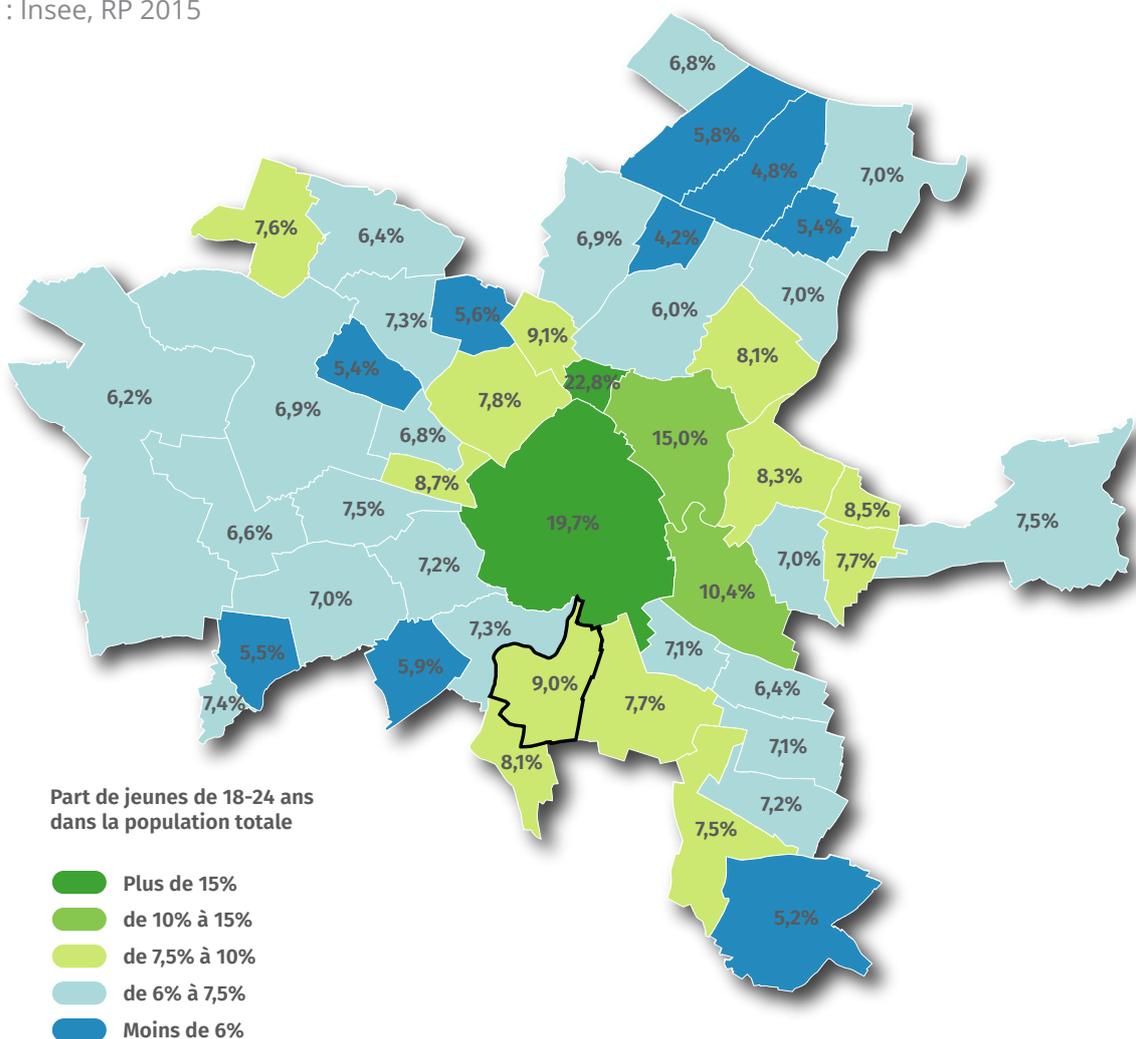
## Évolution des jeunes entre les deux derniers recensements

Source : Insee, RP 2010-2015

	11-14 ans		15-17 ans		18-24 ans	
	Effectifs en 2015	Evolution (%) 2010-2015	Effectifs en 2015	Evolution (%) 2010-2015	Effectifs en 2015	Evolution (%) 2010-2015
Centre	57	▼ -6,3	37	▼ -35,5	95	▼ -9,3
Secteur périphérique	129	▼ -7,8	128	▲ +1,6	331	▲ +7,3
Fleury-sur-Orne	186	▼ -7,4	165	▼ -10,0	426	▲ +3,1
Ifs	672	▲ +4,6	530	▲ +10,5	885	▼ -14,7
CU Caen la Mer Normandie	11 695	▲ +5,0	9 437	▬ +0,8	34 604	▼ -2,6
Hors Caen	8 128	▲ +4,3	6 441	▲ +5,0	13 706	▬ -0,8
Le Calvados	34 594	▲ +4,0	25 748	▲ +1,9	61 487	▼ -4,9
La France métropolitaine	3 166 400	▲ +4,6	2 348 256	▲ +3,6	5 257 462	▼ -3,7

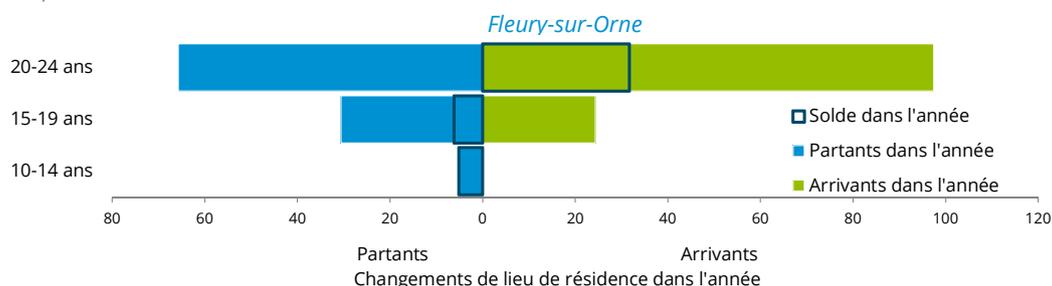
## Cartographie de la part des jeunes de 18-24 ans dans la population

Source : Insee, RP 2015



## La pyramide des âges des mobilités résidentielles des 10-24 ans

Source : Insee, RP 2015



# Les jeunes sortis sans diplôme du système scolaire permettent d'approcher la question du décrochage scolaire

La grande majorité des jeunes de 15-24 ans étant toujours scolarisés, l'appréciation des niveaux de formation de ces derniers n'a de sens qu'une fois leurs études effectivement terminées. Pour cette raison, les proportions des différents niveaux de formation présentées ici ne sont calculées que sur les jeunes déclarant avoir achevé leurs études.

Potentiellement, certains de ces jeunes non scolarisés peuvent être concernés par une situation de décrochage scolaire (en particulier chez les 15-17 ans). Entre absentéisme lourd, sortie prématurée du système scolaire ou absence de diplôme et de qualification, la notion de « décrocheur » fait débat entre spécialistes et varie selon les critères retenus par les institutions et les organismes confrontés à cette question.

Les raisons de ce phénomène sont complexes et souvent multi-dimensionnelles (scolaires, personnelles, familiales, socio-économiques, culturelles...). Toutefois, les difficultés scolaires précoces et le sentiment d'erreurs d'orientation scolaire (vécue comme subie ou ratée) restent souvent très prégnantes.

Plus l'âge des jeunes avance et moins ils ont de chance d'être scolarisés. Ainsi, sur Fleury-sur-Orne, 95% des 15-17 ans sont scolarisés contre 73% chez les 18-19 ans et 29% chez les 20-24 ans. Pour CU Caen la Mer Normandie hors Caen, ces proportions sont respectivement de 97%, 81% et 45%.

Bien évidemment, l'âge avançant, les jeunes ont tendance à avoir un niveau de formation plus élevé. De même, les femmes ont de manière générale plus souvent des niveaux de formation plus « favorables » que les hommes. Sur Fleury-sur-Orne, 57% des jeunes femmes de 15-19 ans ont un bas niveau de formation (10 femmes) contre 40% pour les hommes (10 hommes), tandis que cela concerne 10% des femmes de 20-24 ans (10 femmes) et 16% des hommes de cette tranche d'âge (20 hommes). Chez les 25-29 ans, 48% des femmes ont un haut niveau de formation (100 femmes) contre 31% pour les hommes (50 hommes).

L'évolution de la part de la population diplômée entre 20-24 ans et 25-29 ans montre l'attractivité du territoire pour les jeunes diplômés.

## Définitions

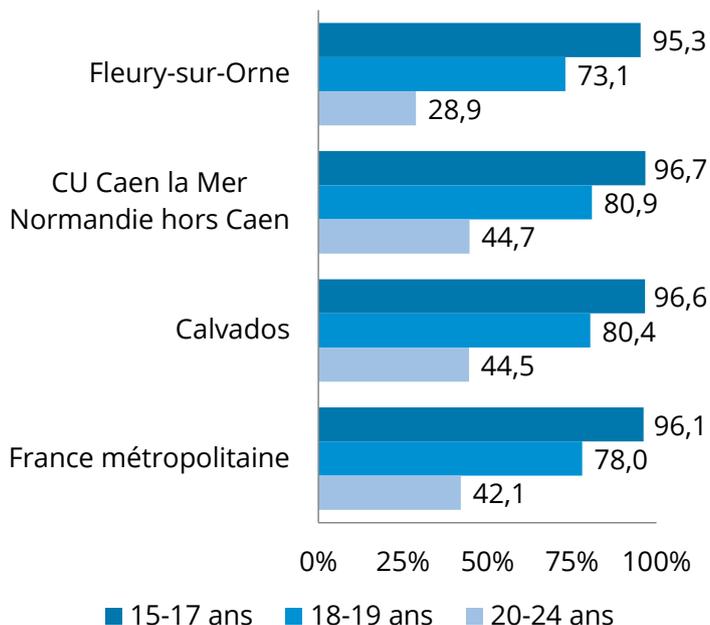
**Taux de scolarisation** : pourcentage de jeunes d'un âge de scolarisation donné qui sont scolarisés par rapport à l'ensemble de la population du même âge.

**Bas niveaux de formation** : Sont considérées comme de bas niveaux de formation les personnes de 15 ans et plus non scolarisées, n'ayant aucun diplôme, ou ayant un Certificat d'études primaires, un Bepc ou un brevet des collèges. La population scolarisée est exclue.

**Hauts niveaux de formation** : Sont considérées comme de hauts niveaux de formation les personnes de 15 ans et plus non scolarisées, de niveau bac + 2 et plus. La population scolarisée est exclue.

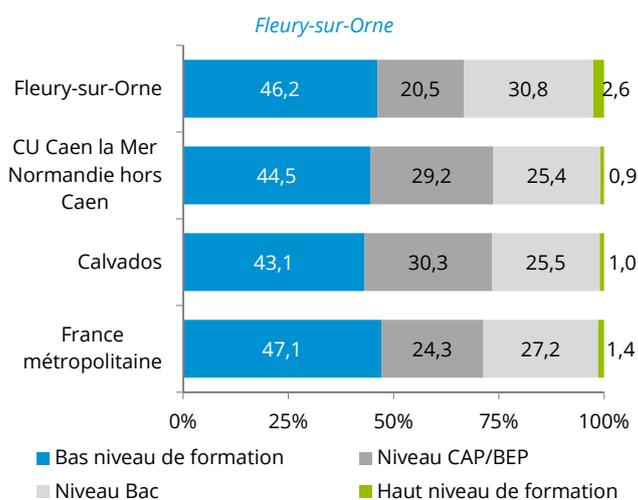
### Taux de scolarisation des jeunes de 15-24 ans

Source : Insee, RP 2015



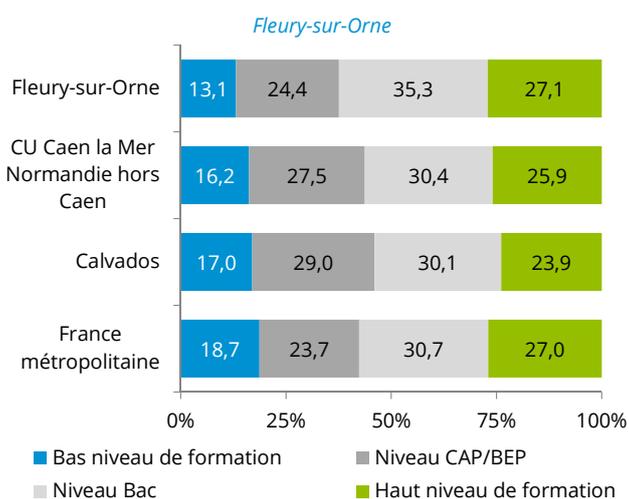
### Niveaux de formation des jeunes de 15-19 ans non scolarisés

Source : Insee, RP 2015



### Niveaux de formation des jeunes de 20-24 ans non scolarisés

Source : Insee, RP 2015



# Les jeunes actifs sont les premiers concernés par les contrats précaires

La jeunesse subit de façon accentuée les effets de la crise : l'intégration dans l'emploi durable est lente et difficile pour la majorité. Le chômage touche presque un jeune actif sur quatre. L'activité professionnelle est le plus souvent marquée par les stages, le chômage et les bas salaires, sauf pour quelques privilégiés. Chez les jeunes salariés (15-24 ans), le taux de précarité dans l'emploi atteint plus de 50% (un tiers si l'on écarte du calcul les contrats d'apprentissage). Au sens de l'Insee, les contrats précaires comprennent les CDD (dont emplois saisonniers), contrats d'intérim, emplois aidés, mais aussi les stages rémunérés et les contrats d'apprentissage. Si ces derniers sont effectivement précaires économiquement, on peut toutefois, avant cela, retenir plus positivement la solution de formation qu'ils représentent pour certains jeunes (en France métropolitaine, 6% des jeunes de 15-24 ans sont en contrat d'apprentissage ; 18% des jeunes ayant un emploi – Insee RP 2013).

Une large majorité des jeunes sortis du système scolaire entre dans leur premier emploi par l'un de ces contrats précaires ; et ce d'autant plus qu'ils sont faiblement diplômés. Ce sont les titulaires de diplômes d'écoles de commerce ou d'ingénieurs qui obtiennent le plus fréquemment un premier emploi en CDI. En moyenne, les jeunes entrent dans l'emploi vers 23 ans,

### Définitions

**Demandeurs d'emploi** : personnes qui s'inscrivent à Pôle Emploi dans différentes catégories en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaité.

- catégorie A : tous les demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité le mois précédent (1). C'est la catégorie de base, la plus commentée.

- catégorie B : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite, moins de 78 heures le mois précédent.

- catégorie C : demandeurs d'emploi ayant travaillé plus de 78 heures le mois précédent.

(1) Le « mois précédent » ne signifie pas que ces personnes exercent régulièrement une telle activité.

mais n'obtiennent leur premier CDI que vers 27 ans.

Chez les jeunes actifs occupés, la part des emplois stables augmente avec l'âge. Ainsi, 55% des jeunes de 20-24 ans sont en CDI ou fonctionnaires (130 jeunes) contre 71% des 25-39 ans.

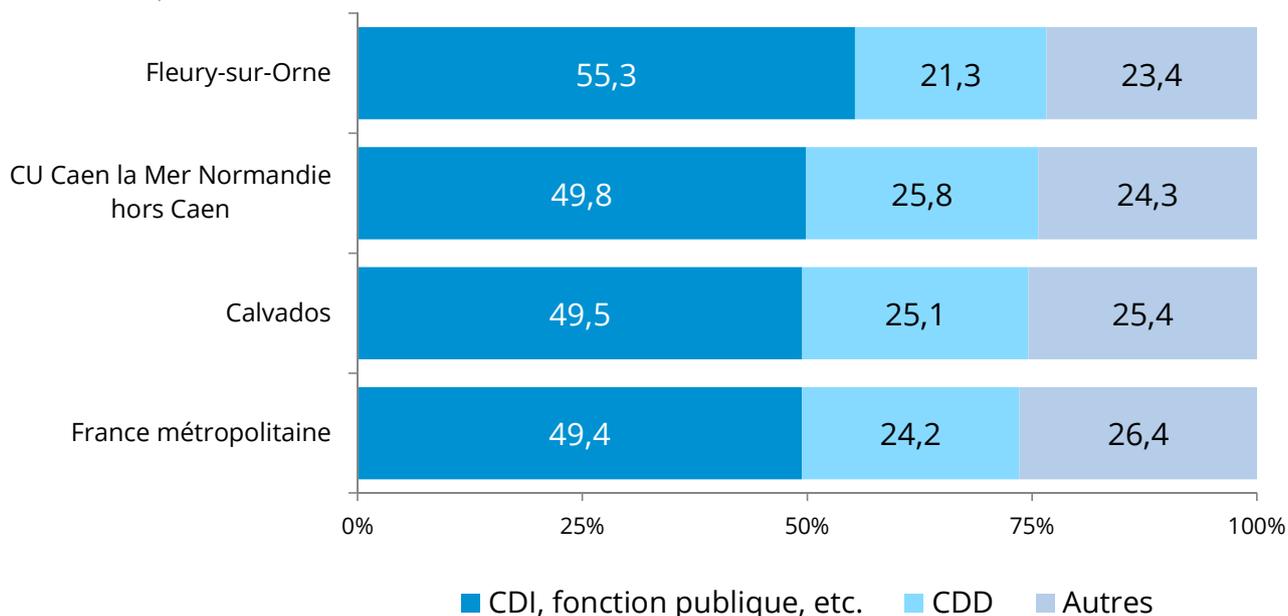
A Fleury-sur-Orne, 90 jeunes de 15-24 ans sont en contrat précaire, soit 36%, contre 200 pour les 25 ans et plus, soit 11%. Ces proportions dans la CU Caen la Mer Normandie hors Caen sont respectivement de 33% et 8%. A noter que les contrats d'apprentissage ne sont pas considérés ici comme des contrats précaires. 50 femmes de 15-24 ans ont un contrat précaire en 2015 (soit 42%), contre 40 hommes du même âge, soit (31%).

Au dernier trimestre 2017, le nombre de demandeurs d'emploi de fin de mois de catégories A, B et C âgés de moins de 26 ans est de 130 sur Fleury-sur-Orne. Ce nombre a augmenté de 30 depuis fin 2008, mais a légèrement diminué sur la dernière année.

Le chômage des jeunes n'est pas toujours aisé à mesurer. En effet, non seulement tous les jeunes ne s'inscrivent pas mécaniquement à Pôle emploi aussitôt leurs études achevées, mais ils ne le font parfois pas davantage après le passage par quelques emplois de très courte durée dont ils savent qu'ils ne leur ouvriront aucun droit à indemnisation.

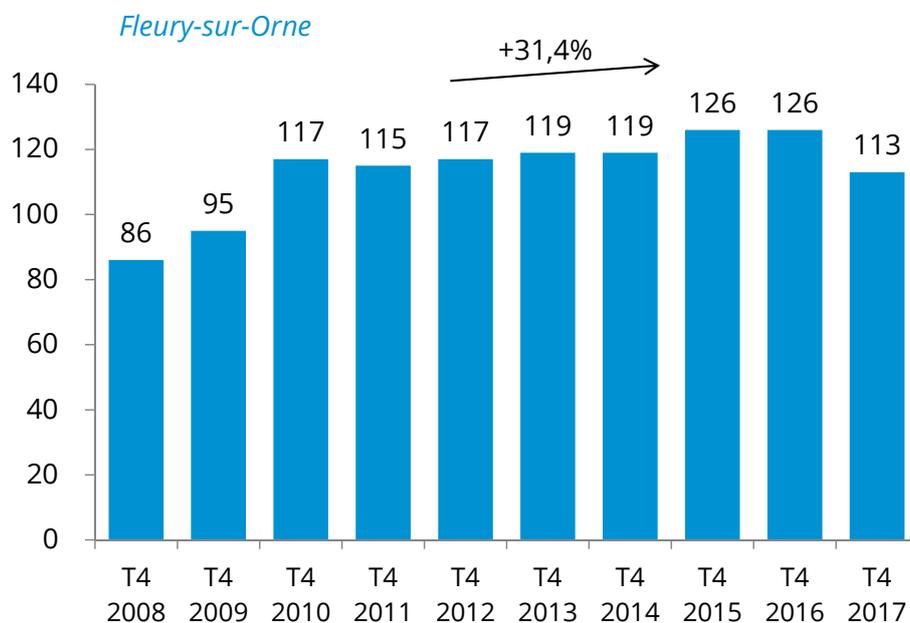
## Type de contrats chez les jeunes actifs occupés de 20-24 ans

Source : Insee, RP 2015



## Nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C de moins de 26 ans

Source : Pôle Emploi 2008-2017



## Définitions

**Contrats précaires** : sont considérés comme contrats précaires les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés. La part des salariés en contrats précaires donne une indication de la stabilité d'accès à l'emploi de la population salariée résidant sur le territoire.

### Les jeunes ni en emploi ni en formation initiale sont potentiellement en difficulté d'insertion

Ne connaissant pas plus en détail la situation réelle de ces jeunes ni en emploi ni en formation, nous ne pouvons ici que présupposer l'existence chez ces derniers de difficultés « potentielles » d'insertion. S'ils apparaissent ainsi sans solution d'emploi ou de formation à un instant « t », certains de ces jeunes peuvent toutefois trouver dans d'autres formes d'implication des sources de qualification ou de reconnaissance sociale : c'est le cas par exemple de jeunes s'impliquant sur une période donnée dans des actions citoyennes ou humanitaires, ou encore de jeunes femmes investissant un rôle de mère...

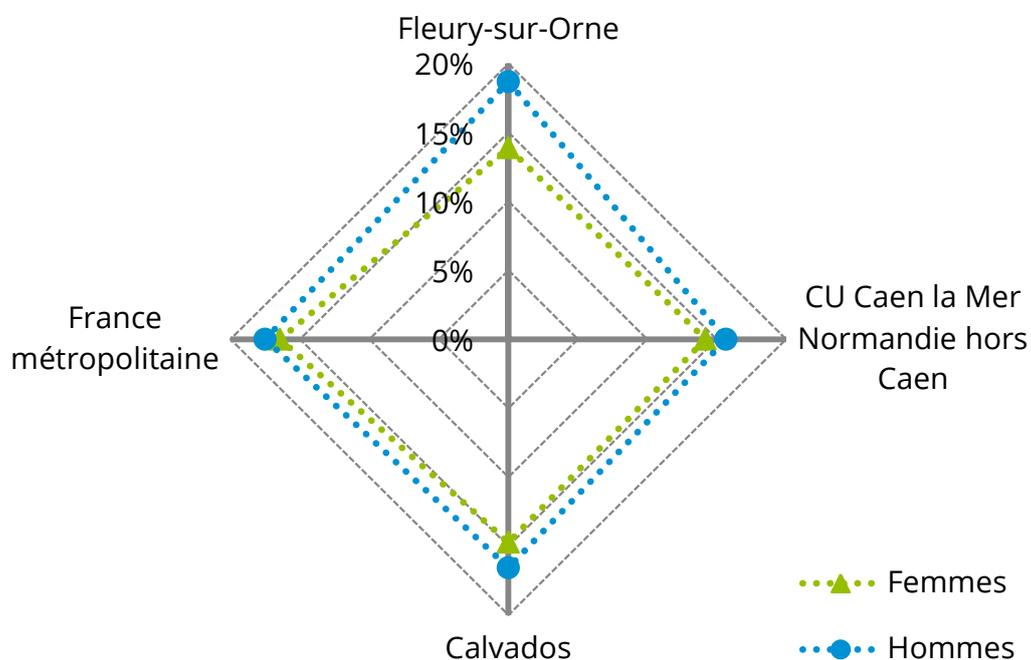
Ces situations sans emploi et sans formation peuvent toutefois devenir problématiques lorsqu'elles sont amenées à perdurer dans le temps. Pour les jeunes femmes les moins qualifiées notamment, et de surcroît pour celles également jeunes mamans, le risque de subir plus que de choisir une « vie au foyer » peut devenir important.

Sur Fleury-sur-Orne, une centaine de jeunes de 15-24 ans ne sont ni en emploi ni en formation initiale, soit 16% des 15-24 ans du territoire (légèrement plus que sur la CU hors Caen et sur le département, un peu moins qu'en France métropolitaine). Cette proportion est plus élevée chez les hommes : 19% des hommes de 15-24 ans ne sont ni en emploi ni en formation, cela ne concerne « que » 14% des femmes du même âge, alors qu'elles sont équivalentes (entre hommes et femmes) dans les territoires de comparaison.

### Part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation initiale

Source : Insee, RP 2015

	15-24 ans ni en emploi ni en formation		Hommes		Femmes	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Fleury-sur-Orne	97	16,3	57	18,7	40	13,9
CU Caen la Mer Normandie hors Caen	3 014	15,0	1 642	15,7	1 372	14,2
Calvados	13 663	15,7	7 365	16,6	6 298	14,7
France métropolitaine	1 290 674	17,0	677 866	17,5	612 808	16,4



# A partir de 20 ans une part importante des jeunes a quitté le foyer parental

L'accès à un logement à soi, au même titre que l'accès à une autonomie financière, est l'un des critères les plus fréquemment retenus pour approcher la question de l'entrée dans la vie adulte. Sur les grands pôles urbains, le nombre de jeunes vivant seuls parmi ceux en situation d'indépendance résidentielle (c'est-à-dire ayant leur propre logement) est généralement plus importante que celle de ceux vivant en couple. Et ce à l'inverse, souvent, de ce qui s'observe en zones péri-urbaines ou semi-rurales.

Sur les pôles urbains disposant d'une offre d'enseignement supérieur conséquente, l'accès à l'indépendance résidentielle peut, par ailleurs, s'avérer souvent plus important chez les étudiants que chez les jeunes en emploi, et a fortiori que chez les jeunes au chômage.

Dans les petites ou moyennes communes des zones péri-urbaines ou semi-rurales, il n'est pas rare que le départ du domicile parental s'accompagne simultanément d'un départ du territoire communal. Souvent nous pouvons parler ici d'une « double perte » pour la commune, car il n'est pas du tout improbable qu'une fois s'être stabilisés professionnellement,

la plupart de ces jeunes ne reviendront pas sur leur commune d'origine avec conjoint et enfants.

140 jeunes de 20-24 ans résident encore avec leurs parents à Fleury-sur-Orne, soit 43% d'entre eux contre 48% dans la CU Caen la Mer Normandie hors Caen, 38% en moyenne départementale et 45% en moyenne nationale.

A l'instar des tendances habituelles, les jeunes femmes sont plus souvent autonomes que les jeunes hommes sur Fleury-sur-Orne : 58% des femmes de 20-24 ans (90 personnes) ont soit pris leur indépendance vis-à-vis de leurs parents, soit sont arrivées sur le territoire et sont déjà dans un parcours résidentiel de location ou d'accès à la propriété, contre 56% des hommes (90 personnes).

Parmi ces 180 personnes autonomes, 70 (soit 38%) vivent seules, 80 (soit 43%) sont en couple sans enfant, 30 d'entre elles (soit 16%) ont des enfants. Les jeunes vivant dans d'autres types de ménages (colocation, cohabitation de plusieurs générations) sont sous-représentés à Fleury (10 jeunes, soit 3% d'entre eux contre 15% en moyenne de la CU hors Caen).

## Définitions

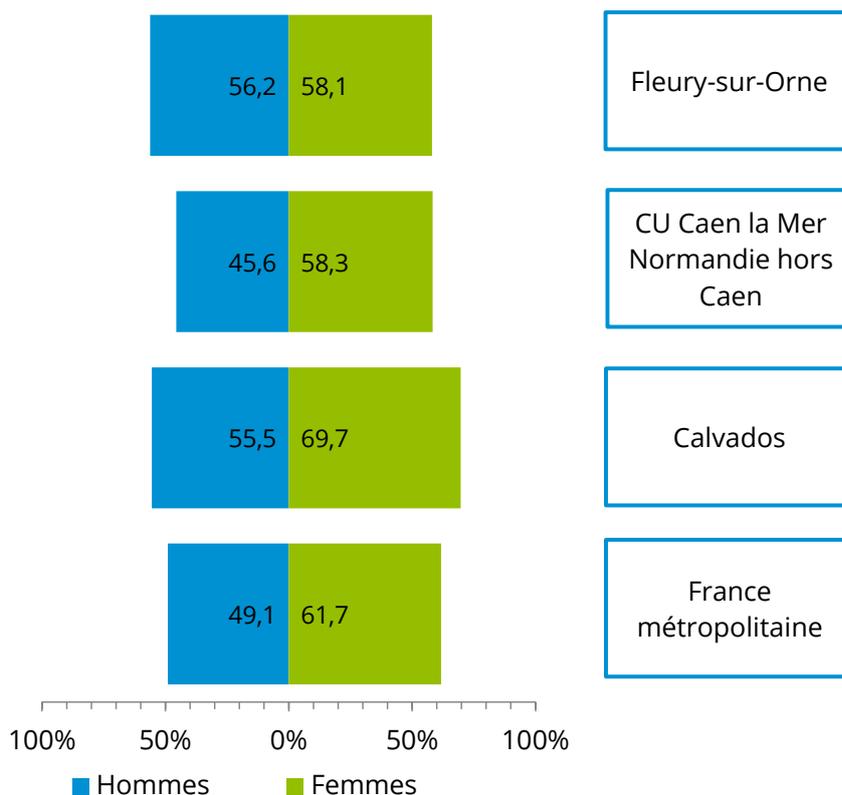
**Jeunes autonomes** : jeunes ayant quitté le foyer familial. Sont considérés comme autonomes, les jeunes vivant seuls, adultes d'une famille monoparentale, en couple avec ou sans enfant(s), en colocation, en établissement, en communauté (foyers de travailleurs, résidences universitaires, maisons de détention...) ou dans un autre type d'hébergement hors ménage (habitation mobile, marinières, sans-abri,...)

**Hors ménage** : Les jeunes vivant en communauté (foyers de travailleurs, résidences universitaires, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.

**Autre type de ménage** : les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation, mais il est difficile de mettre en évidence une configuration type de ces ménages.

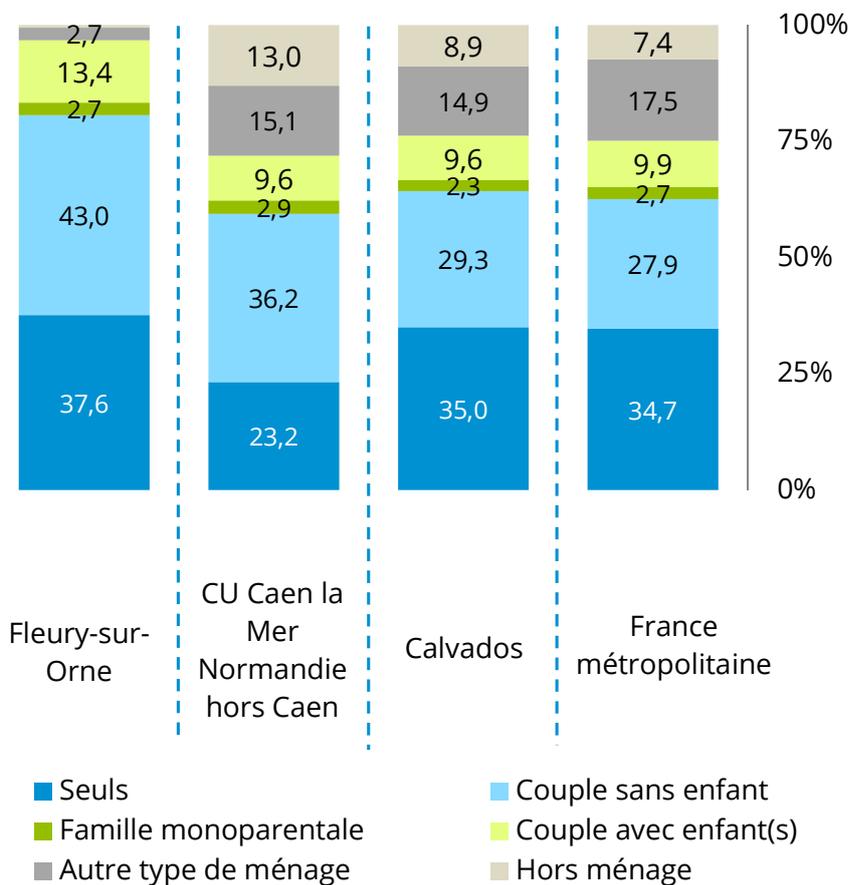
### Part des jeunes autonomes par sexe dans la population

Source : Insee, RP 2015



### Jeunes autonomes, adultes d'un ménage selon leur situation familiale

Source : Insee, RP 2015





# LES SENIORS ET LE GRAND AGE : les conséquences du vieillissement de la population

---

La part des personnes âgées dans la population augmente et les équilibres générationnels se modifient	60	Les besoins en matière de logement pour les seniors	72
Des personnes âgées de 75 ans et plus sur-représentées au centre de la commune et au centre de la CU	62	Le potentiel de soutien de la part des proches aidants pour les personnes âgées en risque de dépendance	74
Une augmentation des populations âgées est à prévoir	64	Les jeunes seniors : potentiels aidants	76
Les personnes âgées vivant seules à domicile	66	L'activité des jeunes seniors	78
Les conditions de vie des personnes âgées devraient se dégrader dans les années à venir	70	L'emploi et le chômage des jeunes seniors	80
		La précarité de l'emploi chez les jeunes seniors	82
		Les revenus et la pauvreté des jeunes seniors	84

# La part des personnes âgées dans la population augmente et les équilibres générationnels se modifient

La population des « personnes âgées » est en réalité constituée de personnes très différentes selon l'âge et les milieux sociaux notamment. A quel âge d'ailleurs est-on « âgé » ? Parmi les plus de 60 ans, on trouve des personnes en très bonne santé parfois encore en activité professionnelle, comme des aînés dont l'état physique est particulièrement dégradé ; une population démunie qui doit faire face aux difficultés de toutes les couches défavorisées, mais aussi des catégories aisées qui ont les moyens d'avoir recours à des services privés pour les aider dans leur vie quotidienne.

L'augmentation du nombre des aînés est le reflet du passage au-delà de 60 ans des générations issues du baby-boom. Des générations nombreuses remplacent petit à petit des générations déficitaires (impact des décès et du déficit des naissances liées aux deux guerres mondiales). L'augmentation de l'espérance de vie amplifie le vieillissement de la population.

Les personnes âgées ne constituent pas une population homogène, il importe de distinguer les jeunes retraités (souvent moins exposés aux risques de dépendance) des plus âgés (davantage concernés par les interventions sociales).

En 2015, les 1 140 personnes âgées de 60 ans et plus de Fleury-sur-Orne représentent 24% de la population totale.

Pour comparaison, cette part est de 24% pour la CU Caen la Mer Normandie hors Caen, de 26% pour le Calvados et de 25% pour la France métropolitaine. Dans le détail, le poids parmi la population totale des 730 personnes âgées de 60-74 ans est de 15%, celui des 260 personnes de 75-84 ans de 5% et celui des 150 personnes âgées de 85 ans et plus de 3%.

Entre 2010 et 2015, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus est passé de 900 à 1 140, leur part a augmenté de 2 points, passant de 22% à 24%. Dans les territoires de référence, l'évolution a été de +3 points pour la CU Caen la Mer Normandie hors Caen, de +3 points pour le Calvados et de +2 points pour la France métropolitaine. Entre 2010 et 2015, le poids des personnes âgées de 60-74 ans a augmenté de 1 point, passant de 14% à 15% et celui des 75 ans et plus a augmenté de 1 point, passant de 8% à 9%.

De manière générale, les territoires les moins âgés sont ceux qui ont connus des croissances de leur taille démographiques significatives au cours des dernières décennies. Les territoires du nord de la CU sont plus âgés que la moyenne, notamment la commune de Ouistreham où presque deux habitants sur cinq ont 60 ans ou plus. A Iffs, 21,5% des habitants ont 60 ans ou plus, soit trois points de moins qu'à Fleury-sur-Orne.

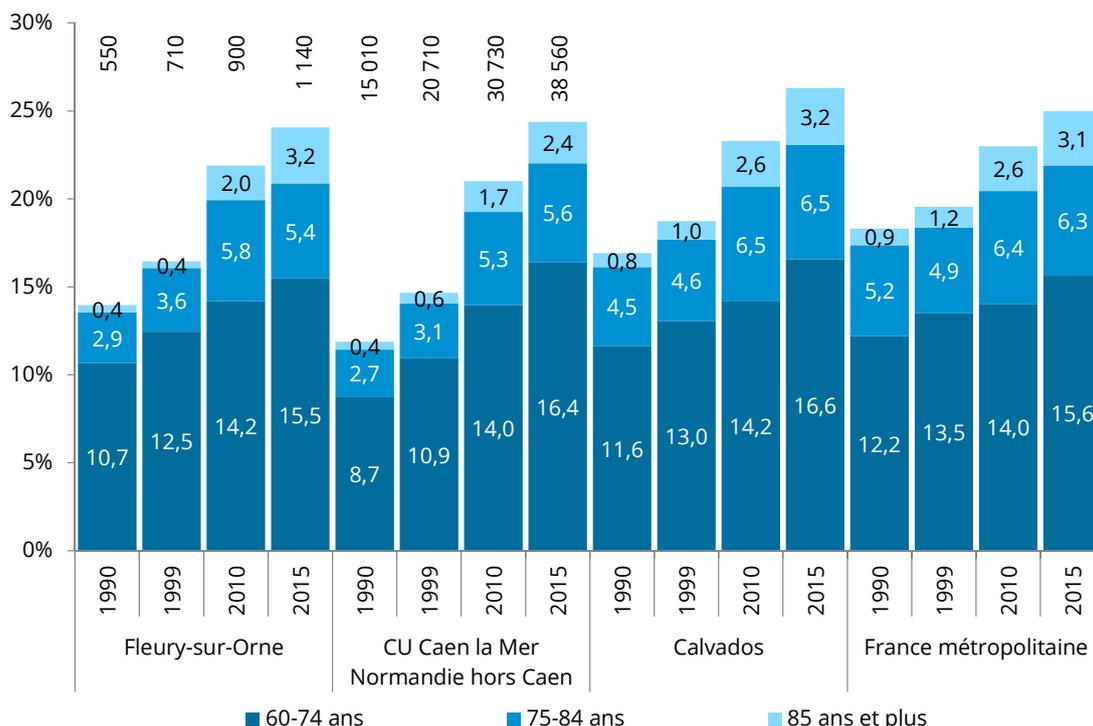
## Définitions

**Âge atteint** : l'âge est la durée écoulée depuis la naissance. L'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance.

**Âge révolu** : l'âge est la durée écoulée depuis la naissance. L'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire

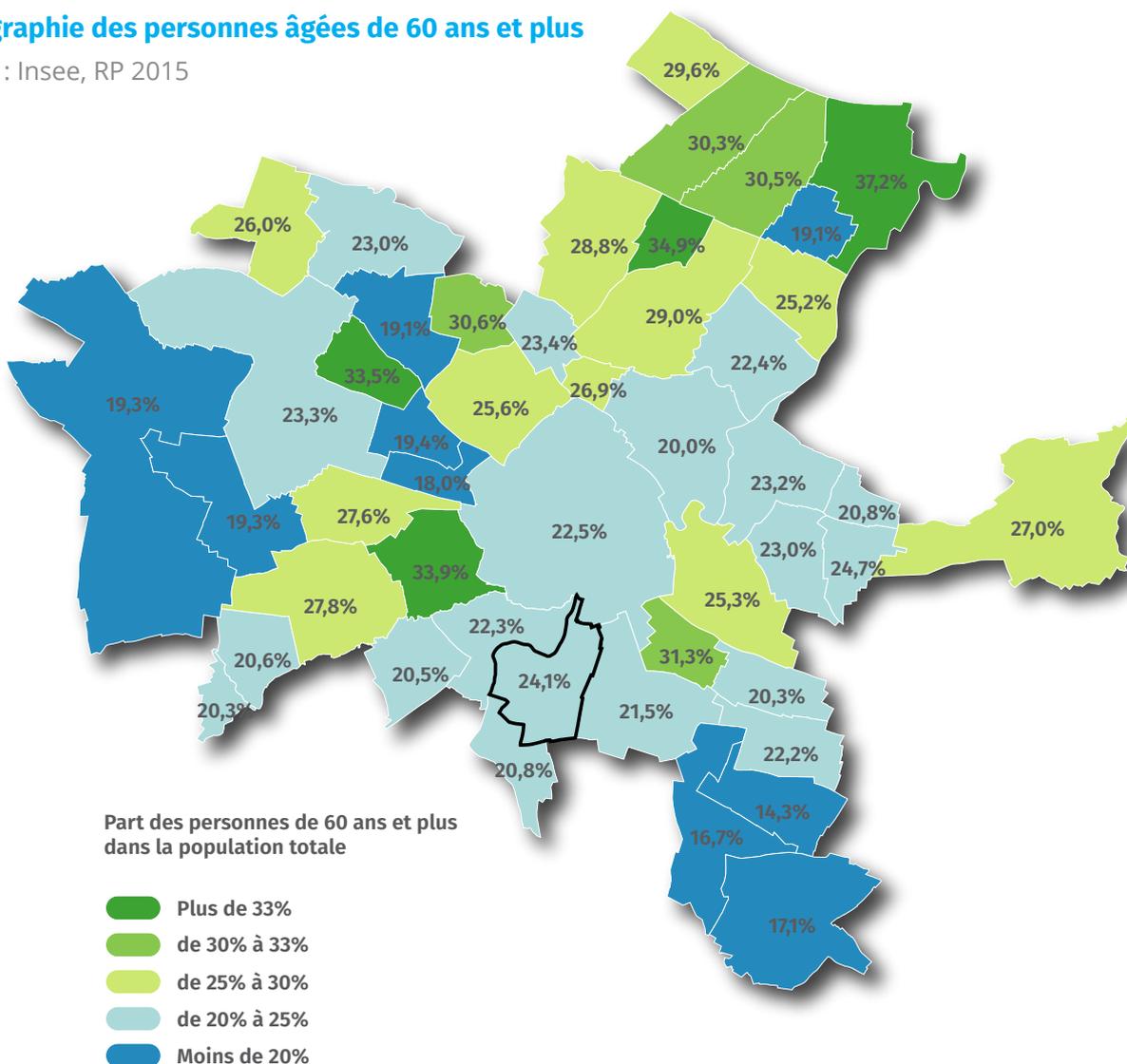
### Les personnes âgées de 60 ans et plus

Source : Insee, RP 1990-2015



### Cartographie des personnes âgées de 60 ans et plus

Source : Insee, RP 2015



### Des personnes âgées de 75 ans et plus sur-représentées au centre de la commune et au centre de la CU

410 Fleuryens âgés de 75 ans et plus ont été recensés sur la commune en 2015. Ils représentent 9% de la population comme en France métropolitaine.

75 ans marque l'entrée aux âges de la dépendance pour un grand nombre de personnes. C'est en effet à partir de cet âge que les dispositifs de maintien à domicile sont de plus en plus utilisés par les populations âgées.

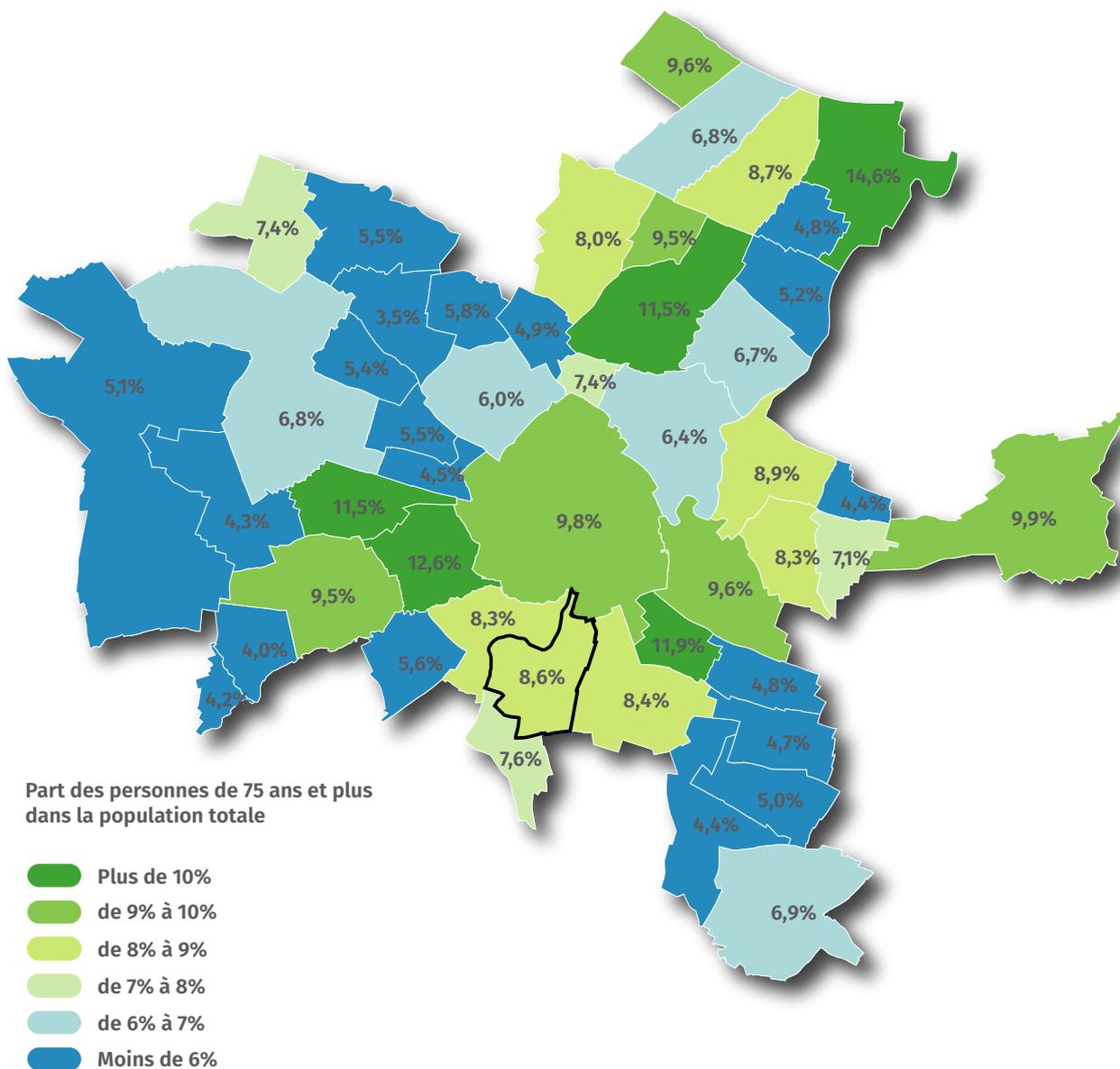
Les Fleuryens de 75 ans et plus ne sont pas répartis uniformément dans la commune. Leur part s'élève ainsi à 15%

dans le centre (soit 210 personnes) contre 6% dans le secteur périphérique, soit 200 personnes (rappelons que cette partie de la commune accueille proportionnellement plus de familles que le centre).

C'est alors dans ce secteur périphérique de la commune que le vieillissement sera le plus rapide : on recense 2,2 personnes âgées de 60-74 ans pour 1 personne de 75 ans et plus. Au centre, cet indice d'évolution des générations âgées est de 1,4.

### Cartographie des personnes âgées de 75 ans et plus

Source : Insee, RP 2015



# Une augmentation des populations âgées est à prévoir

L'augmentation de l'espérance de vie, combinée au passage aux âges élevés des générations issues du baby-boom, devrait générer, dans la plupart des territoires de France métropolitaine, une augmentation conséquente de la part des populations les plus âgées dans la population.

Les générations issues du baby-boom sont celles nées entre 1945 et le milieu des années 1970. Elles ont commencé à atteindre l'âge de 60 ans depuis 2005, entreront dans la classe d'âge des 75 ans et plus à partir de 2020 et chez les 85 ans et plus à partir de 2030.

En 2015, Fleury-sur-Orne regroupait 1 140 habitants âgés de 60 ans ou plus, soit 27% de plus qu'en 2010 (une évolution moyenne annuelle de +5% sur la période 2010-2015, contre +3% pour la population totale).

3% de la population de Fleury-sur-Orne était âgée de 85 ans ou plus, 5% de 75-84 ans et 15% de 60-74 ans.

La population de 85 ans et plus pourrait représenter 3,5% de la population en 2030 et atteindre 200 personnes, contre 150 personnes quinze ans plus tôt.

Répondre aux besoins des personnes âgées, notamment en matière d'isolement relationnel, implique en partie une prise en charge par les générations suivantes. Même si le premier aidant est, s'il est encore présent, le conjoint, ces aidants (potentiels) sont souvent âgés d'une soixantaine d'années et n'ont pas toujours

de liens familiaux avec les personnes les plus âgées vivant à proximité de chez eux. Ils peuvent être l'expression d'un potentiel de présence ou d'alerte en cas de besoins.

Le ratio aidants/aidés rapporte les 55-64 ans (population des aidants potentiels des personnes les plus âgées) aux 85 ans et plus (population quantitativement représentative du volume de personnes aidées). Ce ratio donne une idée du potentiel en matière d'aide informelle des personnes âgées dépendantes.

La diminution du ratio aidants/aidés oblige les territoires à imaginer et développer de nouvelles réponses pour prévenir l'isolement social des personnes les plus âgées.

Les 55-64 ans sont parfois appelés la « génération pivot ». Ils sont susceptibles d'être sollicités à la fois pour venir en appui à leurs parents vieillissants, et pour aider leurs enfants, financièrement ou via la garde de leurs petits-enfants.

Fleury-sur-Orne compte, en 2015, 3,8 aidants (personnes âgées de 55-64 ans) pour une personne à aider (personnes âgées de 85 ans et plus). Le passage, à partir de 2030, des générations issues du baby-boom dans la tranche d'âge des 85 ans et plus pourrait générer un ratio aidants/aidés situé autour de 2,6 aidants pour une personne à aider (un ratio de 3,2 aidants pour une personne à aider est attendu en France métropolitaine).

## Note méthodologique

**Ratio aidants / aidés** : de manière schématique, les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants susceptibles d'aider les personnes âgées peuvent être assimilés aux 55 à 64 ans (populations des aidants). Le rapport entre les 55-64 ans (population des aidants) et les 85 ans et plus (population à aider) donne une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes par leur famille.

## Projection de l'évolution des générations âgées

Voir méthodologie en annexe

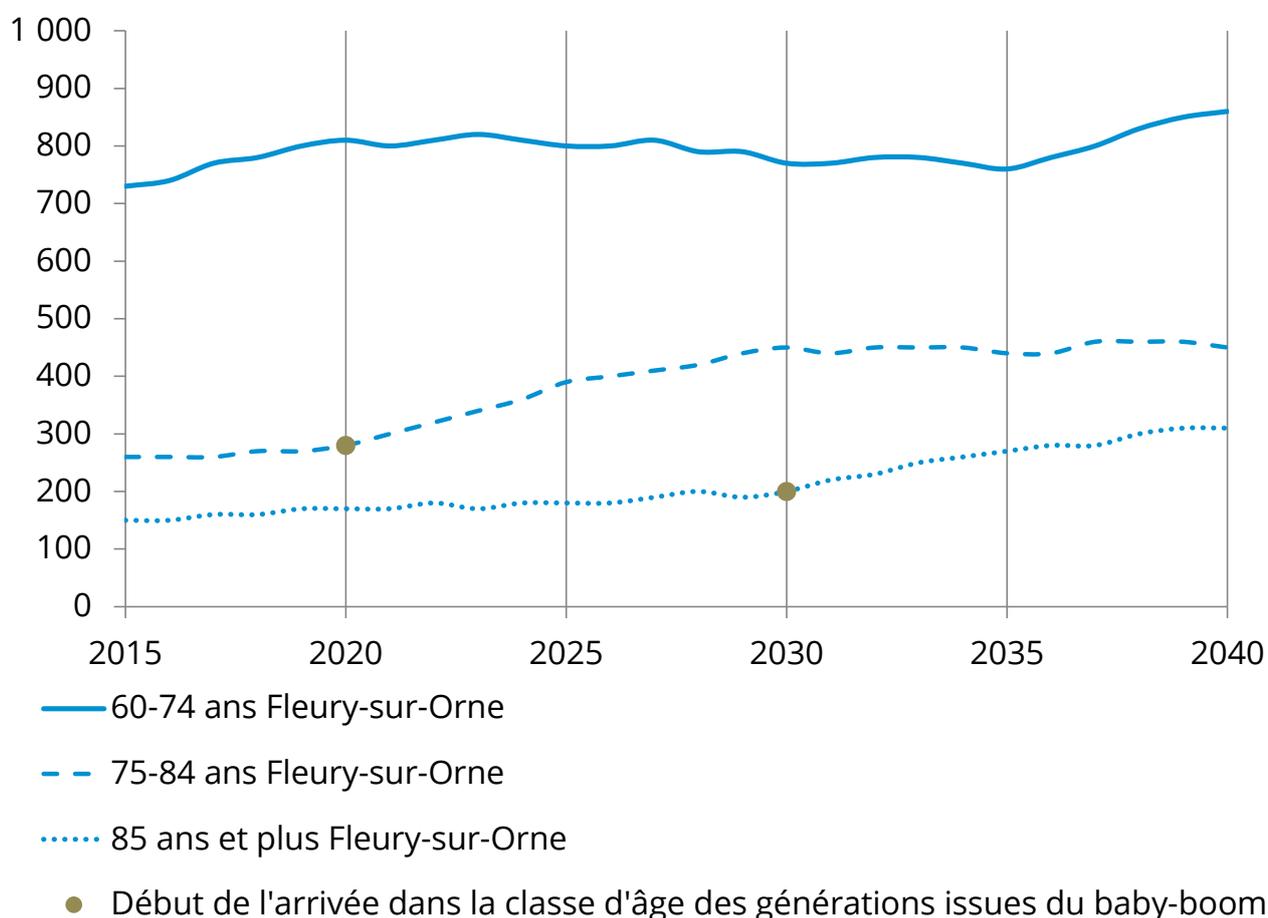
Source : Insee, RP 2015 &amp; Projections © Compas

	RP		Fleury-sur-Orne Projections Compas				Taux d'évolution 2020-2030 (en %)
	2015	2020	2025	2030	2035	2040	
60-74 ans	734	810	800	770	760	860	-4,9
75-84 ans	256	280	390	450	440	450	+60,7
85 ans et plus	151	170	180	200	270	310	+17,6
Total des 60 ans et plus	1 142	1 260	1 370	1 420	1 470	1 620	+12,7
Ratio aidants/aidés	3,8	3,4	3,0	2,6	2,5	2,9	

	RP		Poids dans la population totale en % Projections Compas			
	2015	2020	2025	2030	2035	2040
60-74 ans	15,5	16,1	15,0	13,7	13,5	15,6
75-84 ans	5,4	5,6	7,3	8,0	7,8	8,2
85 ans et plus	3,2	3,4	3,4	3,5	4,8	5,6
Total des 60 ans et plus	24,1	25,1	25,7	25,2	26,2	29,5

## Une projection des populations âgées par tranche d'âge

Source : Insee, RP 2015 &amp; Projections © Compas



### Les personnes âgées vivant seules à domicile

En 2015, Fleury-sur-Orne compte 370 ménages composés d'une seule personne âgée de 60 ans ou plus, soit 45% des ménages d'une seule personne. Cette part est inférieure à celle observée dans la CU Caen la Mer Normandie hors Caen (50%) et dans le département (49%).

Dans le détail, 28% des ménages d'une seule personne sont composés d'une personne âgée de 60-74 ans (230 personnes) et 17% d'une personne âgée de 75 ans et plus (140 personnes).

Pour comparaison, dans la CU (hors Caen), ces parts sont de 27% pour les 60-74 ans et de 23% pour les 75 ans et plus et respectivement de 25 et 24% dans le Calvados.

Parmi l'ensemble des personnes âgées de 60 ans et plus (et non plus seulement les ménages d'une seule personne), la proportion de celles vivant seules à leur domicile augmente avec l'âge, tout comme au niveau national (sauf pour les 70-79 ans).

En 2015, 32% des personnes âgées de 60-74 ans vivent seules à leur domicile contre 37% de celles de 75 ans et plus. Cette part atteint même 50% chez les 80 ans et plus.

Dans les territoires de comparaison ces parts sont de 22% pour les 60-74 ans et de 41% pour les 75 ans et plus dans la Cu (hors Caen) et de 24 et 43% dans le Calvados et en France métropolitaine. Jusqu'à l'âge de 75 ans, les aînés résidant sur Fleury-sur-Orne vivent très majoritairement à leur domicile (soit 730

personnes), quel que soit le sexe.

Après 75 ans, 92% des personnes âgées vivent encore chez elles (soit 370 personnes) et donc 12% vivent en établissement.

Cette proportion dépend de la présence de structures d'hébergement sur la commune et à proximité, ainsi que de leur coût. 2 personnes de plus de 65 ans vivant en hébergement à Fleury-sur-Orne bénéficient de l'Aide Social à l'Hébergement du Conseil départemental. 407 personnes bénéficient de cette aide à l'échelle de la CU Caen la Mer et 1 755 à l'échelle du département du Calvados.

A partir de 75 ans, des différences en terme de lieu de vie sont à noter : sur la majorité des territoires, à âge égal, la part des femmes en établissement est plus élevée que celle des hommes.

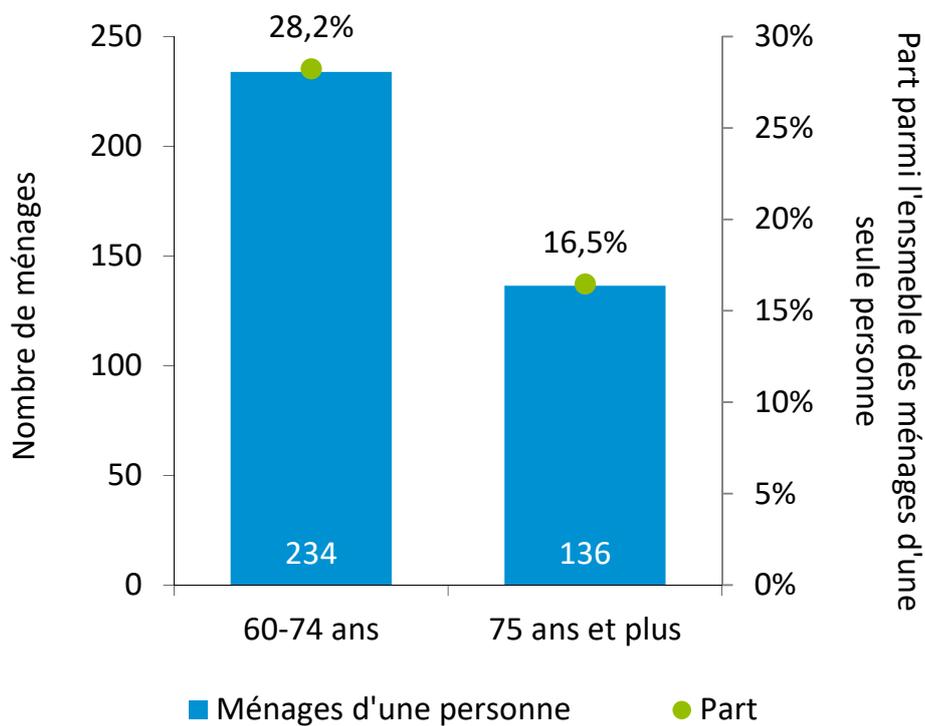
Ce constat s'explique en grande partie par le fait que les hommes âgés vivent plus souvent en couple et peuvent ainsi bénéficier de l'aide du conjoint qui favorise leur maintien à domicile en cas de besoin.

À Fleury-sur-Orne, à 75 ans 97% des femmes et autant d'hommes vivent à leur domicile alors qu'à 90 ans, seuls 87% des hommes vivent encore chez eux et 79% des femmes.

La part des personnes âgées vivant seules à domicile varie fortement d'une commune de la CU à l'autre. A Bénouville, moins d'une personne de 75 ans et plus sur dix vit seule à son domicile, contre plus de la moitié à Caen. A Iffs, cette part est aussi très élevée (48%).

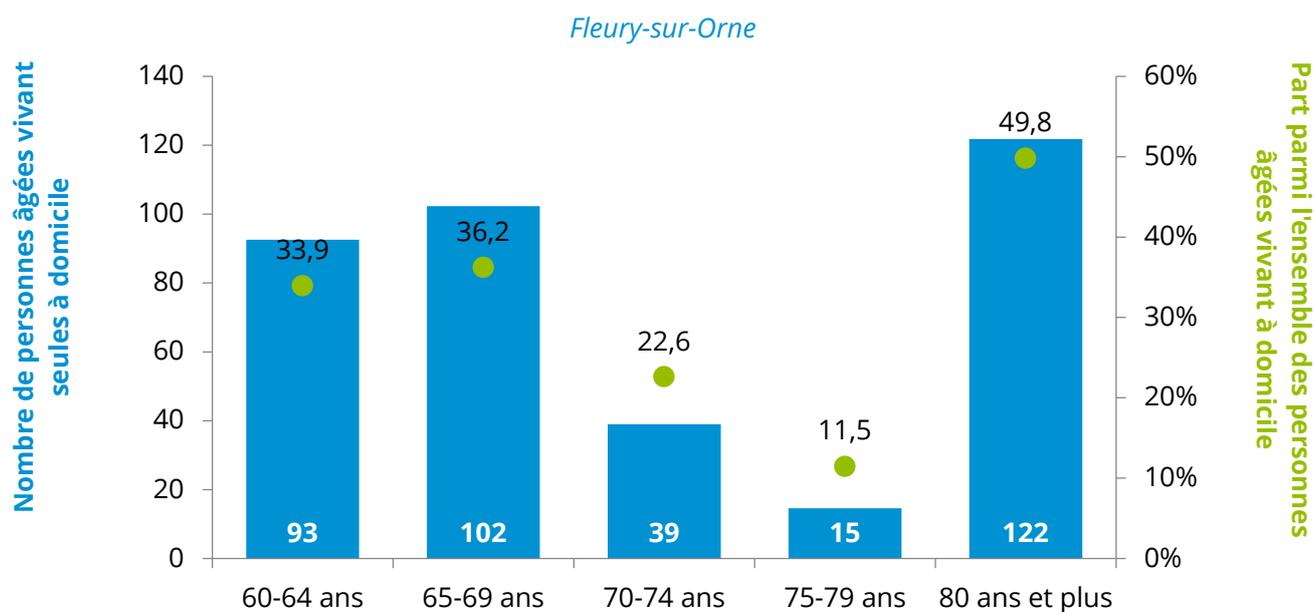
### Les ménages composés d'une seule personne

Source : Insee, RP 2015



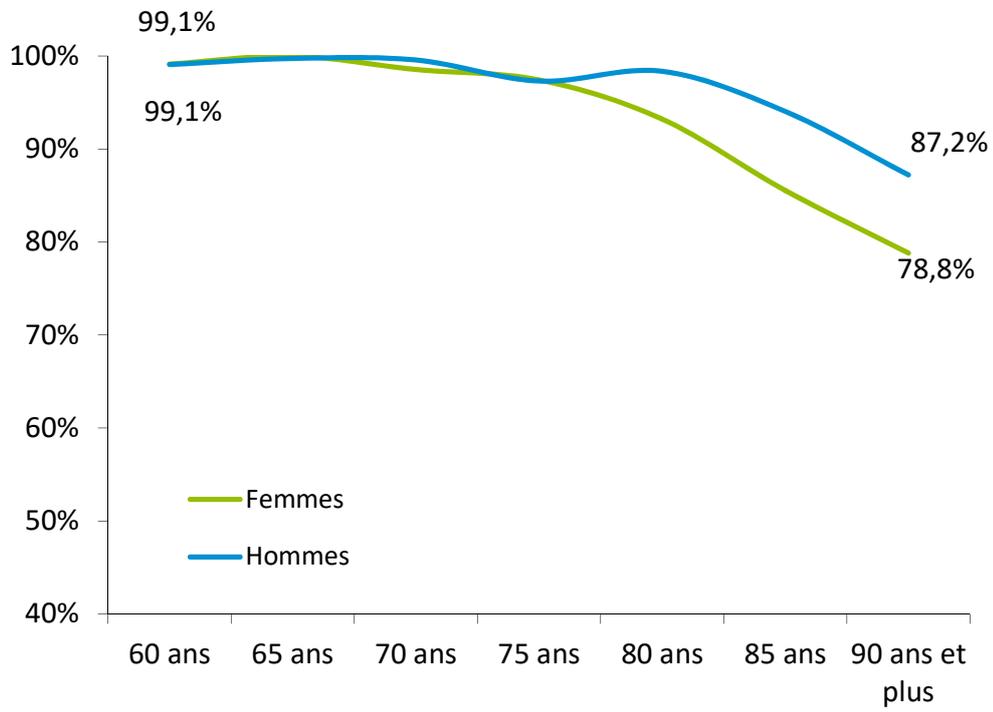
### Les personnes âgées de 60 ans et plus vivant seules à domicile

Source : Insee, RP 2015



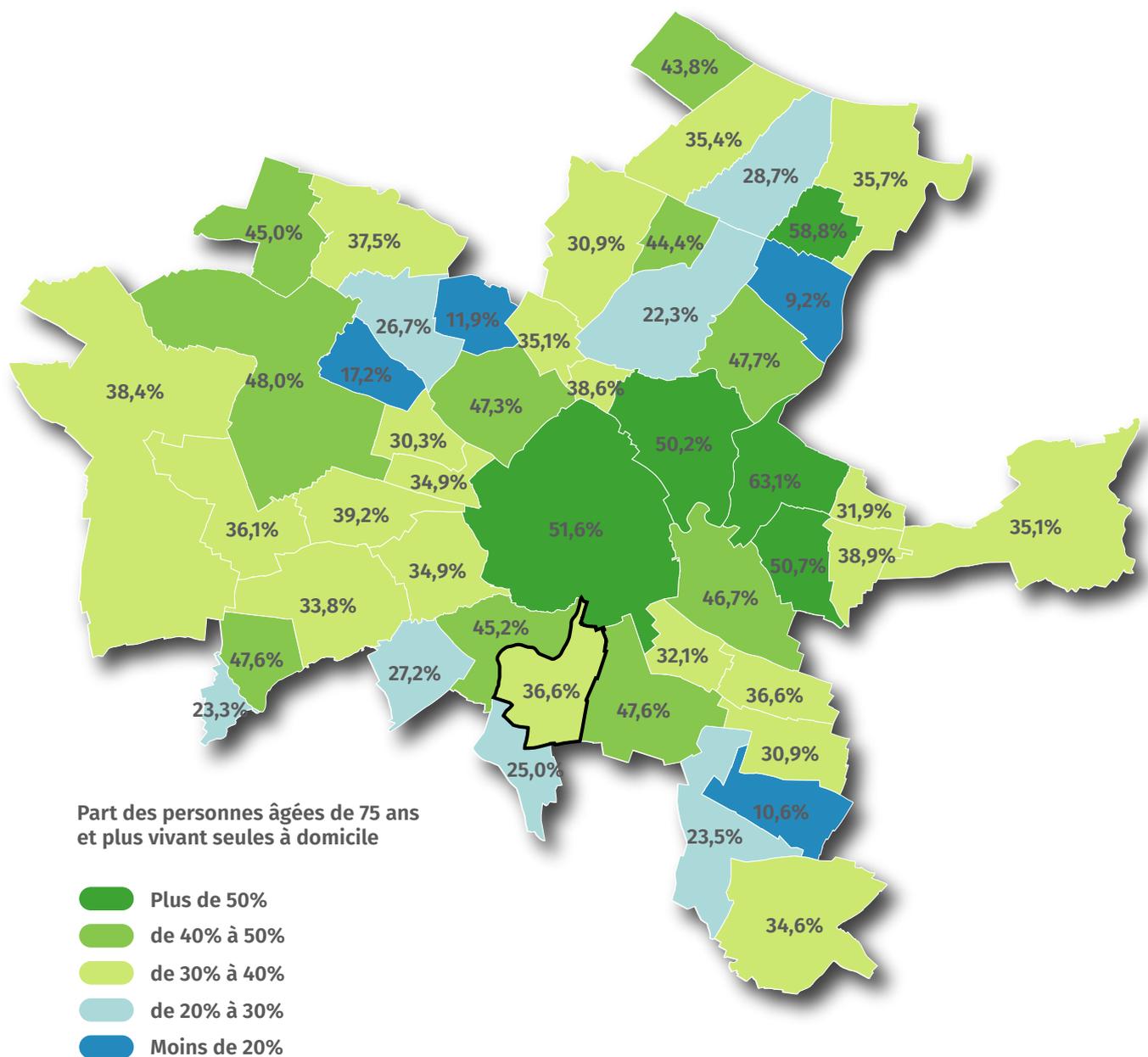
## Les personnes âgées vivant à domicile selon le sexe et l'âge

Source : Insee, RP 2015



### Cartographie des personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules à domicile

Source : Insee, RP 2015



# Les conditions de vie des personnes âgées devraient se dégrader dans les années à venir

En 2015, le niveau de vie médian des personnes âgées de 75 ans et plus de Fleury-sur-Orne est de 1 700€, soit un niveau équivalent à celui de l'ensemble des ménages du Calvados et 30€ de moins qu'en France métropolitaine.

Par ailleurs, 10% des foyers fiscaux les plus pauvres de Fleury-sur-Orne disposent de moins de 1 210€ par mois contre 2 910€ pour les 10% les plus riches.

En comparaison avec les territoires de référence, le niveau de vie des foyers fiscaux les plus pauvres (1er décile) de Fleury-sur-Orne est de 90€ plus élevé que dans le Calvados et de 140€ plus élevé qu'en France métropolitaine.

A l'opposé, le niveau de vie des foyers fiscaux les plus riches (9ème décile) de Fleury-sur-Orne est de 70€ plus faible que dans le Calvados et de 220€ plus faible qu'en France métropolitaine. L'écart interdéciles est alors bien moins élevé sur la commune que sur les territoires de référence.

Comme au niveau national, à Fleury-sur-Orne, les revenus des «retraités les plus jeunes» (les 60-74 ans) sont plus élevés que ceux des 75 ans et plus.

Les différences marquées de revenus entre les ménages âgés de 60 à 74 ans et ceux de 75 ans et plus sont dues à l'évolution de la structure des ménages avec l'âge : les premiers (60-74 ans) sont souvent composés de deux personnes, alors que les seconds (75 ans et plus) près d'une fois sur deux sont composés de personnes seules.

La disparition du conjoint entraîne la plupart du temps une diminution

significative des revenus de la personne restante qui peut être amenée à faire des choix budgétaires se répercutant indirectement sur ses relations sociales (diminution des déplacements, des loisirs, etc.).

Peut aussi se poser la question, pour ces populations, des capacités à financer des aides à domicile ou un placement en structure d'accueil pour personnes âgées en cas de besoins.

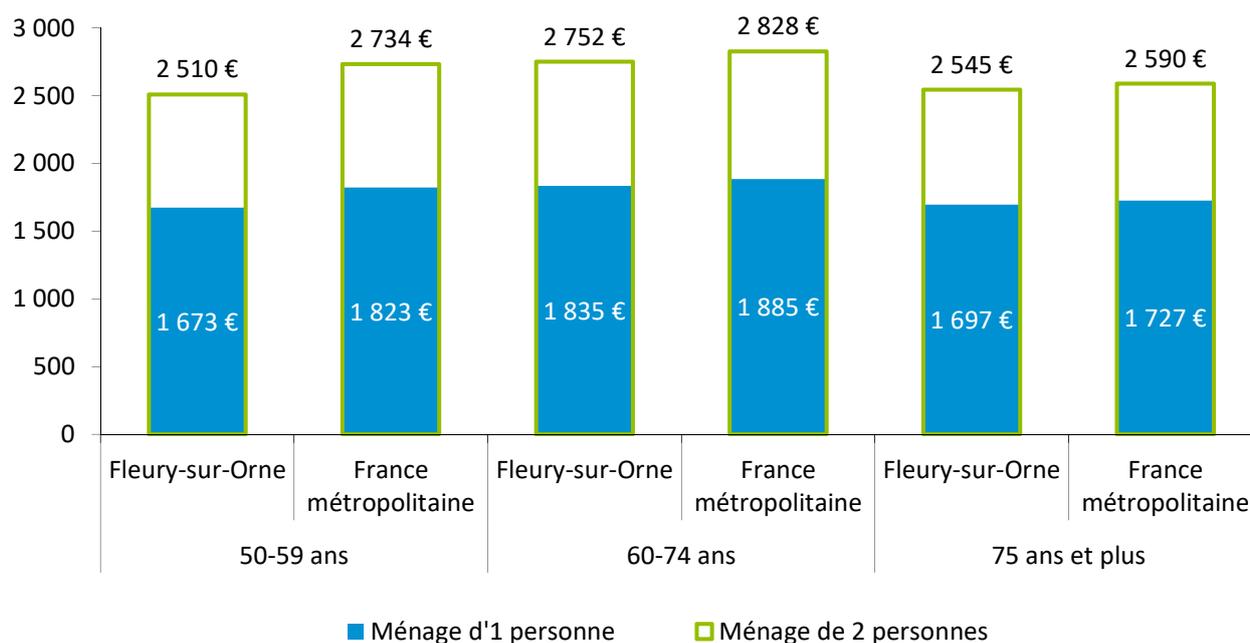
De plus, il faut noter que le niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence est âgée de 50-59 ans de Fleury-sur-Orne est inférieur à celui de la génération précédente (60-74 ans) : 1 670€ contre 1 830€. Le niveau de vie des futurs retraités les plus précaires (1er décile des 50-59 ans) est de 940€. Il est inférieur de 150€ à celui des 10% des ménages fiscaux de 60-74 ans les plus pauvres.

Sachant qu'arrivé l'âge de la retraite, la tendance des niveaux de ressources est à la baisse, on peut s'attendre à une précarité à venir chez les aînés de Fleury-sur-Orne.

La pauvreté est cependant moins présente chez les ménages dont le référent est âgé de 60 ans ou plus que pour l'ensemble des ménages de la commune (comme pour le département ou la France métropolitaine). Les 9% des ménages vivant sous le seuil de pauvreté (60-74 ans) représentent une centaine de personnes et les 7% des ménages de 75 ans et plus, une quarantaine de personnes «pauvres».

## Les niveaux de vie médians mensuels selon la structure du ménage

Source : Insee, Filosofi 2015



## Les niveaux de vie des ménages de 50 ans et plus

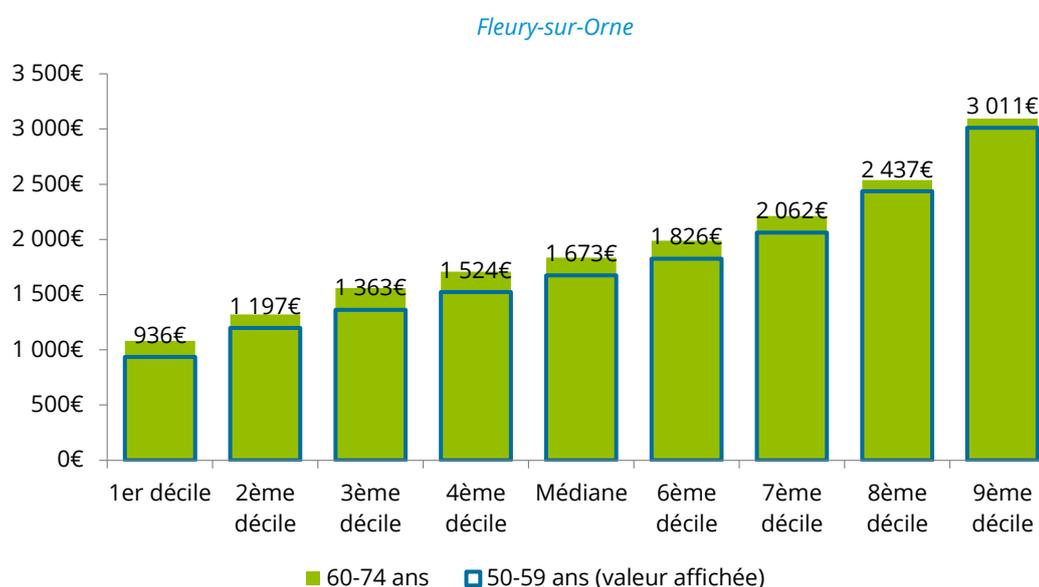
Source : Insee, Filosofi 2015

Age de la personne de référence du ménage	Niveaux de vie des ménages (mensuels en euros)											Ecart inter-quartile
	1 <sup>er</sup> décile	2 <sup>ème</sup> décile	1 <sup>er</sup> quartile	3 <sup>ème</sup> décile	4 <sup>ème</sup> décile	Médiane	6 <sup>ème</sup> décile	7 <sup>ème</sup> décile	3 <sup>ème</sup> quartile	8 <sup>ème</sup> décile	9 <sup>ème</sup> décile	
50-59 ans	936	1 197	1 295	1 363	1 524	1 673	1 826	2 062	2 201	2 437	3 011	905
60-74 ans	1 082	1 319	1 488	1 560	1 709	1 835	1 989	2 212	2 335	2 539	3 095	847
75 ans et plus	1 207	1 314	1 380	1 418	1 552	1 697	1 851	2 052	2 099	2 216	2 913	720
Ensemble des ménages	922	1 129	1 222	1 297	1 444	1 597	1 748	1 924	2 041	2 171	2 731	819

Montants de référence en euros	2013	2014	2015
RSA personne seule (RMI avant 2009)	493	499	514
seuil de pauvreté INSEE (à 50%)	833	840	846
seuil de pauvreté INSEE (à 60%)	1 000	1 008	1 015

## Les niveaux de vie des ménages de 50 ans et plus

Source : Insee, Filosofi 2015



# Les besoins en matière de logement pour les seniors

En 2015, 64% des ménages dont le référent est âgé de 65 ans ou plus sont propriétaires de leur logement à Fleury-sur-Orne, soit 370 ménages âgés (contre 41% et 890 ménages au total sur l'ensemble de la population de Fleury-sur-Orne).

Pour comparaison, la part des ménages de 65 ans et plus propriétaires de leur logement est inférieure à celle observée dans le Calvados (75%) et en France métropolitaine (77%).

À Fleury-sur-Orne comme en tendance nationale, le patrimoine immobilier augmente avec l'âge : la proportion de ménages propriétaires de leur logement est maximale chez les 65 ans et plus.

Ce patrimoine constitue une ressource potentielle pour les retraités dans le sens où il peut permettre, au moment de sa liquidation, de financer des dépenses liées à la perte d'autonomie ou l'entrée dans une institution par exemple.

Autant de ressources que les 200 aînés locataires de leur résidence principale à Fleury-sur-Orne ne peuvent pas mobiliser, ce qui peut augmenter leur fragilité.

Quel que soit le statut d'occupation et le patrimoine disponible, se pose la question de l'aménagement du logement face au vieillissement, à mesure que les limitations fonctionnelles des aînés

augmentent : dispositifs d'adaptation du logement (installation de barres d'appui, d'une salle de bain ou de toilettes adaptés...) ; travaux d'accessibilité sur les parties communes des immeubles...

Se pose également la question des parcours résidentiels des personnes âgées à travers le développement d'une offre de logements intermédiaires, le soutien à l'habitat partagé ou inter-générationnel, ...

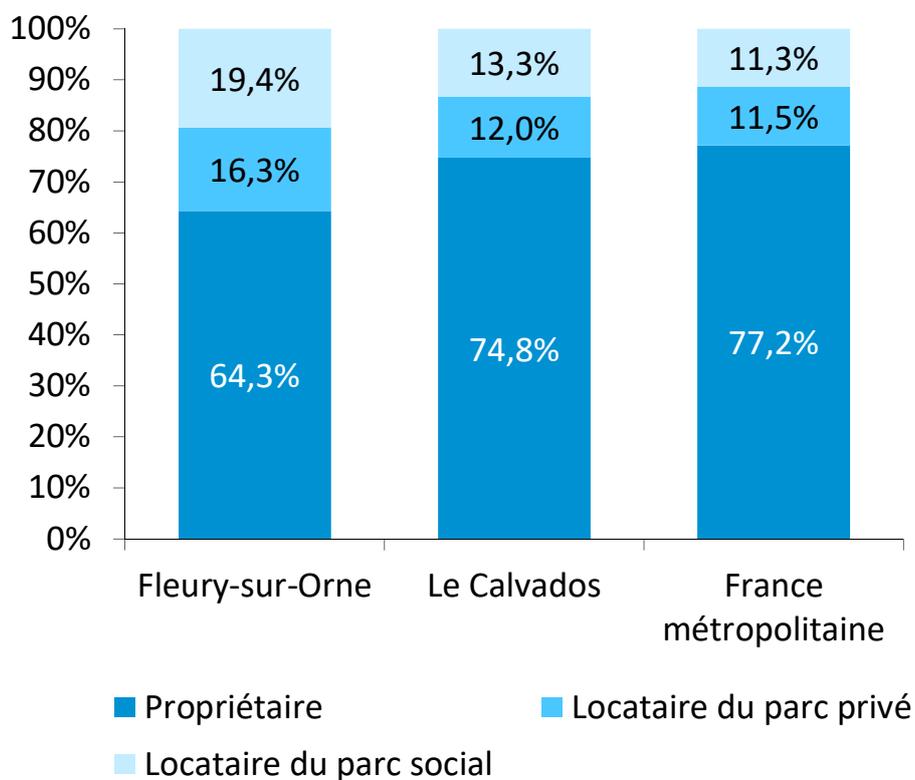
Sur les 580 ménages de 65 ans et plus recensés en 2015, 20% vivent dans un logement de petite taille (1 à 2 pièces), 42% vivent dans un logement de 3-4 pièces et 37% vivent dans un grand logement (5 pièces et plus).

Les ménages dont le référent est âgé de 55-64 ans ont plus de logements de taille intermédiaire : 15% de logements d'une ou deux pièces, 48% de logements de 3-4 pièces et 37% de logements de cinq pièces et plus.

Dans le Calvados, la part de ménages âgés vivant dans un grand logement est de 39%, elle est de 38% en France métropolitaine.

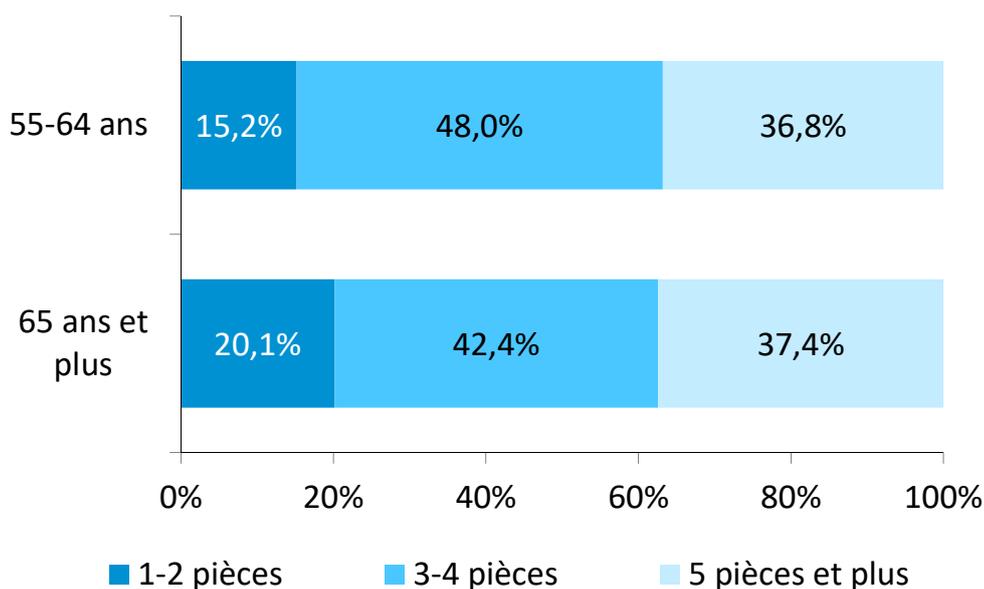
## La répartition des ménages, dont le référent est âgé de 65 ans et plus, selon le statut d'occupation du logement

Source : Insee, Filosofi 2015



## La répartition des ménages selon la taille des logements et l'âge de la personne de référence

Source : Insee, Filosofi 2015



# Le potentiel de soutien de la part des proches aidants pour les personnes âgées en risque de dépendance

La collectivité doit considérer le vieillissement à venir afin d'anticiper différents services, modes d'accompagnement et de prise en charge, adaptés aux multiples profils caractérisant ces aînés (seniors dynamiques et actifs, personnes âgées isolées, en perte d'autonomie, aidants naturels...).

Fleury-sur-Orne compte, en 2015, 3,8 aidants (personnes âgées de 55-64 ans) pour une personne à aider (personnes âgées de 85 ans et plus). Le passage, à partir de 2030, des générations issues du baby-boom dans la tranche d'âge des 85 ans et plus pourrait générer un ratio aidants/aidés situé autour de 2,4 aidants pour une personne à aider (un ratio de 3,2 aidants pour une personne à aider est attendu en France métropolitaine).

Répondre aux besoins des personnes âgées, notamment en matière d'isolement relationnel, implique en partie une prise en charge par les générations suivantes. Même si le premier aidant est, s'il est encore présent, le conjoint, ces aidants (potentiels) sont souvent âgés d'une soixantaine d'années et n'ont pas toujours de liens familiaux avec les personnes les plus âgées vivant à proximité de chez eux. Ils peuvent être l'expression d'un potentiel de présence ou d'alerte en cas de besoins.

Le ratio aidants/aidés rapporte les 55-64 ans\* (population des aidants potentiels

des personnes les plus âgées) aux 85 ans et plus (population quantitativement représentative du volume de personnes aidées). Ce ratio donne une idée du potentiel en matière d'aide informelle des personnes âgées dépendantes.

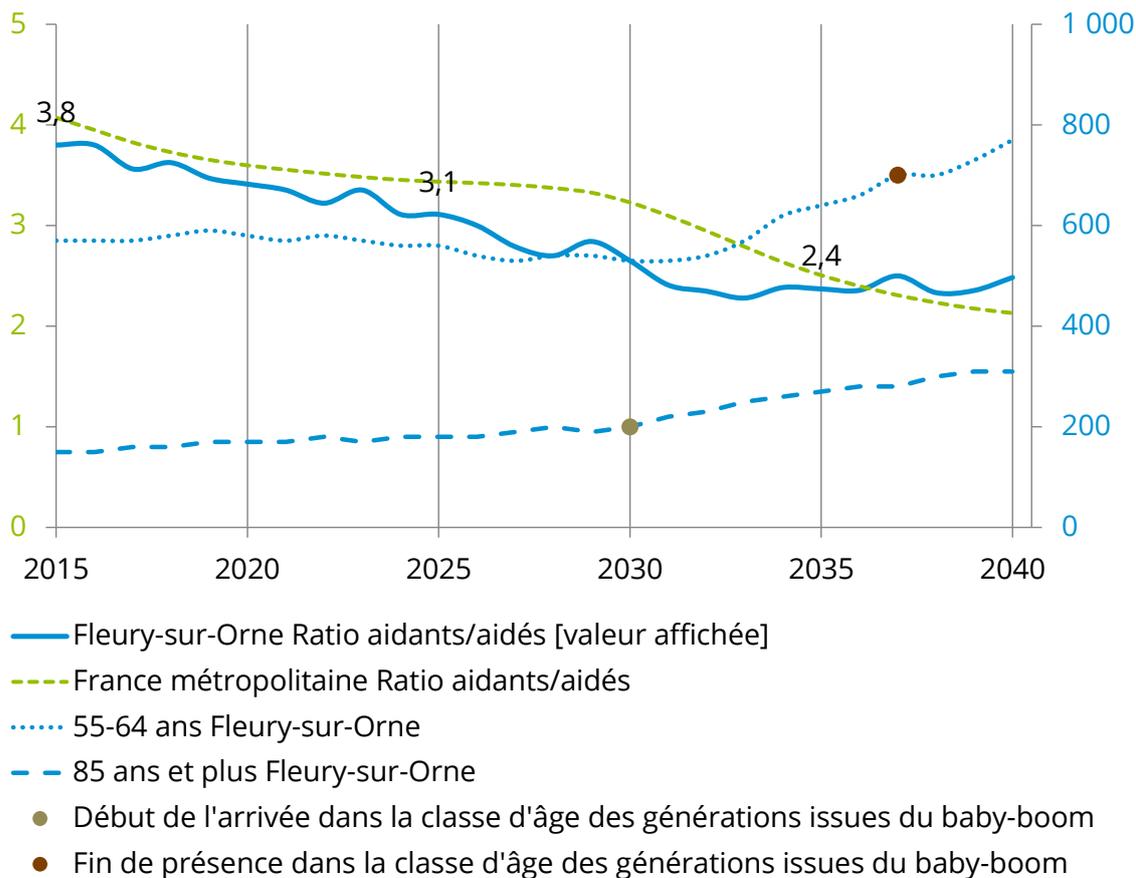
La diminution du ratio aidants/aidés oblige les territoires à imaginer et développer de nouvelles réponses pour prévenir l'isolement social des personnes les plus âgées.

Au 31/12/2018, Fleury-sur-Orne compte 62 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile. Parmi ceux-ci, les trois quarts sont des femmes, et près des deux tiers sont des personnes vivant seules. La grille AGGIR permet de mesurer l'autonomie des personnes bénéficiaires de l'APA ; elle va de 1 pour les personnes les plus dépendantes à 6 pour les plus autonomes. Un quart des bénéficiaires de l'APA habitant à Fleury-sur-Orne sont en GIR 4 (17 personnes), plus de la moitié en GIR 3 (34 personnes) et un sur cinq en GIR 2 (11 personnes).

*\* Les 55-64 ans sont parfois appelés la « génération pivot ». Ils sont susceptibles d'être sollicités à la fois pour venir en appui à leurs parents vieillissants, et pour aider leurs enfants, financièrement ou via la garde de leurs petits-enfants.*

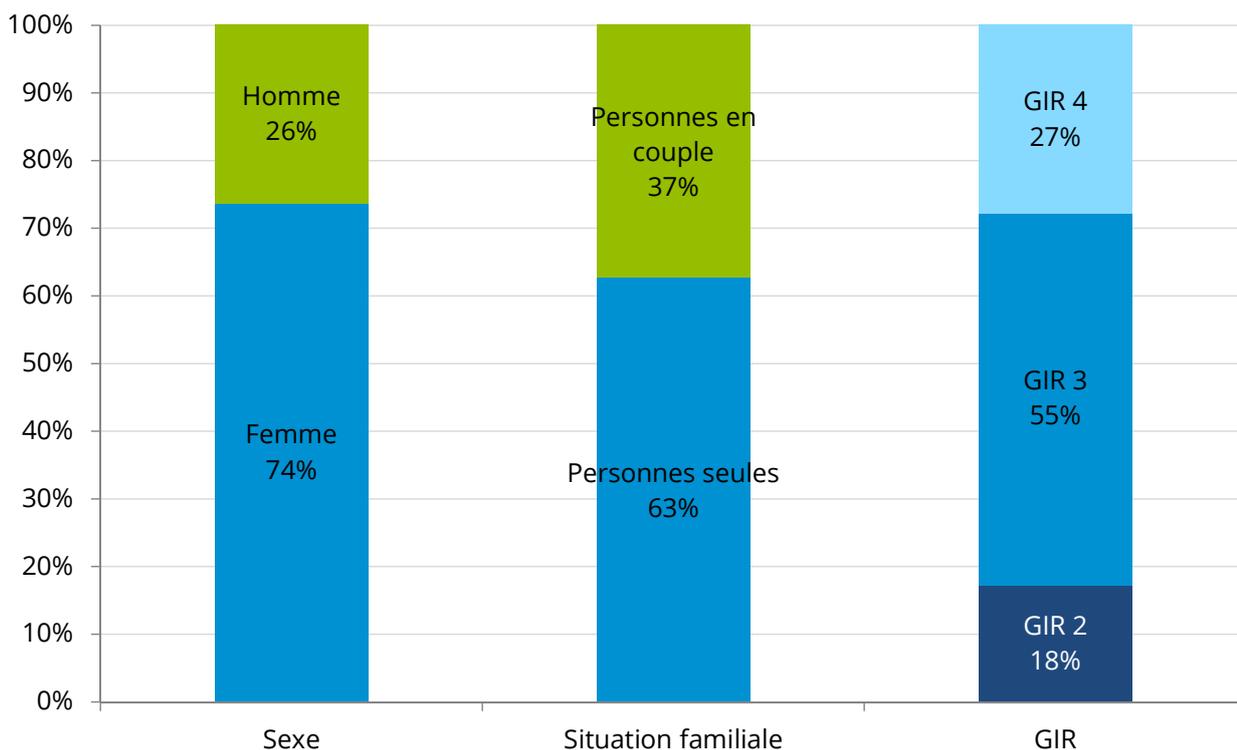
### Une projection du ratio aidants/aidés

Source : Insee, RP 2015 & Projections © Compas



### Les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Source : Conseil départemental, 31/12/2018



### Les jeunes seniors : potentiels aidants

Dans la commune, en 2015, 850 seniors âgés de 55 à 69 ans sont recensés, soit 18% de la population totale. Cette part est légèrement inférieure à celle observée dans le Calvados (19%) et identique à celle de la France métropolitaine.

Parmi les jeunes seniors et futurs jeunes seniors de la commune, 290 sont âgés de 55-59 ans (6% de la population), 280 sont âgés de 60-64 ans (6%) et 280 ont entre 65 et 69 ans (6%).

La part des personnes de 55-69 ans varie du simple au double sur la communauté urbaine : cette classe d'âge représente 15% des habitants de Caen mais 31% des habitants de Rosel. A Ifs, 16% des habitants sont âgés de 55-69 ans, soit 2 points de moins qu'à Fleury-sur-Orne.

Depuis 1990, le nombre de seniors a augmenté de 61% sur la commune, soit 320 personnes de 55-69 ans supplémentaires. Cette hausse est supérieure à celle qu'a connue le Calvados (+50%) et la France métropolitaine (+36%).

Une projection de la population, basée sur un prolongement du rythme d'évolution du parc de logements (méthode © Compas), porte à 800 le nombre de jeunes seniors et futurs jeunes seniors de 55-69 ans en 2030, soit une cinquantaine de personnes en moins (bien que ce nombre devrait repartir à la hausse par la suite en lien avec l'âge des personnes récemment installées sur la commune).

Leur part parmi l'ensemble de la population passerait alors de 18% (en 2015) à 14% en 2030.



### L'activité des jeunes seniors

En 2015, le taux d'activité des seniors de 55 ans et plus est de 23%, soit 330 actifs. Ce taux est supérieur à celui observé dans le Calvados (22%) et identique à celui de la France métropolitaine.

Dans le détail par âge, le taux d'activité des 55-59 ans est de 82% (240 actifs) et celui des 60-64 ans de 30% (80 actifs), ainsi qu'une dizaine d'actifs de plus de 65 ans.

Les femmes ont un taux d'activité inférieur à celui des hommes : 21% contre 27% pour les 55 ans et plus.

Cependant, cette tendance n'est pas uniforme dans le détail par âge ; l'écart est de 8 points pour les 55-59 ans en défaveur des femmes mais de 4 points en faveur de celles-ci pour les 60-64 ans.

Depuis 1990, le nombre d'actifs de 55-64 ans a été multiplié par 2,4 à Fleury-sur-Orne, passant de 130 à 320 en 2014 (soit une hausse de +140%). Pour comparaison, l'évolution a été de +94% pour le Calvados et de +85% en France métropolitaine.

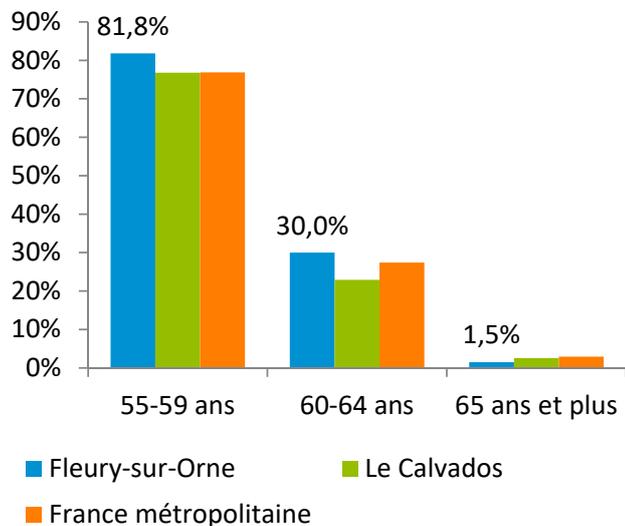
A Fleury-sur-Orne, le taux d'activité des 55-64 ans est donc passé de 35% en 1990 à 57% en 2014. Pour le Calvados il est passé de 39 à 50% et en France métropolitaine de 39 à 53%.

Dans le détail par âge, l'évolution récente (2010-2015) du taux d'activité des 55-59 ans a été de +11 points (passant de 71 à 82%) et pour les 60-64 ans il est passé de 14 à 30% (+16 points).

« Les taux d'activité des seniors se sont fortement accrus depuis les années 2000, via le recul des mesures de cessation d'activité à financement public (préretraites, dispenses de recherche d'emploi, retraites anticipées...) pour les 55-59 ans, et par les différentes réformes des retraites. » Emploi et chômage des seniors en 2015, DARES Résultats n° 073, décembre 2016.

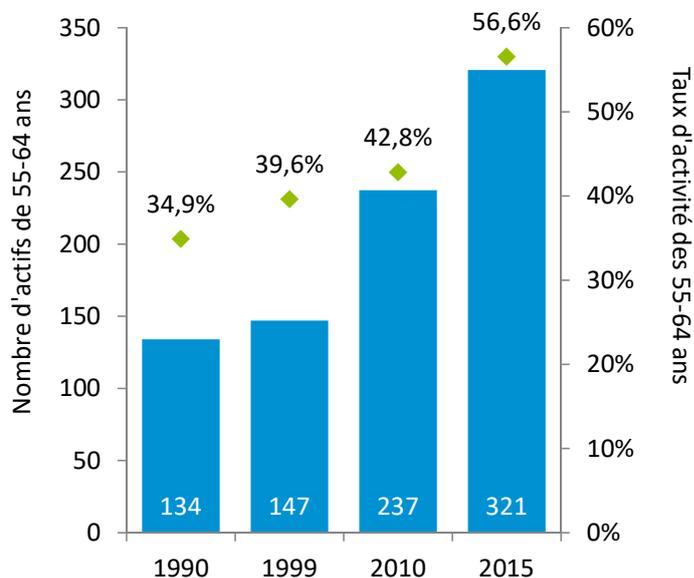
## Les taux d'activité des seniors de 55 ans et plus

Source : Insee, RP 2015



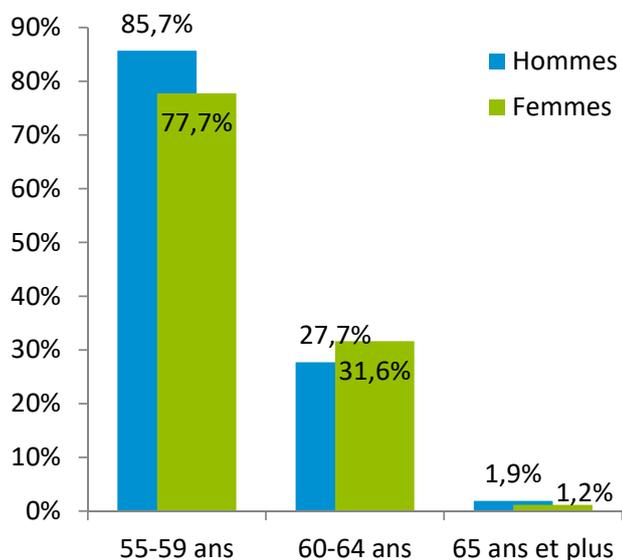
## Évolution des taux d'activité des 55-64 ans depuis 1990

Source : Insee, RP 1990-2015



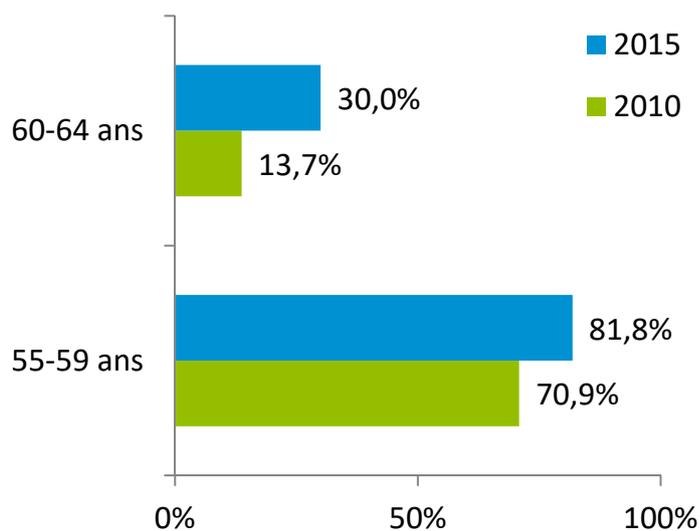
## Les taux d'activité des seniors de 55 ans et plus selon le sexe

Source : Insee, RP 2015



## Évolution des taux d'activité selon l'âge entre 2010 et 2015

Source : Insee, RP 2010-2015



### L'emploi et le chômage des jeunes seniors

En 2015, parmi les 300 actifs en emploi de 55 ans et plus de Fleury-sur-Orne, 28% sont cadres ou de professions intellectuelles supérieures, 25% appartiennent à la PCS «professions intermédiaires» et 26% sont employés. En comparaison avec l'ensemble des actifs occupés de 15 ans et plus, les cadres sont sur-représentés parmi les seniors (28% contre 15%).

Les personnes qui ont été durablement exposées à des pénibilités physiques, sont moins souvent en bonne santé. Elles sont également moins souvent en emploi après 50 ans.

En 2015, parmi les 380 seniors actifs de 55 ans et plus, 14% se déclarent au chômage (au recensement de la population), soit 50 seniors.

Cet indice estimé de chômage est supérieur à celui du Calvados et de la France métropolitaine (10%).

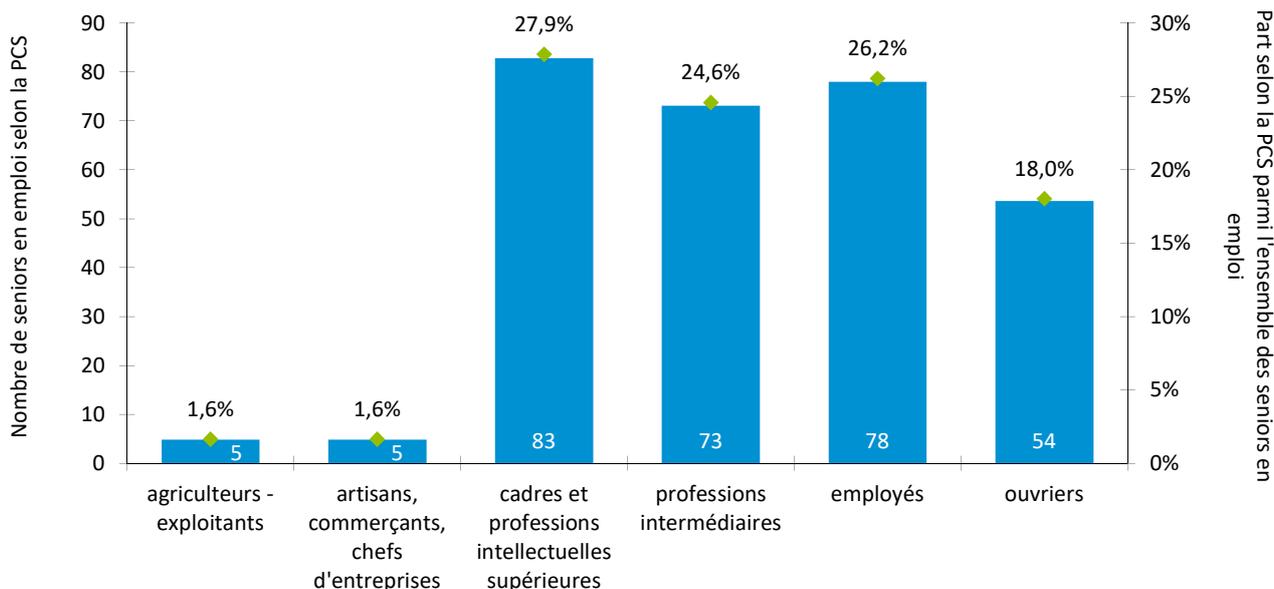
Depuis 1990, l'indice de chômage estimé des seniors actifs de 55-64 ans a augmenté passant de 9% à 14% en 2015.

Cette augmentation entre 2010 et 2015 s'est également fait ressentir à l'échelle départementale et nationale mais à des niveaux moindres, alors que ces territoires de comparaison avaient des taux estimés de chômage supérieurs à celui de la commune avant 2010.

Selon la Dares, si le taux de chômage des seniors est sensiblement inférieur à celui de l'ensemble des 15-64 ans, la part des chômeurs de longue durée est supérieure chez les seniors.

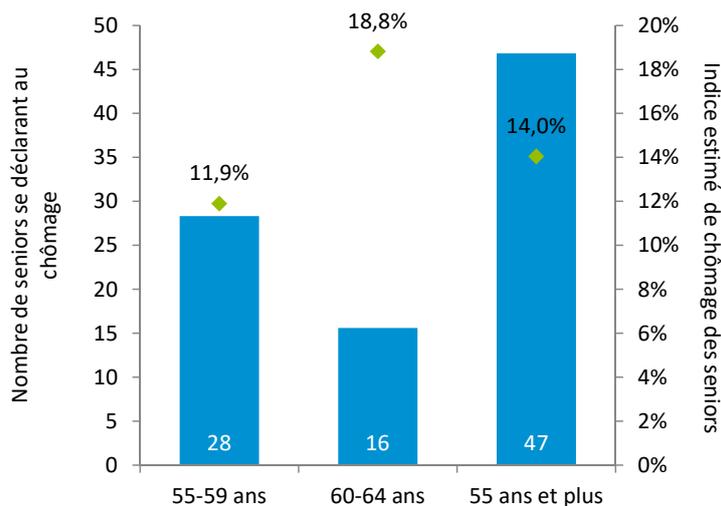
### Répartition des seniors en emploi selon les professions et catégories socioprofessionnelles

Source : Insee, RP 2015



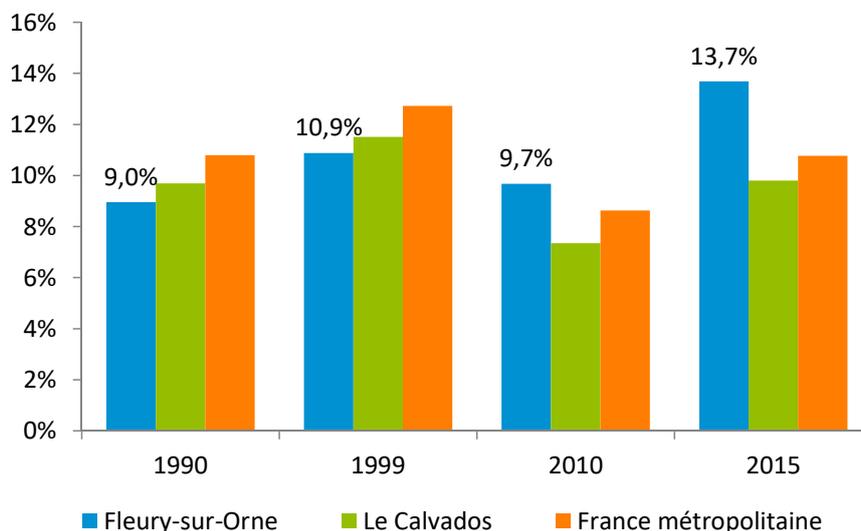
### Seniors de 55 ans et plus se déclarant au chômage

Source : Insee, RP 2015



### Évolution de l'indice estimé de chômage des 55-64 ans

Source : Insee, RP 1990-2015



### La précarité de l'emploi chez les jeunes seniors

En 2015, parmi les 260 salariés de 55-64 ans recensés à Fleury-sur-Orne, 13% ont un contrat précaire (CDD, intérim, emplois aidés, apprentissage, stages rémunérés), soit 30 salariés (contre 20% pour les salariés de 20-54 ans.)

Pour comparaison, la part de salariés de 55-64 ans en contrat précaire est de 7% pour le Calvados et de 8% en France métropolitaine.

A Fleury-sur-Orne, le travail à temps partiel concerne 20% des salariés de 55-64 ans en 2015, soit 50 salariés (contre 16% pour les salariés de 20-54 ans.)

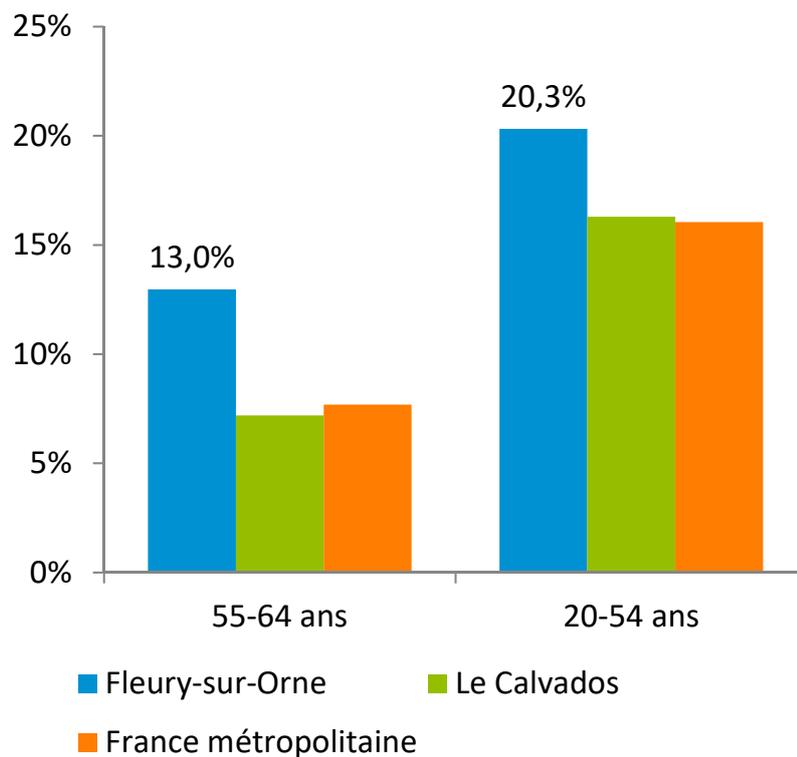
Cette part de salariés de 55-64 ans travaillant à temps partiel est légèrement inférieure à celles du Calvados et de la France métropolitaine (21%).

Selon l'observatoire des fragilités, 20 retraités de 55 ans et plus cumulent emploi et retraite à Fleury-sur-Orne en 2017, soit 2,4% des retraités du régime général.

Sur l'ensemble du territoire national, « en 2016, au-delà de 55 ans, les salariés seniors travaillent plus à temps partiel que les plus jeunes. Une petite partie de ce temps partiel recouvre des situations de cumul emploi-retraite. Le recours au temps partiel s'accroît avec l'âge. Il est alors plus fréquemment dû à des raisons personnelles et domestiques et à des problèmes de santé. Les ouvriers ont 5,6 fois plus de chances de déclarer être à temps partiel pour raison de santé que les cadres. La part du temps partiel «contraint» est la même chez les seniors que chez les plus jeunes. » Emploi et chômage des seniors en 2015, DARES Résultats n° 073, décembre 2016.

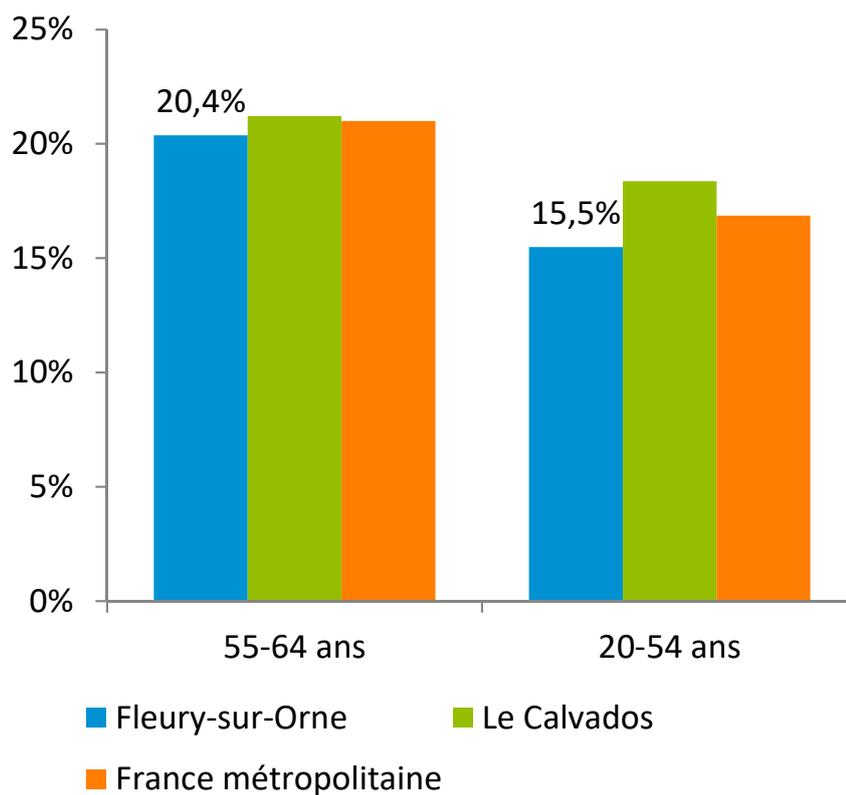
### Seniors en contrat précaire

Source : Insee, RP 2015



### Seniors travaillant à temps partiel

Source : Insee, RP 2015



### Les revenus et la pauvreté des jeunes seniors

En 2015, le niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence est âgée entre 50 et 59 ans (1 670€) est inférieur à celui des ménages de la génération précédente (60-74 ans) (1 830€). Cette tendance s'observe également dans les deux territoires de comparaison.

Le niveau de vie médian des ménages de 50-59 ans observé dans la commune est inférieur à celui du Calvados (1 790€) et à la moyenne métropolitaine (1 820€).

Globalement, la situation des seniors est plus favorable que pour les classes d'âge plus jeunes au regard de leurs revenus, du fait notamment de l'absence d'enfant(s) à charge dans la plupart des cas.

Le taux de pauvreté de Fleury-sur-Orne est de 15% en 2015, ce qui représente environ 670 personnes pauvres sur le territoire. Pour les ménages âgés, le taux de pauvreté est moins élevé : 9%, soit une centaine de personnes pauvres vivant dans un ménage dont le référent est âgé de 60 à 74 ans. Ce taux de pauvreté est de 13% pour les ménages dont le référent est âgé de 50-59 ans (également une centaine de personnes pauvres).

Dans les territoires de comparaison, le taux de pauvreté des ménages de 50-59 ans est de 13% pour le Calvados et de 15% pour la France métropolitaine.

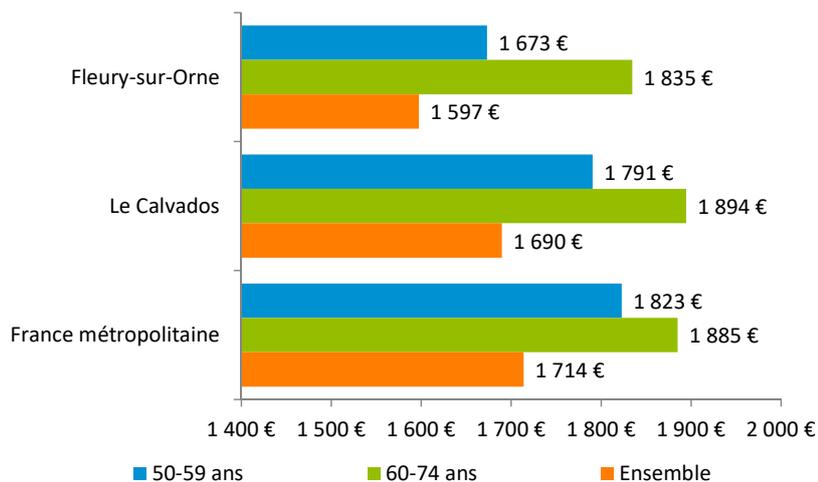
En 2015, parmi l'ensemble des ménages dont le référent est âgé de 50-59 ans :

- 13% vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1 015€ par mois,
- 39% vivent avec moins de 1 500€ par mois,
- 67% avec moins de 2 000€ par mois,
- 81% avec moins de 2 500€ par mois.

« Les 50-59 ans ont connu les chocs pétroliers, la désindustrialisation et la disparition des emplois à vie. Avec les modifications des retraites, la précarisation de l'emploi et donc des carrières discontinues, la question de la précarisation des personnes âgées va sûrement redevenir une question d'actualité. [...] Contrairement aux jeunes générations pour qui l'avenir peut être synonyme de sortie de la précarité, les seniors pauvres ont peu de chances d'améliorer leur situation avec le temps.»  
Précarité des retraités en France et en Europe, Retraite et société n°70, pages 129-134, juin 2015.

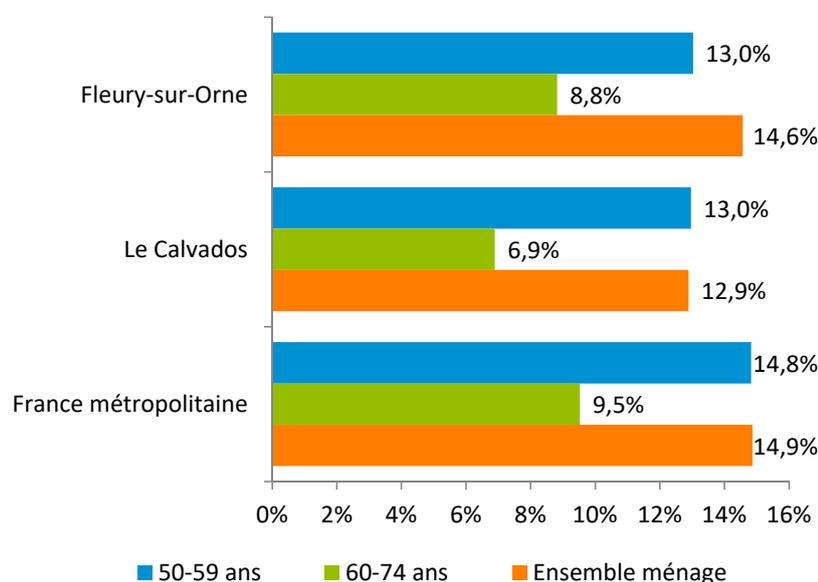
### Niveaux de vie des ménages dont le référent est âgé de 50 ans ou plus

Source : Insee, Filosofi 2015



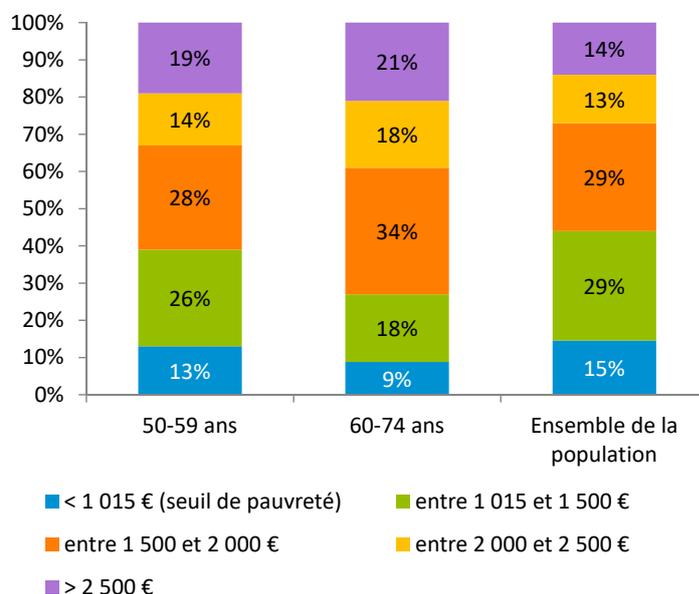
### Taux de pauvreté des ménages dont le référent est âgé de 50 ans ou plus

Source : Insee, Filosofi 2015



### Population selon les seuils de niveaux de ressources

Sources : Insee, Filosofi 2015 & estimations © Compas





# LES REVENUS ET LA PAUVRETÉ : les évolutions des inégalités territoriales et sociales

---

Une personne est pauvre si elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 1 015€ par mois . . . . . 88

L'âge est un facteur discriminant des niveaux de vie. . . . . 90

La pauvreté est plus forte chez les personnes vivant en famille monoparentale . . 92

Au-delà du coût pour se loger les différences de niveau de vie entre propriétaires et locataires existent . . . . . 94

Depuis 10 ans, les inégalités de revenus augmentent entre les ménages et entre les territoires . . . . . 96

Les personnes pauvres sont plus nombreuses dans certaines catégories de populations . . . . . 98

Certains ménages ne disposent que des prestations CAF comme revenus . . . 100

Toutes les personnes pauvres ne bénéficient pas de la CMU-C . . . . . 102

### Une personne est pauvre si elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 1 015€ par mois

Le niveau de vie est toujours calculé sur la base de l'analyse des revenus du ménage. La pauvreté est mesurée de la même manière. Dès lors, le calcul du niveau de vie impose de prendre en compte l'ensemble des ressources du ménage (revenus du travail, de la retraite, de société, du patrimoine, de redistribution, et des prestations sociales, familiales, logement) auxquelles sont soustraits les impôts directs payés. Le seuil de pauvreté est déterminé sur la base de 60% du revenu médian par unité de consommation (les unités de consommation permettent de prendre en considération la composition du ménage). Par conséquent toute personne vivant dans un ménage dont le revenu disponible par unité de consommation est inférieur à ce seuil est donc considérée comme pauvre. Ce mode de calcul est commun à l'ensemble des pays de l'Union Européenne et permet donc des comparaisons entre territoires en s'appuyant sur le niveau de vie propre à chacun des pays.

En France métropolitaine, le seuil de pauvreté officiel, correspondant à 60% du niveau de vie observé, est de 1015 € par mois en 2015. Toutes les personnes qui vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil sont considérées comme pauvres. Dans le tableau ci-dessus, les cases colorées en orange pâle correspondent aux niveaux de vie inférieurs à ce seuil. (Sont colorées en orange moyen celles pour lesquels le niveau de vie est inférieur à 50% du niveau de vie médian de France métropolitaine, et en orange foncé celles dont le niveau de vie est inférieur au seuil du montant du

RSA attribué à une personne seule.)

Le niveau de vie médian de Fleury-sur-Orne est de 1 597€ : 50% de la population vit avec moins de 1 597€ par mois quand l'autre moitié dispose de plus de 1 597€. Ce niveau de vie médian est inférieur de 116€ à celui observé pour la France métropolitaine.

Le 1er décile correspond au niveau de vie le plus élevé des 10% de la population la plus pauvre : 10% de la population de Fleury-sur-Orne vit avec moins de 922€ par mois (et 90% avec plus de 922€ par mois). Ce 1er décile est supérieur de 27€ à celui observé pour la France métropolitaine.

Le 9ème décile correspond au niveau de vie le plus faible des 10% de la population la plus riche : 90% de la population de Fleury-sur-Orne vit avec moins de 2 731€ par mois (et 10% avec plus de 2 731€ par mois). Ce 9ème décile est inférieur de 404€ à celui observé pour la France métropolitaine.

L'écart des revenus entre les populations les plus riches et les populations les plus pauvres, mesuré via l'écart inter-décile (différence entre le montant du 9ème décile et celui du 1er décile), s'élève à 1 809€. Ainsi le niveau de vie des populations les plus riches de Fleury-sur-Orne est supérieur de 1 809€ à celui des populations les plus pauvres. Cet écart est inférieur de 431€ à celui observé pour la France métropolitaine et révèle des inégalités de niveaux de vie moins élevées.

#### Définitions

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

**Revenu médian** : partage une population donnée (des ménages, des personnes seules, des familles monoparentales, etc.) en deux : autant gagnent moins, autant gagnent davantage.

### Le détail de la répartition par décile des niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2015

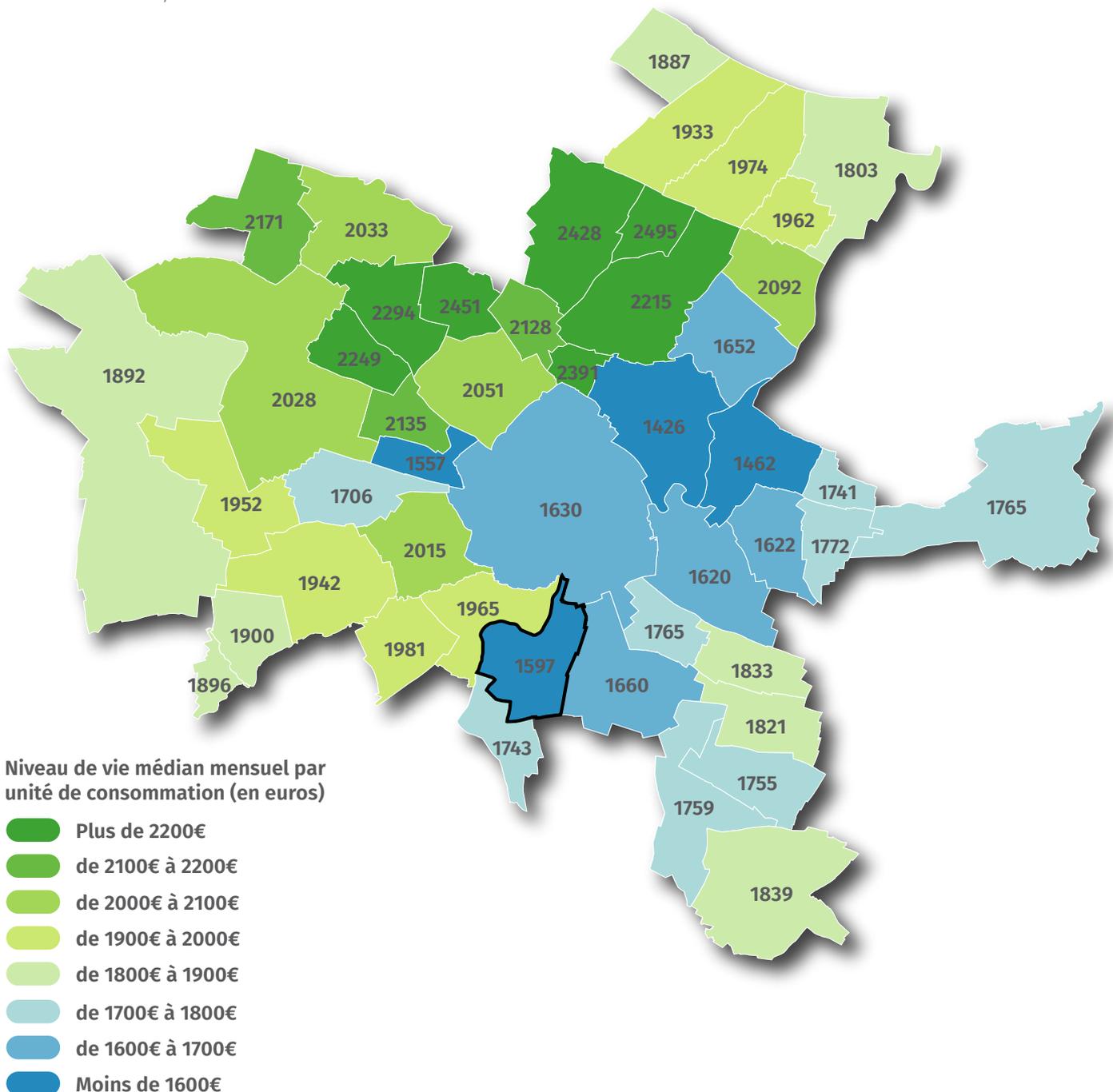
	Population fiscale	Niveaux de vie											Ecart	
		1 <sup>er</sup> décile	2 <sup>ème</sup> décile	1 <sup>er</sup> quartile	3 <sup>ème</sup> décile	4 <sup>ème</sup> décile	Médiane	6 <sup>ème</sup> décile	7 <sup>ème</sup> décile	3 <sup>ème</sup> quartile	8 <sup>ème</sup> décile	9 <sup>ème</sup> décile	inter-quartiles	inter-déciles
Fleury-sur-Orne	4 628	922	1 129	1 222	1 297	1 444	1 597	1 748	1 924	2 041	2 171	2 731	819	1 809
Calvados	667 538	950	1 184	1 279	1 367	1 532	1 690	1 858	2 060	2 188	2 352	2 895	909	1 945
France métropolitaine	62 784 849	895	1 145	1 248	1 346	1 533	1 714	1 910	2 151	2 306	2 498	3 135	1 058	2 240

Montants de référence en €	2013	2014	2015
RSA personne seule	493	499	514
Seuil de pauvreté Insee à 50%	833	840	846
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	1 000	1 008	1 015

### Cartographie du niveau de vie médian mensuel par unité de consommation

Source : Insee, Filosofi 2015



### L'âge est un facteur discriminant des niveaux de vie

Le niveau de vie varie assez fortement en fonction de l'âge. Une partie de ces écarts s'explique par la structure des ménages. En effet, ce sont les ménages entre 30 et 50 ans qui comprennent le plus grand nombre de personnes. A l'opposé, les moins de 30 ans ont le nombre de personnes dans leur ménage le plus faible. Paradoxalement, ce sont les ménages qui ont souvent les niveaux de vie les plus faibles. Cela s'explique par la situation d'une jeunesse qui accède difficilement à l'emploi stable. L'analyse des écarts entre générations nécessite localement de connaître l'histoire du territoire qui peut expliquer par ses périodes de peuplement et par son histoire économique les différences de niveaux de vie selon l'âge.

Le niveau de vie varie selon l'âge de la personne de référence du ménage. La moitié des personnes de Fleury-sur-Orne vivant dans les ménages les plus jeunes (PRM < 30 ans) disposent d'un niveau de vie inférieur à 1 393€ par mois, et l'autre

moitié d'un niveau de vie supérieur.

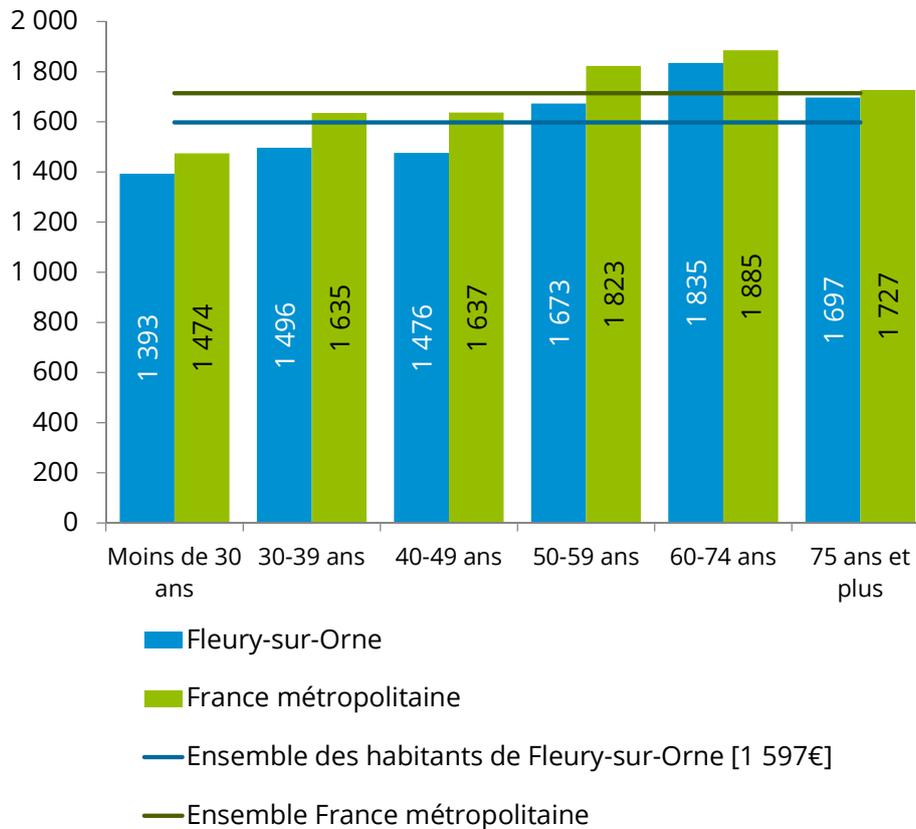
Au sein des ménages les plus âgés, le niveau de vie médian est de 1 835€ par mois chez les 60-74 ans, contre 1 697€ pour les 75 ans et plus de Fleury-sur-Orne.

Pour les classes d'âge intermédiaires, le niveau de vie médian est de 1 496€ chez les personnes de Fleury-sur-Orne vivant au sein d'un ménage dont la personne de référence est âgée de 30-39 ans, 1 476€ pour les 40-49 ans et 1 673€ pour les 50-59 ans.

La pauvreté concerne environ 18% des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans (environ 120 personnes), 19% lorsqu'elle est âgée de 30-39 ans (170 personnes) et 22% chez les 40-49 ans (150 personnes). Les taux de pauvreté diminuent après cet âge. En effet, 13% des ménages dont la PRM est âgée de 50-59 ans sont touchés par la pauvreté, contre 9% des ménages de 60-74 ans et 7% de ceux de 75 ans et plus.

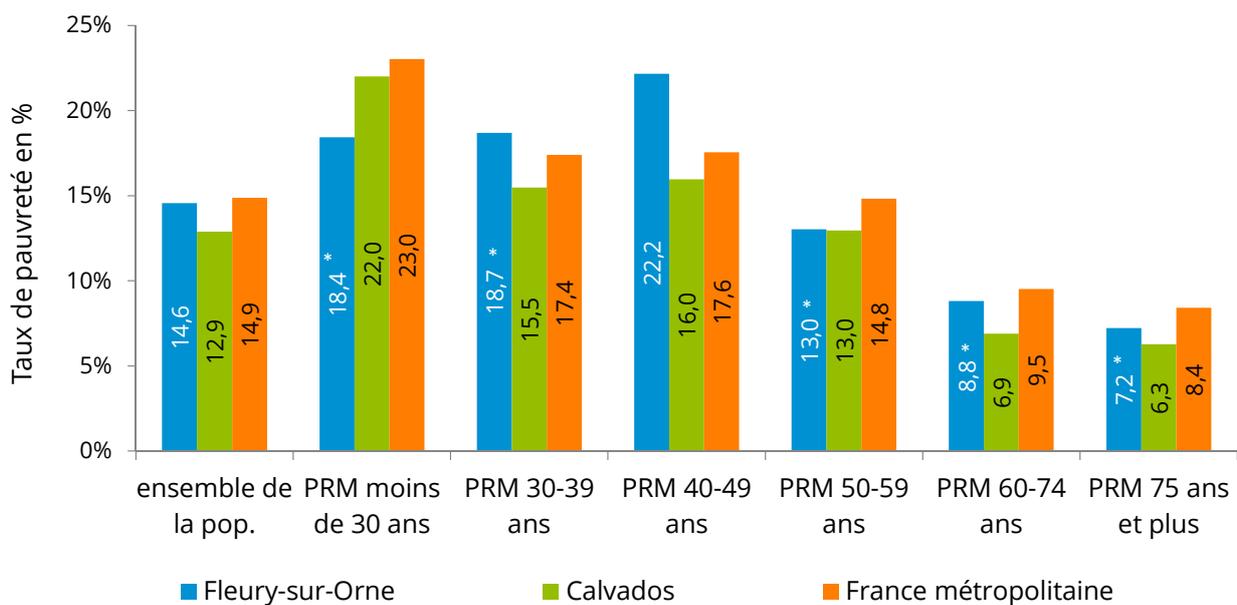
### Le niveaux de vie médian selon l'âge du référent fiscal

Source : Insee, Filosofi 2015



### Le taux de pauvreté des populations selon l'âge du référent fiscal

Source : Insee, Filosofi 2015 et estimations © Compas



\* estimations © Compas

### La pauvreté est plus forte chez les personnes vivant en famille monoparentale

Le seuil de pauvreté est le même pour l'ensemble des ménages puisqu'il prend en considération la composition de ceux-ci en ramenant le revenu sur la base d'un équivalent personne seule. Dès lors, il n'est pas surprenant de constater que la part des ménages pauvres varie selon la composition des ménages puisque le niveau de vie n'est pas le même pour chaque type de ménage. Ainsi, ce sont les familles monoparentales qui sont le plus fréquemment concernées par la pauvreté avec des taux beaucoup plus forts que ceux observés pour les autres catégories de ménages. Les familles monoparentales sont donc plus fréquemment dans des situations de privation (vacances, loisirs, mais aussi santé, éducation, mobilité, ...).

La pauvreté concerne 27% des habitants de Fleury-sur-Orne vivant en famille monoparentale (environ 200 personnes) et 15% de ceux vivant en couple parental (autour de 280 personnes).

Chez les personnes seules, la pauvreté concerne 12% des femmes vivant seules de Fleury-sur-Orne (environ 50 personnes) et 23% des hommes vivant seuls (80 personnes).

Enfin, 7% des habitants de Fleury-sur-Orne vivant en couple sans enfant vivent sous le seuil de pauvreté (70 personnes).

#### Définitions

---

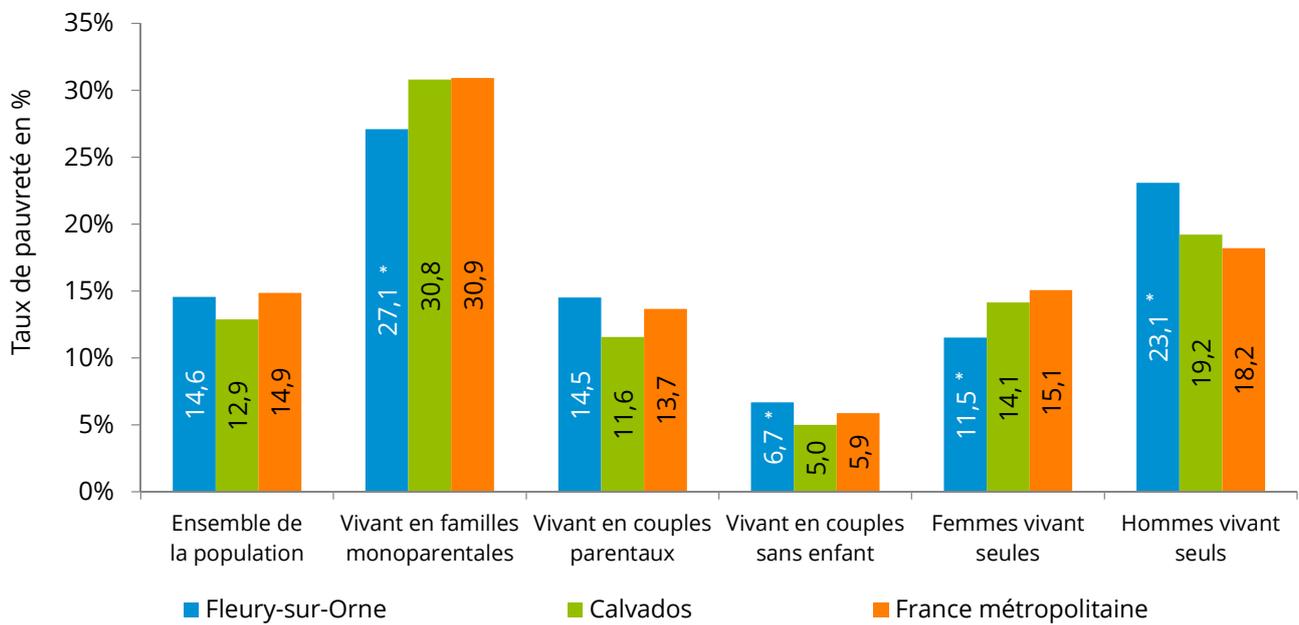
**Taux de pauvreté :** Pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

**Seuil de pauvreté :** Il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes vivant en France métropolitaine.

**Famille monoparentale :** constituée d'un adulte isolé ayant la charge d'un ou plusieurs enfant(s). L'adulte est dans 90% des cas la mère. Par « enfant » on entend les personnes à charge âgées de moins de 25 ans. On ne considère que les enfants célibataires.

### Le taux de pauvreté des populations selon le type de ménage

Source : Insee, Filosofi 2015 et estimations © Compas



\* estimations © Compas

### Les populations pauvres par type de ménage

Source : Insee, Filosofi 2015 & estimations © Compas

	Populations pauvres	Familles mono-parentales	Couples parentaux	Couples sans enfant	Femmes seules	Hommes seuls
Fleury-sur-Orne	670	200	280	70	50	80
Calvados	86 040	21 640	36 720	8 300	7 760	7 300
France métropolitaine	9 336 040	2 194 190	4 127 080	872 410	761 360	685 450

### Au-delà du coût pour se loger les différences de niveau de vie entre propriétaires et locataires existent

Il ne sera pas surprenant d'observer que niveau de vie et accès à la propriété sont fortement corrélés. Les ménages propriétaires sont ceux qui ont le niveau de vie le plus fort. Les locataires ont un niveau de vie plus réduit. Les dépenses liées au logement (loyers ou remboursements d'emprunts) ne sont pas prises en considération dans le calcul du niveau de vie qui est présenté ici. Il faut noter que les ménages les plus aisés sont aussi les ménages étant le plus fréquemment propriétaires et ayant bien souvent achevé leur acquisition de logement. Cette situation amplifie les écarts de niveaux de vie entre générations observés précédemment. Parmi les locataires, il y a des ménages en locatif privé et des ménages en locatif social. L'accès au locatif social étant lié au niveau de revenu, les ménages en logement social ont un niveau de vie souvent plus faible,

exception faite pour les personnes les plus âgées, qui pour la plupart d'entre elles ont accédé à leur logement à une époque où les conditions financières pour y accéder étaient moins restrictives qu'aujourd'hui. Cependant, dans beaucoup de territoires, le locatif ancien fait aussi fonction de logement social et accueille de nombreux ménages en situation de pauvreté.

Le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage locataire de Fleury-sur-Orne est de 1 349€, il est de 1 907€ chez les propriétaires. Les 10% des ménages propriétaires les plus riches disposent de ressources supérieures à 3 299€ par mois. Ce montant (9ème décile) est de 2 016€ chez les locataires.

Le taux de pauvreté des habitants de Fleury-sur-Orne atteint 23% au sein des ménages locataires, contre 7% chez les propriétaires.

#### Définitions

---

**Revenu médian** : partage une population donnée (des ménages, des personnes seules, des familles monoparentales, etc.) en deux : autant gagnent moins, autant gagnent davantage.

**Taux de pauvreté** : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

**Seuil de pauvreté** : égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes vivant en France métropolitaine.

### La répartition par décile des niveaux de vie selon le type de ménage

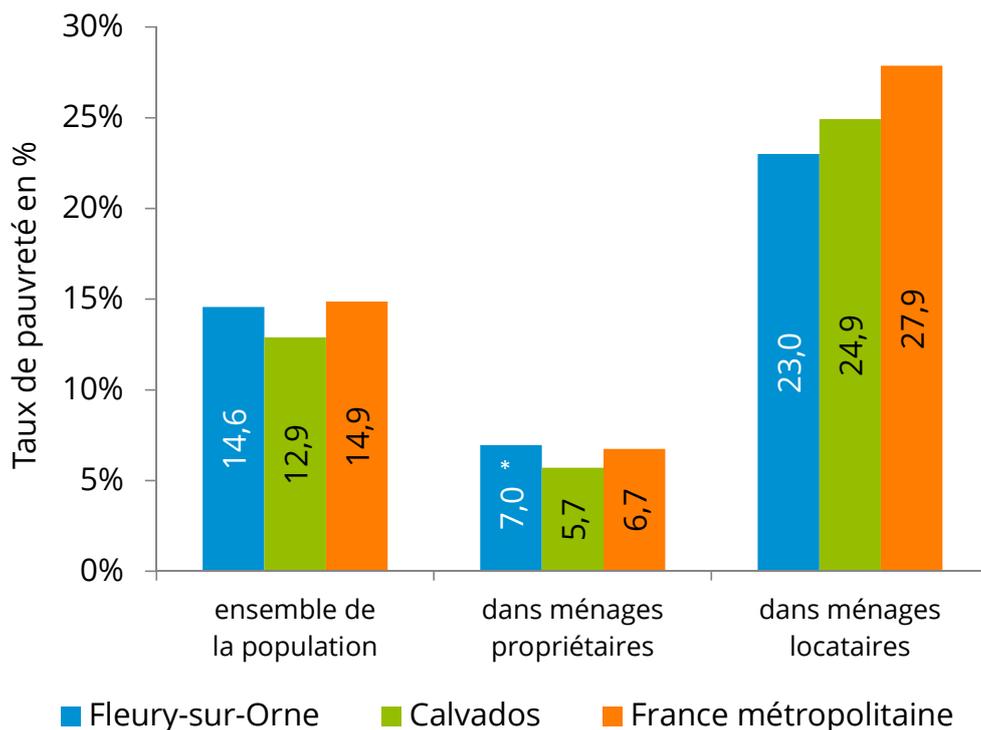
Source : Insee, Filosofi 2015

	Population fiscale estimée	Niveaux de vie					Ecart	
		1 <sup>er</sup> décile	1 <sup>er</sup> quartile	Médiane	3 <sup>ème</sup> quartile	9 <sup>ème</sup> décile	inter-quartiles	inter-déciles
Ménages propriétaires	2 030	1 234	1 548	1 907	2 495	3 299	947	2 064
Ménages locataires	2 170	821	1 044	1 349	1 689	2 016	645	1 195
Total	4 628	922	1 222	1 597	2 041	2 731	819	1 809

Montants de référence en €	2013	2014	2015
RSA personne seule	493	499	514
Seuil de pauvreté Insee à 50%	833	840	846
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	1 000	1 008	1 015

### Le taux de pauvreté des populations selon le statut d'occupation du logement

Source : Insee, Filosofi 2015 & estimations © Compas



\* estimations © Compas

# Depuis 10 ans, les inégalités de revenus augmentent entre les ménages et entre les territoires

La mesure des inégalités peut se faire par un rapport entre le neuvième décile (le plus pauvre des 10% les plus riches) et le premier décile (le plus riche des 10% les plus pauvres). L'évolution de ce rapport permet ainsi de mesurer les inégalités. Si le rapport baisse, alors les inégalités se réduisent. Mais la mesure des inégalités peut aussi se faire via la mesure des écarts entre le neuvième décile et le premier décile. Il y a progression des inégalités quand les écarts s'accroissent. Selon les modes de calcul, les inégalités peuvent s'accroître ou se réduire. Dans ce document nous avons choisi la deuxième formule.

A Fleury-sur-Orne, l'écart entre les 10% des populations déclarant les revenus les plus élevés et les 10% déclarant les revenus les plus faibles (écart inter-déciles) a augmenté entre 2001 et 2015, à l'image de la tendance habituelle : les inégalités de revenus se sont ainsi renforcées entre

les ménages. Il est passé de 1 760€ en 2003 à 2 360€ en 2015.

Ce renforcement des écarts est essentiellement dû par une progression des revenus des populations les plus aisées. Ainsi, si le niveau de vie de la population du 9ème décile à progressé de 700€ entre 2003 et 2015 (2 230€ en 2003, 3 430€ en 2015), celui de la population se situant au niveau du 1er décile a connu une augmentation moins marquée de 100€ au cours de cette même période (465€ en 2003, 565€ en 2015).

Le revenu médian déclaré des ménages (avant prestations et impôts) de Fleury-sur-Orne est passé de 1 184€ par mois et par unité de consommation en 2003 à 1 574€ en 2015 (sans tenir compte de l'inflation). Il a ainsi augmenté de 390€ (il a augmenté de 420€ au niveau national sur cette période).

## Définitions

**Revenu fiscal par unité de consommation** : divise le revenu global du ménage par un nombre de parts baptisées «unités de consommation», ce qui permet de comparer les niveaux de vie des ménages de taille différente, en prenant en compte leur composition. Les parts ne sont pas toutes de même taille. Selon le système utilisé par l'Insee, le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

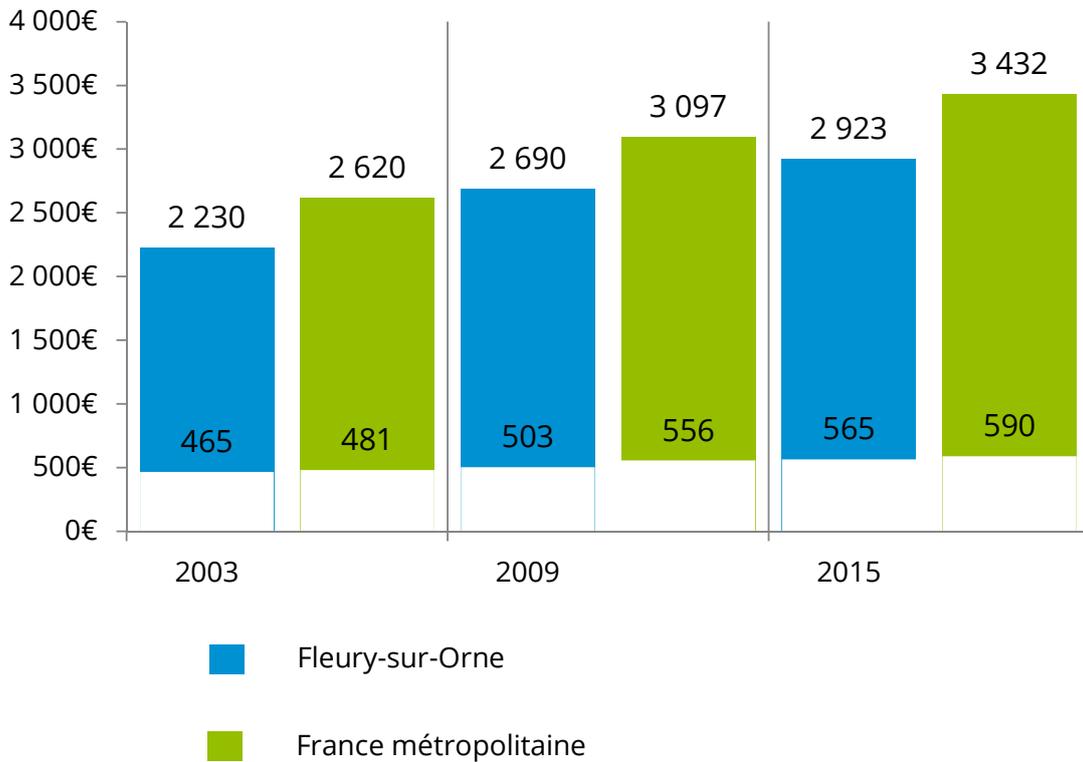
**Revenu médian** : partage une population donnée (des ménages, des personnes seules, des familles monoparentales, etc.) en deux : autant gagnent moins, autant gagnent davantage.

**Déciles** : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : de D1 à D9) sont les valeurs qui la partagent en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1er décile (resp. 9e décile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10% des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie...

**Écart inter-déciles** : différence entre le neuvième et le premier décile, le plus souvent exprimée en euros par mois. Le neuvième décile est le revenu le plus faible des 10% les plus aisés, le premier décile est le revenu le plus élevé des 10% les plus pauvres.

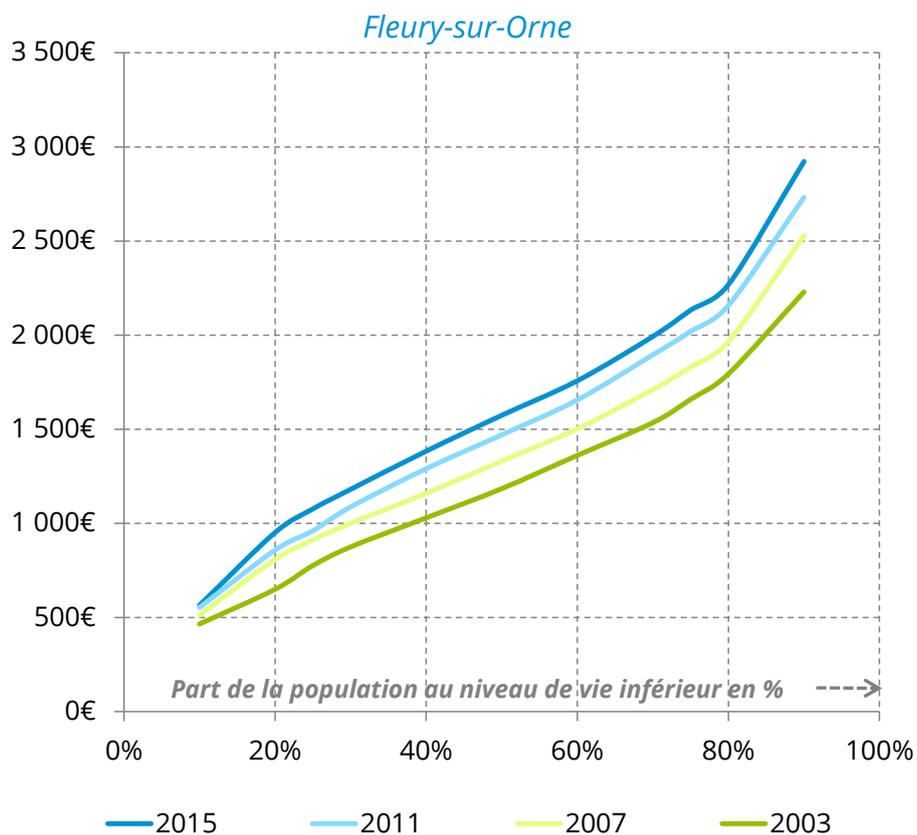
L'évolution de l'écart inter-déciles du revenu fiscal déclaré par unité de consommation

Source : Insee, DGI 2003-2009 & Filosofi 2015



Les revenus déclarés par unité de consommation depuis 2003

Source : Insee, DGI 2003-2011 & Filosofi 2015



# Les personnes pauvres sont plus nombreuses dans certaines catégories de populations

Pour analyser la pauvreté il faut prendre en considération à la fois les taux de pauvreté selon les structures des ménages et à la fois le nombre de ménages concernés. En effet, les taux peuvent être très importants pour une catégorie de ménages faiblement représentée sur un territoire donné.

Cette analyse est importante pour les acteurs du social qui doivent tenir compte de l'importance d'une population qui serait prioritairement à accompagner.

Elle doit aussi permettre d'adapter les politiques publiques locales afin de tenir compte du nombre de ménages avec enfant(s) en situation de pauvreté par exemple (accès aux loisirs, à la restauration scolaire, aux modes de garde, au sport, à la culture, aux activités périscolaires, ...) ou alors de la pauvreté des personnes âgées (accès aux soins, à la mobilité, aux services, ...).

La mise en œuvre d'une tarification en fonction du revenu des ménages peut ainsi s'appuyer sur les éléments présentés. De même, l'évaluation de l'accès aux services publics locaux peut s'appuyer sur ces données afin de mesurer l'accès à la politique publique des ménages les plus pauvres.

15% de la population de Fleury-sur-Orne vit sous le seuil de pauvreté, soit environ 670 personnes. Ce taux de pauvreté est proche de celui de la France métropolitaine.

Le schéma ci-contre présente la répartition des 670 personnes pauvres de Fleury-sur-Orne. On estime autour de 50 personnes le nombre de femmes seules vivant sous le seuil de pauvreté, et autour de 80 personnes celui des hommes seuls.

Les personnes pauvres vivant en familles monoparentales sont estimées à 200 personnes environ, contre 280 personnes au sein des couples parentaux et 70 personnes au sein des couples sans enfant.

Selon l'âge du référent fiscal, le nombre de personnes pauvres est estimé autour de 120 personnes au sein des ménages les plus jeunes de Fleury-sur-Orne, contre 40 au sein des ménages les plus âgés.

Environ 590 personnes sont pauvres parmi les populations des ménages locataires de Fleury-sur-Orne, et 140 personnes chez les propriétaires.

Enfin, la répartition par taille des ménages permet d'estimer à environ 130 personnes le nombre de personnes pauvres de Fleury-sur-Orne vivant seules, contre environ 160 personnes pour celles vivant dans un ménage composé de 5 personnes ou plus.

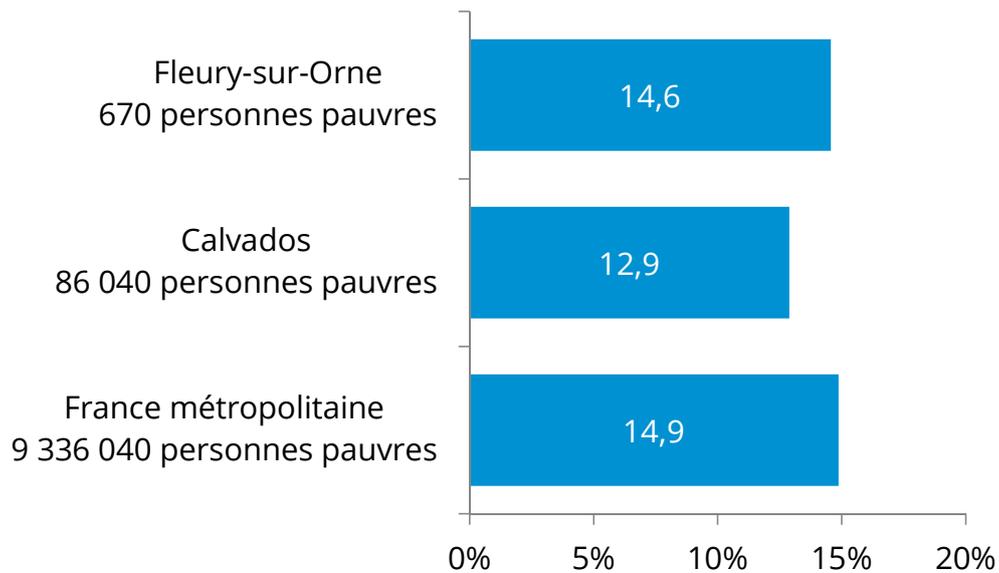
## Définitions

**Taux de pauvreté** : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

**Seuil de pauvreté** : égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes vivant en France métropolitaine.

Les taux de pauvreté

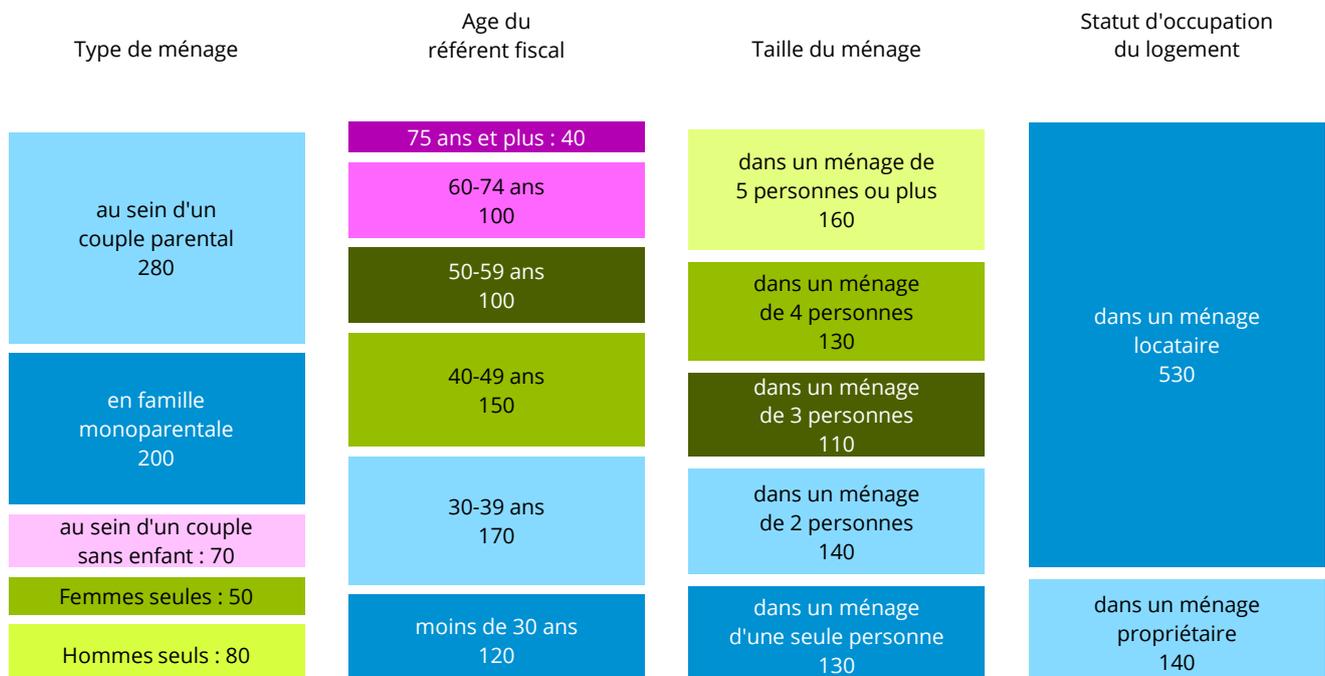
Source : Insee, Filosofi 2015



Les différentes caractéristiques des populations pauvres

Source : Insee, Filosofi 2015 & estimations © Compas

Les 670 personnes pauvres de Fleury-sur-Orne



### Certains ménages ne disposent que des prestations CAF comme revenus

Parmi les 1 080 ménages de Fleury-sur-Orne connus par la CAF, on recense en 2016 environ 150 allocataires dont les ressources dépendent intégralement des prestations sociales : ils représentent 14% des allocataires.

Les prestations CAF représentent 50% ou plus des ressources des ménages pour 26% des allocataires de Fleury-sur-Orne (environ 280 allocataires).

Ces indicateurs sont calculés parmi l'ensemble des allocataires de la CAF. Par conséquent ils concernent une partie seulement des ménages. Les ménages les plus pauvres sont presque tous allocataires de la CAF soit au titre des minima sociaux, soit au titre des aides au logement. Quelques catégories de personnes en situation de pauvreté peuvent ne pas être allocataires de la CAF : les personnes sans papier, les jeunes sans logement et des personnes en rupture de droits. Les évolutions dans l'accès aux

droits (modification par exemple des conditions d'ouverture des droits aux aides au logement), les décalages dans la revalorisation des prestations ont des impacts immédiats pour les ménages qui dépendent à plus de 50% de leurs ressources des prestations de la CAF. Les allocataires qui dépendent à 100% de leurs ressources des prestations versées par la CAF sont essentiellement des ménages bénéficiaires des minima sociaux.

Parmi les 1 080 allocataires CAF de Fleury-sur-Orne en 2016 on recense environ 260 ménages allocataires des minima sociaux (AAH ou RSA Socle). Ces allocataires représentent globalement 12% des ménages de Fleury-sur-Orne au dernier recensement de la population.

Entre 2010 et 2015, le nombre de bénéficiaires a progressé de 70 personnes soit de 38%.

#### Définitions

**Minima sociaux** : ils visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le système français de minima sociaux comporte divers dispositifs dont un spécifique aux départements d'outre-mer (Dom). Le RSA qui vise à lutter contre les exclusions est un des plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple : les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés - AAH), les personnes âgées (minimum vieillesse).

Le taux de couverture des ménages par les minima sociaux

Source : CAF 2009-2016

	Allocataires des minima sociaux	Taux de couverture des ménages en %	Evolution 2009-2016		Allocataires CAF des minima sociaux en 2016		Taux de couverture des ménages par les minima sociaux en %	
			Effectif	%	AAH	RSA socle*	AAH	RSA socle*
Authie	7	1,2	-2	-22,2	7	0	1,2	0,0
Bérouville	11	1,3	-4	-26,7	11	0	1,3	0,0
Biéville-Beuville	19	1,6	+6	+46,2	19	0	1,6	0,0
Blainville-sur-Orne	223	8,9	+56	+33,5	106	117	4,2	4,7
Bourguébus	12	2,0	+12	-	12	0	2,0	0,0
Thue et Mue	59	2,8	+50	+555,6	32	27	1,5	1,3
Bretteville-sur-Odon	95	5,5	+24	+33,8	26	69	1,5	4,0
Caen	7 453	12,9	+1 411	+23,4	2 376	5 077	4,1	8,8
Cairon	28	4,0	+28	-	28	0	4,0	0,0
Cambes-en-Plaine	9	1,4	+9	-	9	0	1,4	0,0
Carpiquet	53	5,6	+29	+120,8	25	28	2,7	3,0
Colleville-Montgomery	9	0,9	+3	+50,0	9	0	0,9	0,0
Colombelles	385	13,5	+152	+65,2	141	244	4,9	8,6
Cormelles-le-Royal	114	5,7	+29	+34,1	50	64	2,5	3,2
Cuverville	16	2,1	+2	+14,3	16	0	2,1	0,0
Démouville	29	2,2	-23	-44,2	29	0	2,2	0,0
Epron	6	0,9	-3	-33,3	6	0	0,9	0,0
Eterville	12	2,0	+12	-	12	0	2,0	0,0
<b>Fleury-sur-Orne</b>	<b>261</b>	<b>11,9</b>	<b>+74</b>	<b>+39,6</b>	<b>122</b>	<b>139</b>	<b>5,6</b>	<b>6,3</b>
Fresne-Camilly	7	2,2	+1	+16,7	7	0	2,2	0,0
Giberville	189	9,2	+18	+10,5	92	97	4,5	4,7
Granthéville	11	3,4	+1	+10,0	11	0	3,4	0,0
Hermanville-sur-Mer	18	1,4	-1	-5,3	18	0	1,4	0,0
Herouville-Saint-Clair	1 324	12,6	+298	+29,0	439	885	4,2	8,5
<b>Iffs</b>	<b>469</b>	<b>9,8</b>	<b>+163</b>	<b>+53,3</b>	<b>238</b>	<b>231</b>	<b>5,0</b>	<b>4,8</b>
Lion-sur-Mer	23	2,2	-33	-58,9	23	0	2,2	0,0
Louvigny	29	2,6	+5	+20,8	29	0	2,6	0,0
Mathieu	16	1,9	+9	+128,6	16	0	1,9	0,0
Mondeville	418	9,1	+94	+29,0	171	247	3,7	5,4
Mouen	7	1,2	+7	-	7	0	1,2	0,0
Ouistreham	296	6,6	+105	+55,0	101	195	2,2	4,3
Périers-sur-le-Dan	0	0,0	0	-	0	0	0,0	0,0
Castine-en-Plaine	8	1,5	+1	+14,3	8	0	1,5	0,0
Rosel	0	0,0	0	-	0	0	0,0	0,0
Rots	13	1,4	+8	+160,0	13	0	1,4	0,0
Le Castelet	7	1,5	-4	-36,4	7	0	1,5	0,0
Saint-André-sur-Orne	74	10,9	+9	+13,8	74	0	10,9	0,0
Saint-Aubin-D'Arquenay	0	0,0	0	-	0	0	0,0	0,0
Saint-Contest	6	0,6	-6	-50,0	6	0	0,6	0,0
Saint-Germain-La-Blanche-Herbe	100	10,1	+41	+69,5	37	63	3,7	6,4
Saint-Manvieu-Norrey	8	1,1	0	0,0	8	0	1,1	0,0
Soliers	13	1,7	-17	-56,7	13	0	1,7	0,0
Thaon	6	1,1	+1	+20,0	6	0	1,1	0,0
Tourville-sur-Odon	6	1,6	-4	-40,0	6	0	1,6	0,0
Saline	162	7,2	+84	+107,7	91	71	4,1	3,2
Verson	83	5,7	+29	+53,7	37	46	2,5	3,2
Villons-les-Buissons	0	0,0	0	-	0	0	0,0	0,0
<b>CU Caen la Mer Normandie</b>	<b>12 094</b>	<b>9,7</b>	<b>+2 674</b>	<b>+28,4</b>	<b>4 494</b>	<b>7 600</b>	<b>3,6</b>	<b>6,1</b>
Hors Caen	4 641	6,9	+1 263	+37,4	2 118	2 523	3,2	3,8
Le Calvados	24 707	8,0	+4 519	+22,4	9 999	14 708	3,2	4,8
<b>La France métropolitaine</b>	<b>2 654 989</b>	<b>9,4</b>	<b>+540 188</b>	<b>+25,5</b>	<b>1 018 801</b>	<b>1 636 188</b>	<b>3,6</b>	<b>5,8</b>

\* Socle seul majoré et non majoré + Socle et Activité majoré et non majoré

Valeurs inférieures à celle CU Caen la Mer Normandie

Valeurs proches de celle CU Caen la Mer Normandie

Valeurs supérieures à celle CU Caen la Mer Normandie

### Toutes les personnes pauvres ne bénéficient pas de la CMU-C

L'indicateur concernant l'accès à la CMUC est avant tout un indicateur de niveau de vie et non un indicateur d'accès aux services de santé. En effet, l'accès à la CMUC offre l'accès aux soins, mais ne signifie pas que la personne y recoure. En effet, certains soins sont peu utilisés par les ménages les plus pauvres (la question financière pouvant être une explication, mais les questions culturelles sont aussi très importantes pour les soins dentaires ou gynécologiques par exemple). Par conséquent, le bénéfice de la CMUC permet de mesurer la part de la population vivant sous le seuil d'accès à ce droit. Cependant, il faut noter qu'une part significative (estimée à 20% environ) des personnes ayant droit à la CMUC n'en font pas la demande. Le droit est souvent ouvert en urgence par les hôpitaux par exemple.

En 2017 on comptabilise 300 personnes couvertes par la couverture maladie universelle complémentaire (régime général). Ces 300 personnes représentent environ 8% de la population de moins de 65 ans de Fleury-sur-Orne. Le taux de couverture est estimé à 11% chez les moins de 18 ans et 5% chez les 18-24 ans.

Ces 300 personnes ne représentent que 44% des 670 personnes sous le seuil de pauvreté (dont 540 sont âgées de moins de 60 ans).

Ce constat pose la question de la couverture de santé et de l'accès aux soins de ces populations appartenant aux classes moyennes inférieures, qui vivent à la différence des minima sociaux, dans un ménage où une ou plusieurs personnes sont actives occupées. Toutefois au regard de leur rémunération et de la structure de leur ménage, ils sont communément qualifiés de «travailleurs pauvres».

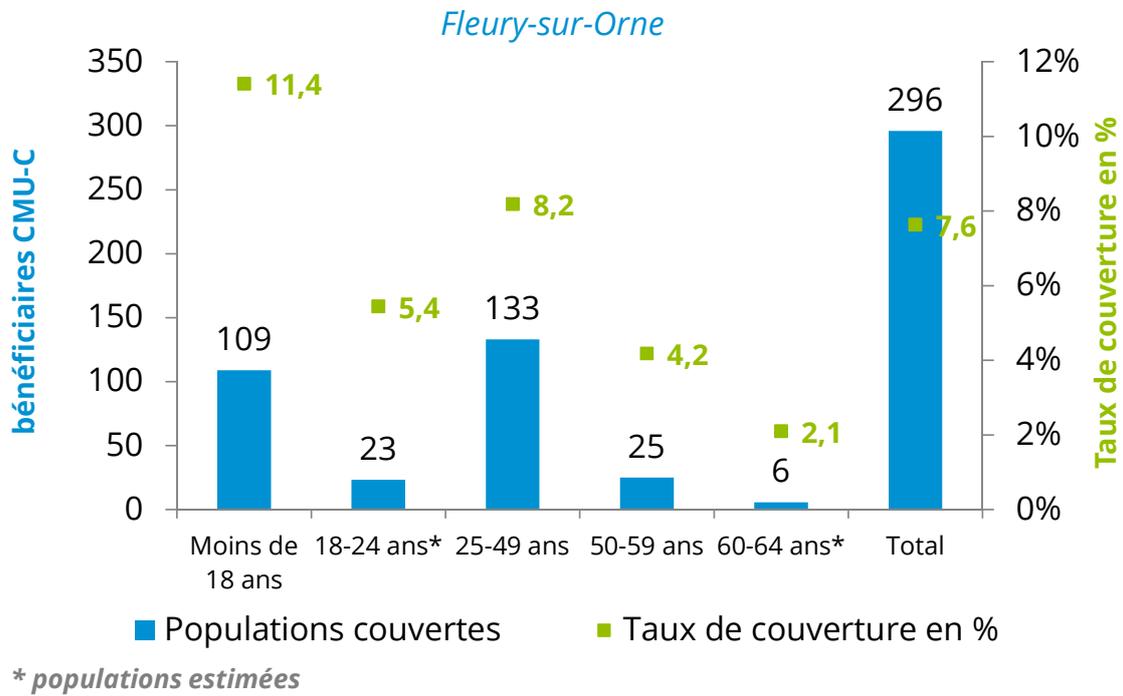
#### Définitions

---

**CMU-C** : couverture maladie universelle complémentaire. Elle est attribuée sous condition de ressources et permet d'avoir accès à une assurance complémentaire gratuite, ce qui correspond dans le langage courant à la « mutuelle ». La CMU-C, comme les assurances complémentaires, couvre plus ou moins totalement la partie de frais non remboursés par le régime général d'assurance maladie.

**Le taux de couverture des ménages par les minima sociaux**

Source : Cnam-ts 2017 & estimations Compas





# LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION : la diversité des profils

---

Le taux d'activité des femmes  
reste inférieur à celui des  
hommes ..... 106

A la précarité de l'emploi  
s'ajoutent les situations de  
chômage..... 112

Les inégalités perdurent  
entre les hommes et les  
femmes dans l'emploi. . 108

La répartition par professions  
et catégories socio-  
professionnelles reflète  
le profil sociologique des  
territoires ..... 110

### Le taux d'activité des femmes reste inférieur à celui des hommes

Les comportements féminins et masculins sur le marché du travail continuent de se rapprocher. Le taux d'activité féminin augmente au fil des générations. Celui des hommes diminue jusqu'au début 1990 pour se stabiliser ensuite. En dépit d'une forte progression sur une longue période, le taux d'activité des femmes reste, à tout âge, inférieur à celui des hommes. Le principal déterminant de l'activité féminine aux âges adultes est la composition familiale, c'est-à-dire le nombre et l'âge des enfants, alors que ce facteur joue peu sur le niveau de l'activité masculine. En effet, malgré les évolutions de la société, le fait de cesser le travail pour élever les enfants reste, en priorité, le fait des femmes, d'où le taux d'activité plus faible chez les femmes que chez les hommes.

1 780 personnes âgées de 25 à 54 ans sont actives, parmi elles 920 femmes et 860 hommes. En 2015, le taux d'activité féminin des 25-54 ans est de 91%. Ce taux d'activité féminin est inférieur de 3 points à celui des hommes.

Parmi les 570 personnes âgées de 15-24 ans, 320 sont actives, parmi elles, on dénombre 150 femmes et 170 hommes de 15-24 ans. Pour les moins de 25 ans, l'écart est de 3 points en défaveur des femmes (52% contre 55% pour les hommes).

Enfin, concernant les actifs de 55-64 ans, le taux d'activité des femmes est plus faible de 7 points à celui des hommes (53% contre 60%). Parmi ces derniers, 160 femmes sur 300 et 160 hommes sur 270 sont actifs.

Des disparités s'observent à l'échelle infra-communale. Dans le secteur périphérique de la commune, les taux d'activité des 15-64 ans, sont plus élevés chez les hommes et chez les femmes (trois points de différence pour les deux).

La commune présente moins d'inégalité entre hommes et femmes que les territoires de comparaison.

#### Définitions

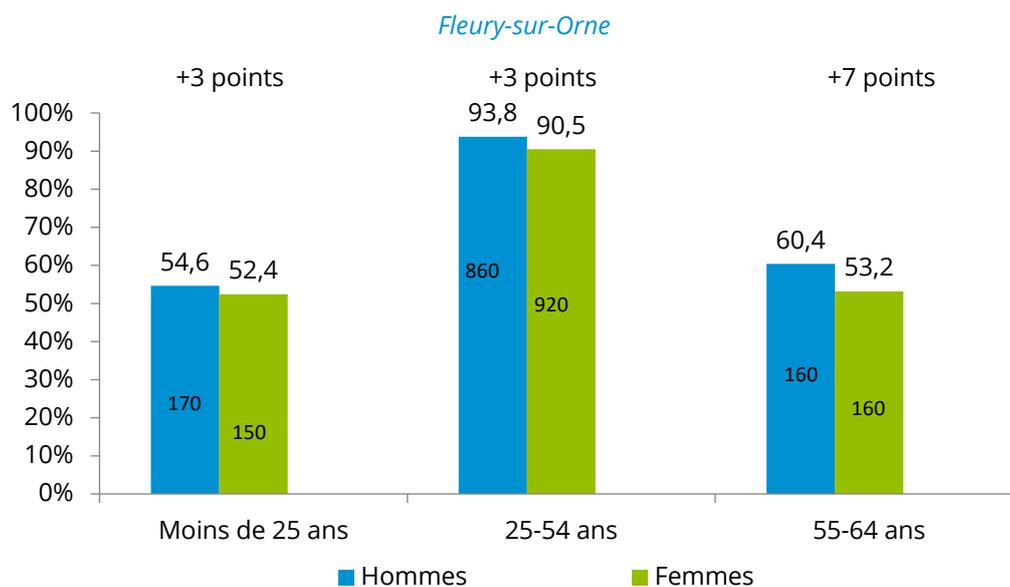
---

**Actifs** : la population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

**Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

## Le taux d'activité selon le sexe et l'âge

Source : Insee, RP 2015



## Le taux d'activité des 15-64 ans

Source : Insee, RP 2015

	Nombre d'actifs de 15-64 ans		Taux d'activité des 15-64 ans* en %		Ecart homme-femme (en point)
	hommes	femmes	hommes	femmes	
Centre	293	313	77,2	74,0	+3,2
Secteur périphérique	892	917	80,7	77,6	+3,1
Fleury-sur-Orne	1 185	1 230	79,8	76,7	+3,1
Ifs	2 720	2 643	76,7	71,3	+5,4
CU Caen la Mer Normandie	60 647	60 799	71,5	67,8	+3,7
Hors Caen	36 736	37 105	75,3	71,3	+4,0
Le Calvados	160 344	154 518	74,9	70,3	+4,6
La France métropolitaine	15 393 908	14 519 549	76,9	70,8	+6,1

\*actifs de 15-64 ans rapportés à la population de 15-64 ans

# Les inégalités perdurent entre les hommes et les femmes dans l'emploi

Le temps de travail est une caractéristique qui différencie nettement emplois féminins et masculins. En 2012, selon les données de l'Insee, près de trois femmes salariées sur dix (29 %) sont à temps partiel. C'est beaucoup plus que les hommes, qui ne sont que 8% à connaître ce régime de temps de travail. Le travail à temps partiel est très majoritairement féminin : 79% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes en 2012. Le temps partiel regroupe des réalités très différentes, de l'emploi occupé faute de mieux en attendant de passer à un temps complet, au temps choisi pour consacrer du temps à d'autres activités. Associé à un emploi plus faiblement qualifié, le temps partiel se traduit bien souvent par un niveau de vie faible. Il peut être aussi la conséquence de situations de monoparentalité (où l'emploi à temps plein avec un enfant en bas âge est compliqué) ainsi que de difficultés dans le cadre de l'accès aux modes de garde (effet du coût du mode de garde au regard du bénéfice économique apporté par l'emploi).

En 2015, 3% des femmes de 15 ans et plus sont au foyer et 59% sont actives (en emploi ou au chômage) contre 65% pour les hommes. Par ailleurs, parmi les salariés de 15 ans et plus, 27% des

femmes travaillent à temps partiel contre 8% pour les hommes (28% pour les femmes et 8% pour les hommes en France Métropolitaine).

Le salaire net horaire moyen des salariés de Fleury-sur-Orne est de 12,23€ en 2015 (contre 14,60€ pour la France métropolitaine). Dans la commune, le salaire net horaire moyen des salariés hommes est plus élevé que celui des femmes (13,07€ contre 11,16€). Pour la France métropolitaine, les niveaux de rémunération horaires moyens sont de 15,72€ pour les hommes et de 13,01€ pour les femmes.

L'écart de rémunération entre les sexes est toujours plus important chez les cadres que pour les autres catégories socioprofessionnelles. Les hommes cadres de Fleury-sur-Orne ont un salaire net horaire moyen de 26,50€ contre 19,93€ pour les femmes, soit une différence de 6,56€ (contre 5,23€ pour la France métropolitaine).

Concernant l'âge, les salariés de plus de 50 ans ont des salaires plus élevés : 14,94€ pour les hommes et 13,54€ pour les femmes. A l'opposé, pour les salariés de moins de 26 ans les salaires sont respectivement de 9,17€ et de 8,73€.

## Définitions

**Temps partiel** : la répartition des actifs ayant un emploi selon qu'ils occupent leur emploi principal à temps partiel ou à temps complet est réalisée sur la base de la déclaration des personnes concernées.

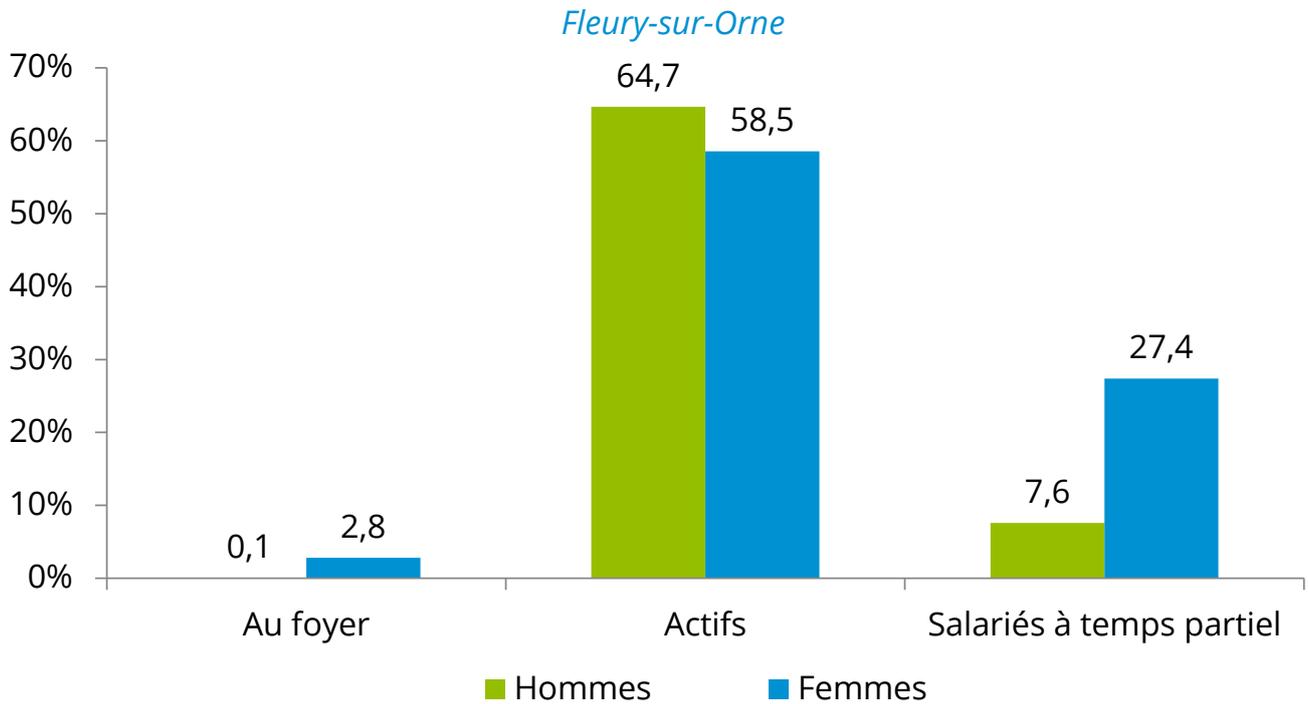
**Contrats précaires** : sont considérés comme contrats précaires les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés. La part des salariés en contrats précaires donne une indication de la stabilité d'accès à l'emploi de la population salariée résidant sur le territoire.

## Pour en savoir plus

<http://www.observationsociete.fr/hommes-femmes/emploi>

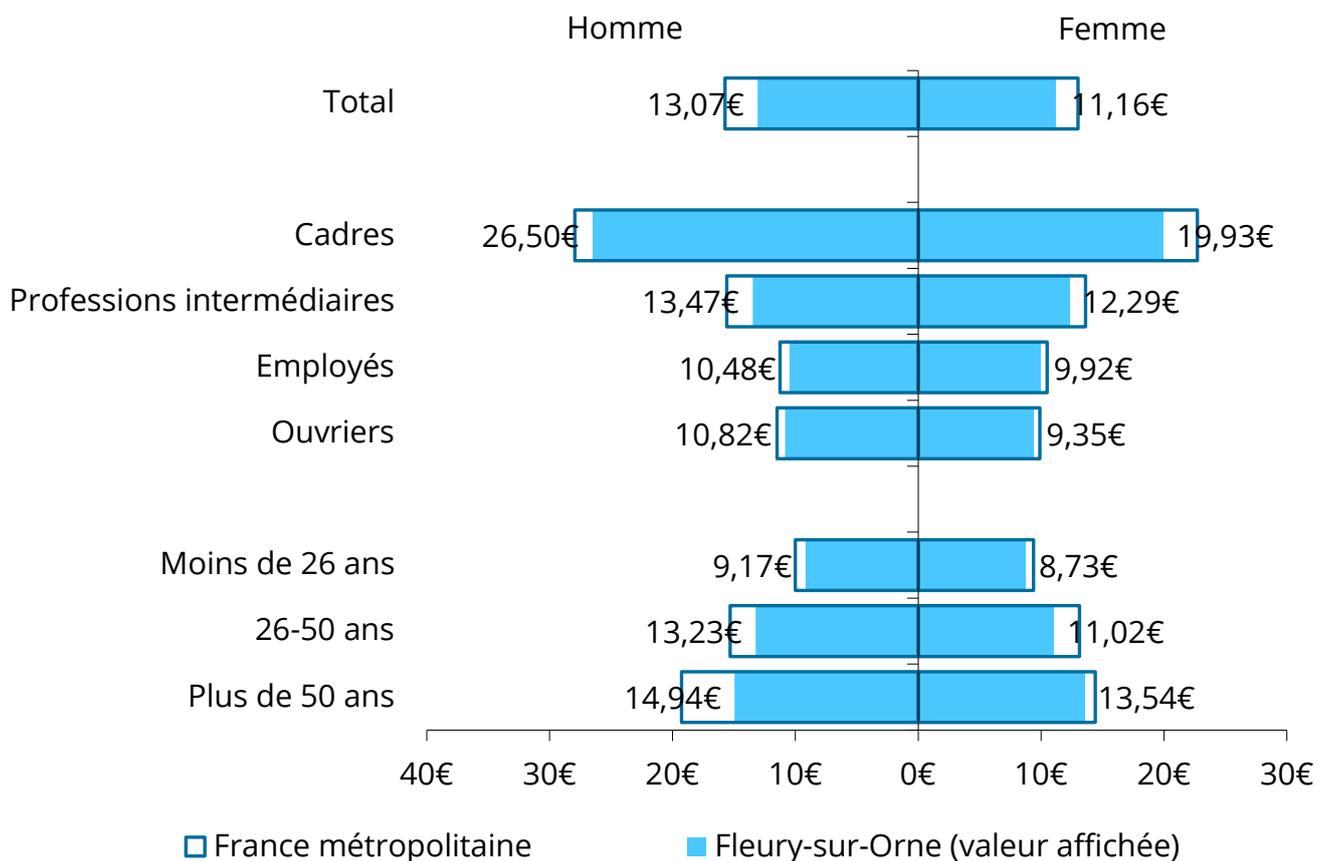
## Les 15 ans et plus au foyer, actifs et les salariés à temps partiel selon le sexe

Source : Insee, RP 2015



## Le salaire net horaire moyen

Source : Insee, DADS 2015



### La répartition par professions et catégories socio-professionnelles reflète le profil sociologique des territoires

Les professions et catégories socio-professionnelles répartissent la population (au lieu de résidence) en fonction de critères liés à la profession exercée. Ces critères sont nombreux : activité salariée ou non, diplôme, revenu, statut (cadre ou non). Cependant l'appartenance à une PCS traduit une grande diversité de situations. Les cadres et professions intellectuelles supérieures correspondent à la catégorie socio-professionnelle salariée la plus favorisée, tant sur le plan des diplômes que celui des revenus.

La part des cadres et professions intellectuelles supérieures est bien évidemment l'opposé de celle concernant les ouvriers et employés. Les écarts entre les deux groupes illustrent la faiblesse d'une cohabitation de lieu de vie entre catégories socio professionnelles différentes. Dans l'ensemble de la France, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures progresse fortement. Les professions cadres et intellectuelles supérieures sont beaucoup

plus fortement représentées dans les grandes villes et leurs agglomérations qu'en milieu rural ou « rurbains », et à l'échelle des communes dans les centres villes. Il faut aussi noter que les flux de population influent beaucoup sur cette donnée. En effet, le niveau de vie offert par l'accès à un emploi à forte responsabilité permet de quitter son lieu de vie pour accéder à d'autres lieux de résidence.

En 2015, 290 personnes soit 15% des actifs occupés de 15-64 ans sont des cadres à Fleury-sur-Orne. 470 personnes soit 24% sont des professions intermédiaires, enfin 1 130 personnes soit 56% sont des employés ou ouvriers.

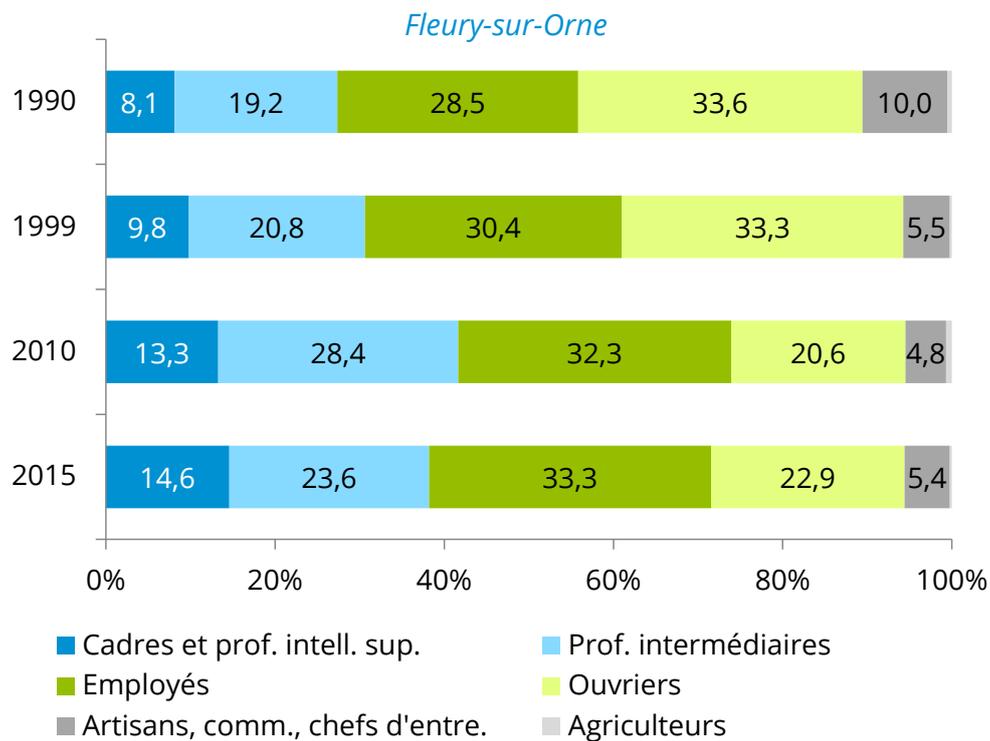
Depuis 1990, la part de cadres n'a cessé d'augmenter, passant de 8% à 15%. La commune suit la même tendance que les territoires de comparaison, cependant, la part de cadres dans la population active y est inférieure.

#### Définitions

**Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)** : classement de la population en grands ensembles cohérents. Six catégories d'actifs, auxquelles il convient d'ajouter les retraités et une catégorie « divers », regroupant les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les militaires du contingent, les étudiants, les femmes (et les hommes) au foyer, etc. Les catégories d'actifs sont divisées en fonction de plusieurs critères : le type d'emploi, le statut (indépendant ou non), la qualification, la rémunération, etc. Les six principales sont : agriculteurs, artisans commerçants et chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés et ouvriers.

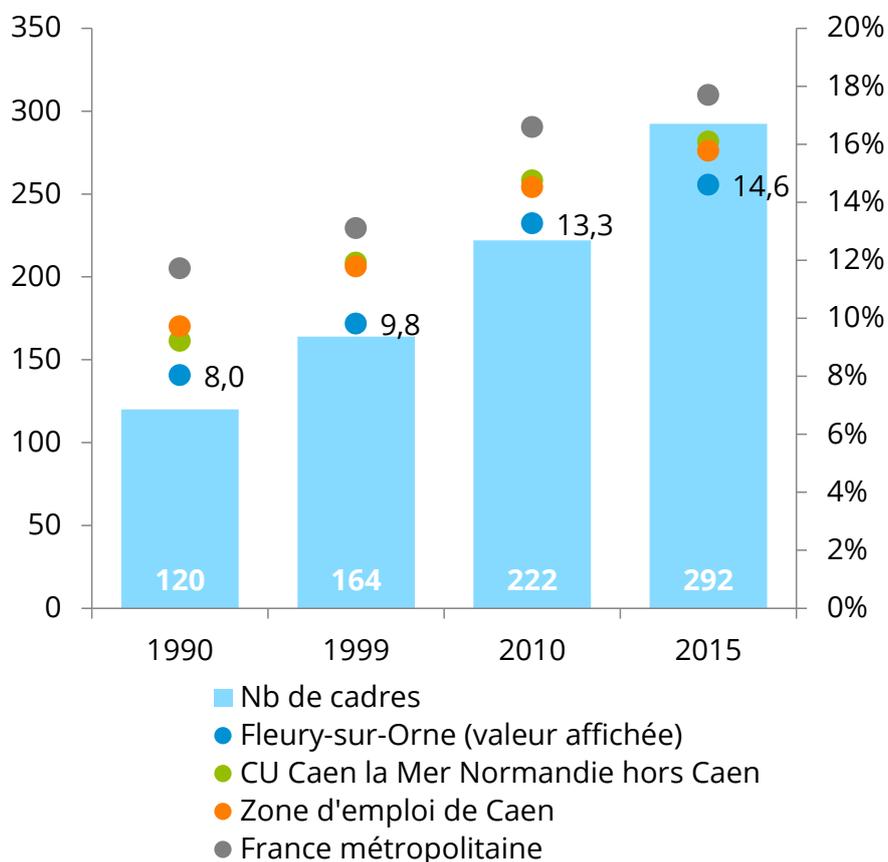
## Répartition des actifs occupés de 15-64 ans selon leur PCS

Source : Insee, RP 1990-2015



## Évolution du nombre et de la part de cadres et professions intellectuelles supérieures

Source : Insee, RP 1990-2015



### A la précarité de l'emploi s'ajoutent les situations de chômage

La hausse du taux de chômage en France est ancienne. Elle a eu lieu en une dizaine d'années, entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980. Le taux passe alors de 4 à 9,3%, qui avoisine le niveau actuel. Depuis, on oscille entre des phases de progression et de diminution, sans jamais arriver à revenir durablement à un niveau proche du plein emploi.

Le taux de chômage global masque des écarts importants suivant les populations. Ce n'est plus le cas selon le sexe : le taux de chômage des femmes est presque équivalent à celui des hommes. Plusieurs critères sont discriminants dans la recherche d'emploi, comme l'âge, avec des jeunes y compris pour les jeunes diplômés, et des quinquagénaires surexposés au chômage.

Le chômage mesuré par Pôle Emploi au travers des DEFM de catégorie A diffère de celui du chômage mesuré par l'Insee (BIT), les personnes à la recherche d'un emploi n'étant pas toutes inscrites auprès de Pôle Emploi.

Durant l'année 2017, le nombre de DEFM de catégorie A a diminué de 6% sur Fleury-sur-Orne. Il atteint 330 à la fin du 4ème trimestre soit un indice de chômage estimé à 14%. Si l'on observe l'ensemble de la période 2008-2017, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A a progressé de 69%.

Le taux de chômage (au sens du BIT) de la zone d'emploi de Caen atteint 9,5% à la fin du 4ème trimestre 2016. Il est proche du taux national et a tendance à diminuer depuis le début de l'année 2015.

#### Définitions

**Chômeurs** : il existe deux définitions du chômage. La première est celle de l'Insee, qui utilise les normes du Bureau international du travail. Un chômeur est une personne âgée de plus de 15 ans, qui n'a pas travaillé la semaine de référence de l'enquête (même une heure), se trouve disponible dans les 15 jours et recherche activement un emploi. La seconde est celle du ministère de l'emploi : elle comptabilise les demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi dans différentes catégories. Il s'agit donc d'une définition administrative.

Pôle emploi enregistre les demandeurs d'emploi en trois principales catégories :

- catégorie A : tous les demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité le mois précédent (1). C'est la catégorie de base, la plus commentée.
- catégorie B : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite, moins de 78 heures le mois précédent.
- catégorie C : demandeurs d'emploi ayant travaillé plus de 78 heures le mois précédent.

(1) Le « mois précédent » ne signifie pas que ces personnes exercent régulièrement une telle activité.

**Taux de chômage** : pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

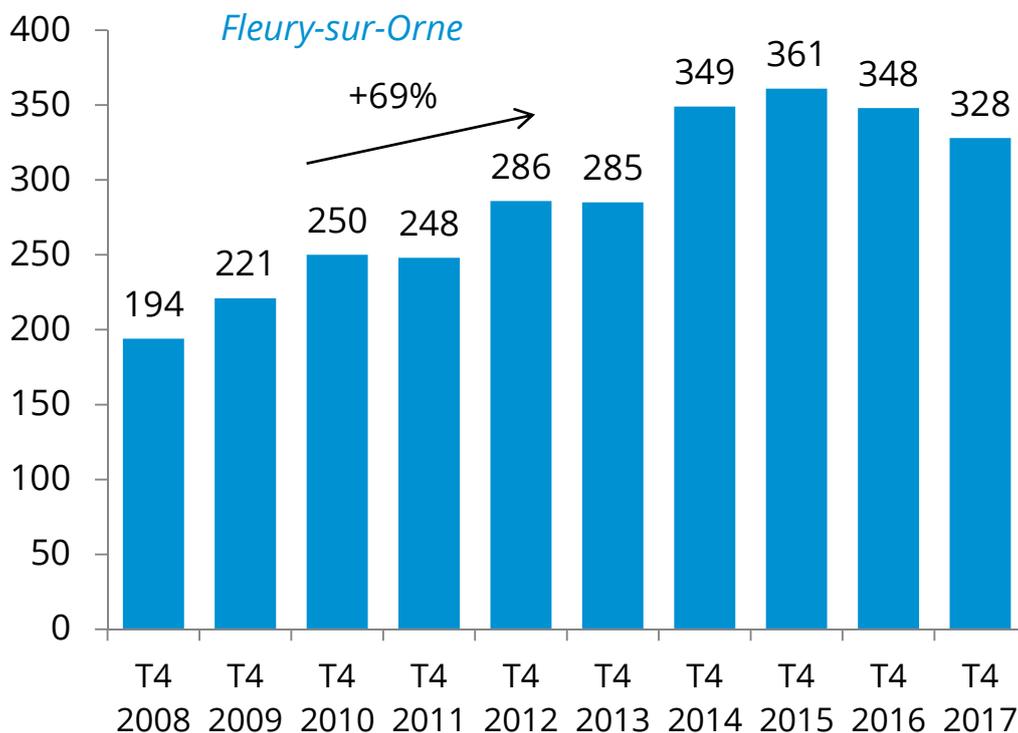
**Zone d'emploi** : espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

#### Pour en savoir plus

<http://www.observationsociete.fr/travail/chomage>

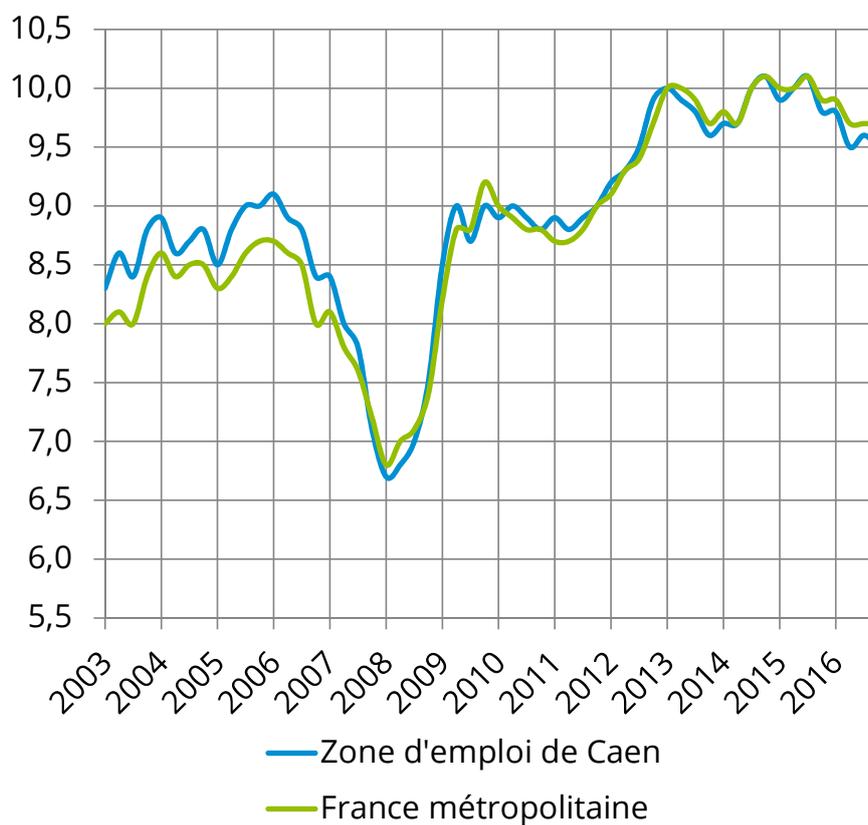
## Évolution des DEFM de catégorie A

Source : Insee, Pôle Emploi 2014-2017



## Taux de chômage au sens du BIT (données CVS en moyenne trimestrielle, en %)

Source : Insee, DARES





# LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : facteurs de développement et d'attractivité

---

L'implantation des entreprises forge l'image économique du territoire116

Le volume et la typologie des emplois existants sur un territoire entraînent des mobilités domicile-travail118

L'offre médicale sur le territoire est l'un des déterminants de l'accès aux soins ..... 122

# L'implantation des entreprises forge l'image économique du territoire

En France, plus de 4 millions d'établissements, soit 78% du total appartiennent au secteur tertiaire. Ils emploient à eux seuls plus des trois quarts des salariés soit 17 millions de personnes. Les activités tertiaires sont essentiellement centrées sur celles du commerce, des transports et autres services et constituent un socle commun d'emplois et d'établissements à tous les espaces. Elles se localisent en général là où la population est importante et se développent souvent sous l'impulsion de dynamiques résidentielles. Elles sont créatrices d'emplois. Les établissements de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (14% du total) sont présents de façon plus ou moins importante, en fonction des choix et des possibilités budgétaires des territoires. En France, ils emploient un tiers des salariés. La construction concerne 10% des établissements et occupe 6% des salariés. Les établissements, présents un peu partout sur le territoire, fluctuent en fonction de l'indice de construction. Quant à l'industrie, elle se maintient dans des territoires historiques. La baisse d'activité dans ce secteur fragilise en premier les entreprises

sous-traitantes du territoire concerné. Le secteur agricole surtout présent en milieu rural, rencontre des difficultés avec la fermeture d'établissements et la baisse de l'emploi. Il concerne 7% des établissements en France qui emploient moins d'1 million de salariés soit 1% de l'effectif total.

En 2015, le répertoire CLAP enregistre 390 établissements actifs au sein du territoire de Fleury-sur-Orne. Ces établissements emploient la même année 1 430 salariés.

En 2015, le commerce & transport représente 67% des établissements actifs de Fleury-sur-Orne. Ce secteur concentre à lui seul 56% des salariés travaillant sur le territoire.

La même année, 67% des établissements n'emploient aucun salarié. A l'opposé, 2% des établissements (ceux ayant 50 salariés ou plus) concentrent 43% des salariés du territoire (au lieu de travail).

Entre 2011 et 2015, le nombre d'établissements actifs a augmenté de 34% sur Fleury-sur-Orne, une progression plus rapide qu'au sein de la zone d'emploi de Caen (+12%).

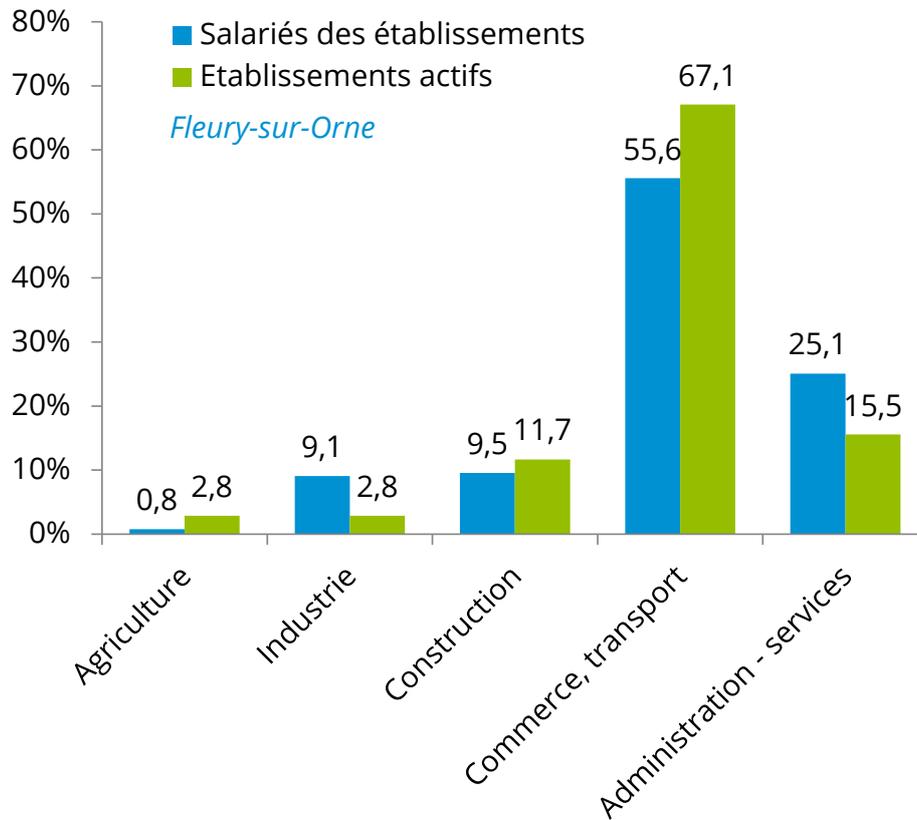
## Définitions

**CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif)** : système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

**Établissement** : unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

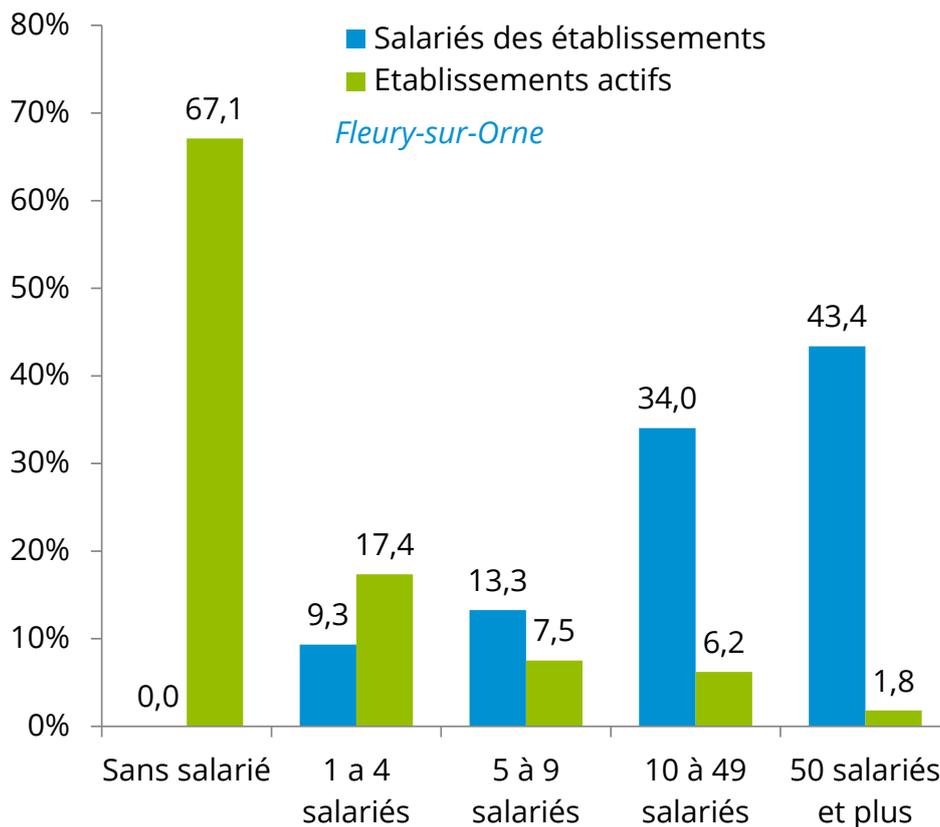
### Répartition des salariés et des établissements en fonction du secteur d'activité

Source : Insee, CLAP 2015



### Répartition des salariés et des établissements en fonction de la taille de l'effectif

Source : Insee, CLAP 2015



# Le volume et la typologie des emplois existants sur un territoire entraînent des mobilités domicile-travail

En France, l'emploi reste encore largement concentré dans les pôles urbains. Aujourd'hui, deux tiers des salariés quittent leur commune de résidence pour aller travailler, un tiers travaillent dans leur commune de résidence.

Les déplacements domicile travail se pratiquent quotidiennement entre des communes plutôt résidentielles (taux de polarisation inférieur à 1) et des communes proposant une offre d'emploi attractive (taux de polarisation supérieur à 1). Ces mouvements de population active sont liés au volume d'emplois présents sur la commune mais également, et surtout, à leur spécialisation. Une commune peut ainsi attirer quotidiennement sur son territoire un nombre importants d'actifs qui n'y vivent pas.

D'une manière générale, les actifs qui résident dans les communes périurbaines, moins pourvues d'emplois que les pôles urbains, quittent plus généralement leur commune pour aller travailler.

En 2015, le taux de polarisation atteint 0,79 sur Fleury-sur-Orne. Le territoire totalise ainsi 1 613 emplois (lieu de travail) pour 2 034 actifs occupés (lieu de résidence). Toutefois, il faut tenir compte du fait que les emplois du territoire ne sont pas occupés intégralement par les actifs y résidant, puisque de fait un certain nombre d'entre eux quittent leur lieu de résidence pour aller travailler tandis que d'autres migrent quotidiennement vers

Fleury-sur-Orne dans le même but.

En 2015, 1 280 actifs viennent quotidiennement travailler à Fleury-sur-Orne (82% de l'ensemble des actifs travaillant sur le territoire). 1 720 actifs résidant à Fleury-sur-Orne sortent quotidiennement du territoire pour aller travailler (86% des actifs résidents de la commune). Enfin 14% des actifs résidents sont sédentaires (290 au total).

Globalement, les communes du centre de la CU Caen la Mer Normandie ont des taux de polarisation plus élevés que les communes de la périphérie, notamment Carpiquet, qui compte près de quatre fois plus d'emplois que d'actifs résidant dans la commune.

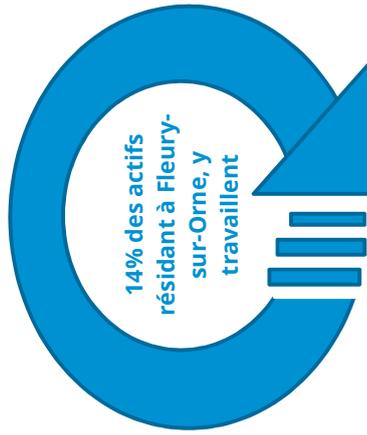
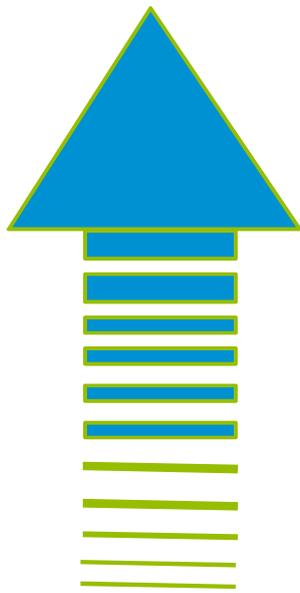
Le rapport entre le nombre d'emplois sur la commune et le nombre d'actifs occupés qui y résident varie d'une catégorie socio-professionnelle à une autre, ce dernier étant plus élevé pour les personnes d'une «profession intermédiaire» (1,04) à l'inverse des ouvriers (0,53). Globalement, à part pour les professions intermédiaires, la commune présente des taux de polarisation moins importants que dans la zone d'emploi.

Les actifs de Fleury-sur-Orne travaillent pour presque la moitié d'entre eux à Caen (46%), et dans une moindre mesure à Mondeville (6%), Iffs (5%). A l'inverse, un actif travaillant à Fleury-sur-Orne sur dix habite à Caen, puis Iffs (5%), Le Hom (3%).

## Les mobilités professionnelles journalières sur le territoire en 2015

Source : Insee, RP fichiers détail 2015

1 570 actifs occupés travaillent à Fleury-sur-Orne & 2 010 actifs occupés résident à Fleury-sur-Orne



82% des actifs travaillant à Fleury-sur-Orne, n'y résident pas

Caen	260 actifs occupés	20,3%
Ifs	60 actifs occupés	4,9%
Le Hom	40 actifs occupés	3,3%
Saline	40 actifs occupés	2,8%
Thue et Mue	30 actifs occupés	2,6%
Mondeville	30 actifs occupés	2,3%
Hérouville-Saint-Clair	30 actifs occupés	2,3%
Cormelles-le-Royal	20 actifs occupés	1,9%
...		

86% des actifs résidant à Fleury-sur-Orne, n'y travaillent pas

Caen	790 actifs occupés	46%
Mondeville	100 actifs occupés	6%
Ifs	90 actifs occupés	5,4%
Hérouville-Saint-Clair	70 actifs occupés	4%
Verson	60 actifs occupés	3,4%
Bretteville-sur-Odon	40 actifs occupés	2,6%
Giberville	40 actifs occupés	2,3%
Colombelles	30 actifs occupés	1,7%
...		

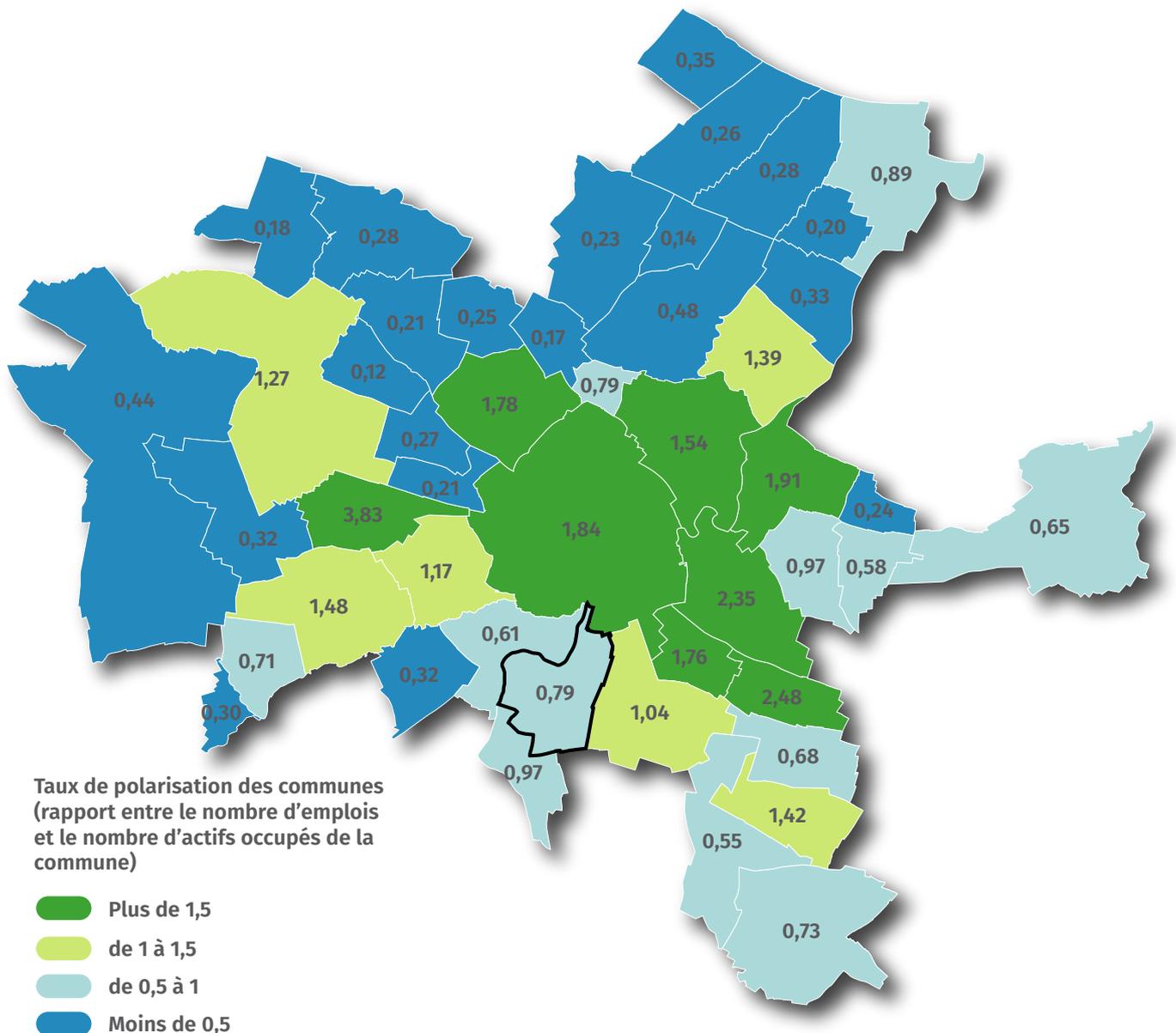
## Taux de polarisation

Source : Insee, RP 2015

	Nb d'emplois (LT)	Nb d'actifs occupés (LR)	Taux de polarisation
Authie	195	722	0,27
Bénouville	299	918	0,33
Biéville-Beuville	624	1 299	0,48
Blainville-sur-Orne	3 399	2 443	1,39
Bourguébus	1 199	844	1,42
Thue et Mue	1 172	2 691	0,44
Bretteville-sur-Odon	1 792	1 525	1,17
Caen	72 087	39 260	1,84
Cairon	195	929	0,21
Cambes-en-Plaine	128	760	0,17
Carpiquet	3 865	1 008	3,83
Colleville-Montgomery	271	962	0,28
Colombelles	4 730	2 482	1,91
Cormelles-le-Royal	3 221	1 834	1,76
Cuverville	220	904	0,24
Démouville	801	1 377	0,58
Epron	422	534	0,79
Eterville	229	726	0,32
<b>Fleury-sur-Orne</b>	<b>1 613</b>	<b>2 034</b>	<b>0,79</b>
Fresne-Camilly	70	386	0,18
Giberville	2 035	2 093	0,97
Grentheville	938	379	2,48
Hermanville-sur-Mer	313	1 218	0,26
Herouville-Saint-Clair	12 284	7 999	1,54
<b>Ifs</b>	<b>4 725</b>	<b>4 560</b>	<b>1,04</b>
Lion-sur-Mer	348	987	0,35
Louvigny	794	1 293	0,61
Mathieu	208	907	0,23
Mondeville	9 675	4 110	2,35
Mouen	505	713	0,71
Ouistreham	2 936	3 299	0,89
Périers-sur-le-Dan	27	195	0,14
Castine-en-Plaine	352	642	0,55
Rosel	28	231	0,12
Rots	1 380	1 084	1,27
Le Castelet	474	648	0,73
Saint-André-sur-Orne	788	813	0,97
Saint-Aubin-D'Arquenay	81	409	0,20
Saint-Contest	1 861	1 048	1,78
Saint-Germain-La-Blanche-Herbe	216	1 046	0,21
Saint-Manvieu-Norrey	292	912	0,32
Soliers	611	898	0,68
Thaon	184	653	0,28
Tourville-sur-Odon	139	457	0,30
Saline	1 480	2 281	0,65
Verson	2 186	1 478	1,48
Villons-les-Buissons	71	287	0,25
CU Caen la Mer Normandie	141 459	104 277	1,36
La Zone d'emploi de Caen	191 289	193 986	0,99
La France métropolitaine	25 735 751	26 144 353	0,98

## Taux de polarisation

Source : Insee, RP 2015



## Définitions

**Taux de polarisation de l'emploi** : rapporte le nombre d'emplois situés sur la commune, au nombre d'actifs occupés (ayant un emploi) résidant sur la commune. Un taux proche de zéro caractérise une commune résidentielle, qui ne dispose que de très peu d'emplois. Un taux nettement supérieur à un caractérise une ville qui attire chaque jour un nombre élevé d'actifs occupés. Il y a équilibre lorsque le taux est égal à un. Dans ce cas, les départs quotidiens vers le lieu de travail sont équivalents en volume aux arrivées quotidiennes d'actifs occupés, ou tous les emplois sont occupés par des actifs de la commune (pas de départs et pas d'arrivées).

# L'offre médicale sur le territoire est l'un des déterminants de l'accès aux soins

L'accès aux soins est un service social essentiel sur un territoire. Les médecins semblent assez nombreux à l'échelle nationale mais des inégalités apparaissent aux échelons régional, départemental et local. On estime d'ailleurs qu'environ un quart de la population française manquerait de médecins près de son lieu de résidence. Aussi, une faible densité de médecins sur un territoire peut entraîner des difficultés d'accès aux soins, absence ou éloignement de médecins, délais de rendez-vous très importants chez les médecins présents, ce qui peut également conduire certaines personnes à renoncer aux soins voire même à changer de territoire. Cela peut être le cas des personnes âgées placées plus rapidement en EHPAD. Ce constat est particulièrement manifeste en zone rurale.

Le nombre de communes équipées est amené à se réduire face au vieillissement actuel de la population des médecins.

En 2017, la densité de médecins généralistes observée sur Fleury-sur-Orne est supérieure à celle de la France métropolitaine. Ainsi, on compte 1,3 médecin pour 1 000 habitants de la commune (0,9 en France métropolitaine).

La densité des autres praticiens est

par contre plus faible qu'en France métropolitaine : 0,2 dentiste pour 1 000 personnes (contre 0,6‰ en moyenne métropolitaine), 0,8 infirmier(ère) pour 1 000 personnes (contre 1,4‰ en moyenne métropolitaine) et 0,8 masseur kinésithérapeute pour 1 000 habitants (1‰ en France métropolitaine). Enfin, concernant les pharmacies, on en compte comme en moyenne nationale 0,4 pour 1 000 personnes.

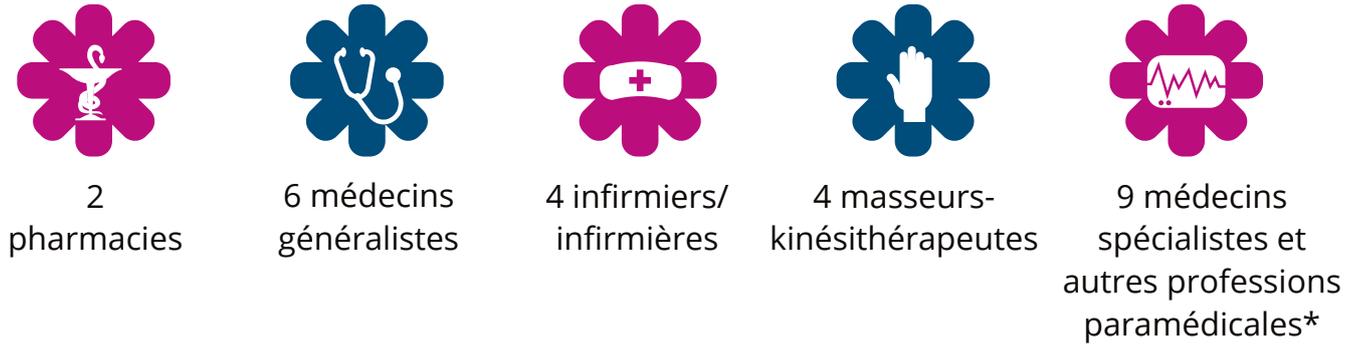
Si l'on rapporte le nombre de praticiens à la population âgée de 75 ans ou plus, la densité de médecins généralistes observée sur Fleury-sur-Orne est supérieure à celle de la France métropolitaine (14,7 médecins pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus contre 10,1‰).

La densité d'infirmiers et infirmières est par contre plus basse sur le territoire communal : 9,8 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus contre 14,9% en moyenne nationale.

Les «taux de couverture» des autres praticiens de la commune (spécialistes, kinésithérapeutes, pharmacies) sont proches des moyennes nationales (respectivement 22,1 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus, 9,8‰ et 4,9‰).

### La présence de professionnels de santé à Fleury-sur-Orne en 2017

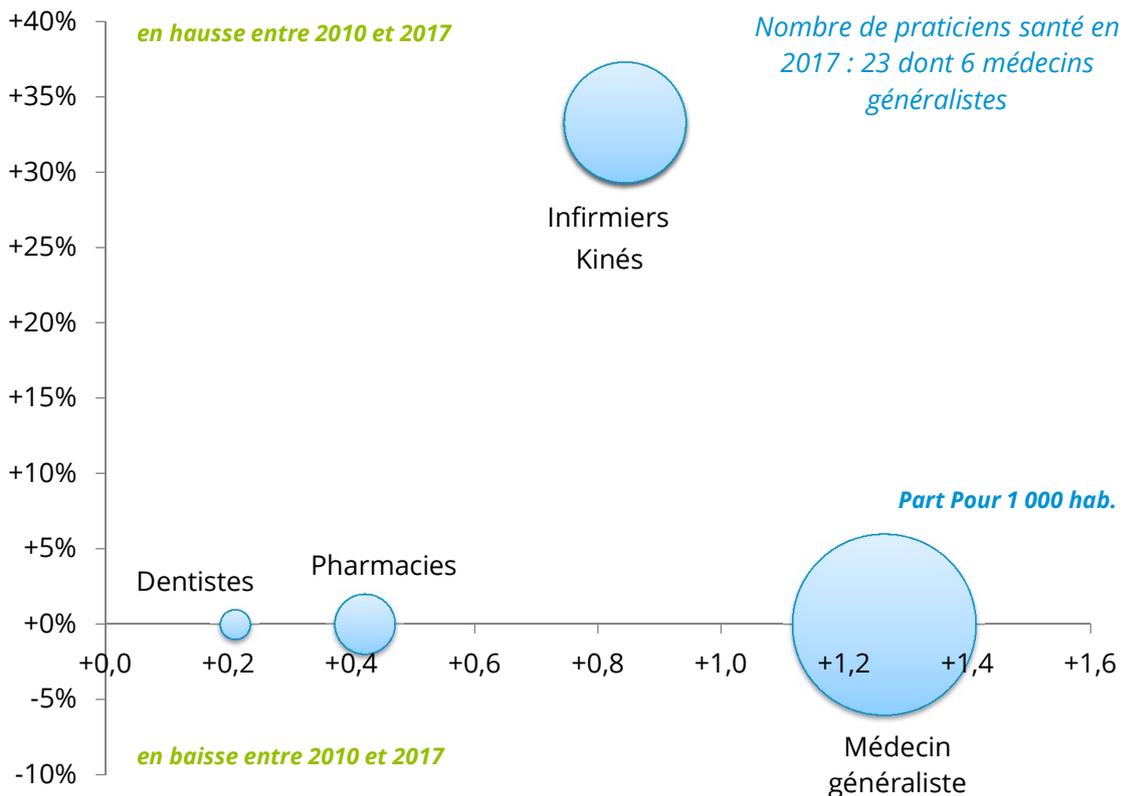
Source : BPE (base permanente des équipements), 2017



\* spécialistes en cardiologie, dermatologie vénéréologie, gynécologie médicale, gynécologie obstétrique, gastro-entérologie hépatologie, psychiatrie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, pédiatrie, pneumologie, radiodiagnostic et imagerie médicale, stomatologie, chirurgien dentiste, sage-femme, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, audio prothésiste, ergothérapeute et psychomotricien.

### Les praticiens en 2017, évolution depuis 2010

Source : Insee, BPE 2010-2017



## Les praticiens sur le territoire en 2017

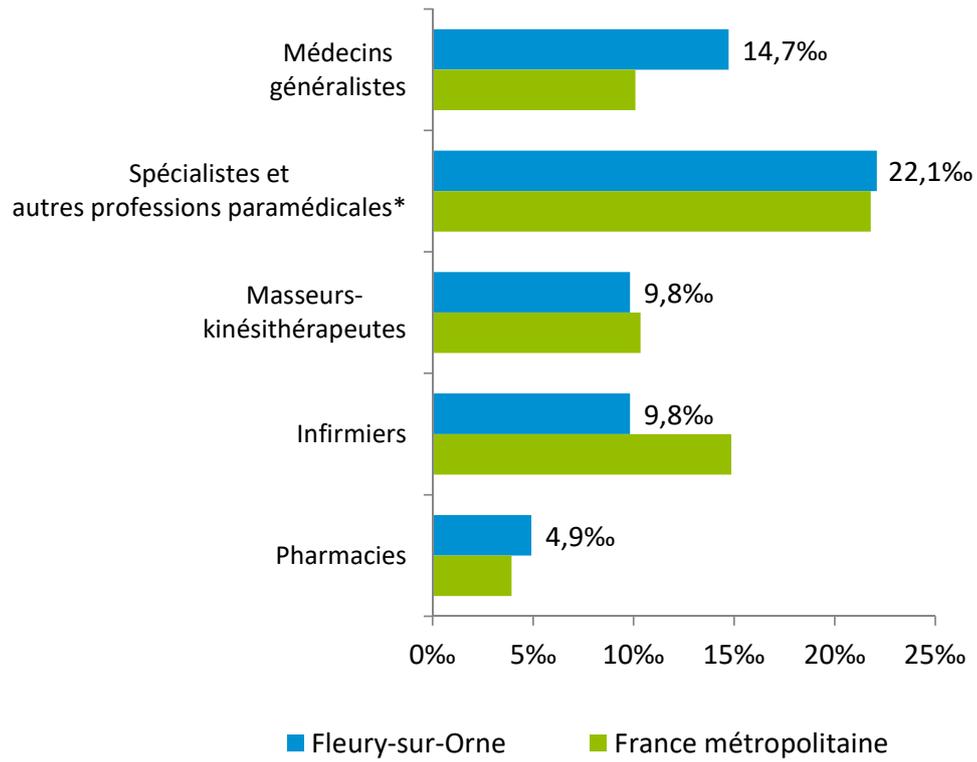
Source : Insee, BPE 2017

	Médecins généralistes		Dentistes		Pharmacies		Infirmiers		Masseurs kinésithérapeutes	
	Nb	Part*	Nb	Part*	Nb	Part*	Nb	Part*	Nb	Part*
Authie	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Bénouville	3	1,4	0	0,0	1	0,5	1	0,5	2	1,0
Biéville-Beuville	3	1,0	6	1,9	1	0,3	3	1,0	1	0,3
Blainville-sur-Orne	3	0,5	6	1,1	2	0,4	4	0,7	5	0,9
Bourguébus	1	0,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Thue et Mue	7	1,2	1	0,2	2	0,4	5	0,9	3	0,5
Bretteville-sur-Odon	5	1,3	1	0,3	2	0,5	3	0,8	3	0,8
Caen	177	1,7	86	0,8	46	0,4	96	0,9	121	1,1
Cairon	1	0,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	1,0
Cambes-en-Plaine	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	1,8	0	0,0
Carpiquet	2	0,8	0	0,0	1	0,4	2	0,8	6	2,5
Colleville-Montgomery	1	0,4	0	0,0	1	0,4	2	0,8	2	0,8
Colombelles	8	1,2	0	0,0	2	0,3	5	0,8	7	1,1
Cormelles-le-Royal	5	1,0	0	0,0	3	0,6	5	1,0	3	0,6
Cuverville	1	0,5	0	0,0	0	0,0	2	1,0	2	1,0
Démouville	3	0,9	0	0,0	1	0,3	1	0,3	2	0,6
Epron	2	1,2	1	0,6	1	0,6	2	1,2	4	2,4
Eterville	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,6	0	0,0
<b>Fleury-sur-Orne</b>	<b>6</b>	<b>1,3</b>	<b>1</b>	<b>0,2</b>	<b>2</b>	<b>0,4</b>	<b>4</b>	<b>0,8</b>	<b>4</b>	<b>0,8</b>
Fresne-Camilly	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	1,2
Giberville	6	1,2	1	0,2	2	0,4	4	0,8	7	1,4
Gretheville	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	2,3	0	0,0
Hermanville-sur-Mer	2	0,7	2	0,7	1	0,3	2	0,7	1	0,3
Herouville-Saint-Clair	30	1,3	2	0,1	10	0,4	21	0,9	13	0,6
<b>Iffs</b>	<b>9</b>	<b>0,8</b>	<b>4</b>	<b>0,3</b>	<b>5</b>	<b>0,4</b>	<b>13</b>	<b>1,1</b>	<b>10</b>	<b>0,9</b>
Lion-sur-Mer	2	0,8	0	0,0	1	0,4	4	1,7	1	0,4
Louvigny	6	2,2	2	0,7	1	0,4	4	1,4	2	0,7
Mathieu	2	0,9	1	0,5	1	0,5	2	0,9	3	1,4
Mondeville	9	0,9	4	0,4	5	0,5	11	1,1	5	0,5
Mouen	0	0,0	4	2,7	0	0,0	0	0,0	1	0,7
Ouistreham	10	1,1	6	0,7	4	0,4	13	1,4	12	1,3
Périers-sur-le-Dan	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Castine-en-Plaine	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Rosel	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Rots	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	1,2	0	0,0
Le Castelet	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Saint-André-sur-Orne	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Saint-Aubin-D'Arquenay	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Saint-Contest	3	1,2	13	5,2	1	0,4	3	1,2	6	2,4
Saint-Germain-La-Blanche-Herbe	3	1,3	0	0,0	1	0,4	2	0,8	1	0,4
Saint-Manvieu-Norrey	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Soliers	1	0,5	1	0,5	1	0,5	1	0,5	3	1,4
Thaon	1	0,7	1	0,7	1	0,7	2	1,4	1	0,7
Tourville-sur-Odon	0	0,0	0	0,0	1	1,0	2	2,0	0	0,0
Saline	5	0,9	2	0,4	5	0,9	8	1,5	4	0,7
Verson	4	1,1	2	0,6	1	0,3	1	0,3	4	1,1
Villons-les-Buissons	1	1,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
<b>CU Caen la Mer Normandie</b>	<b>322</b>	<b>1,2</b>	<b>147</b>	<b>0,6</b>	<b>106</b>	<b>0,4</b>	<b>237</b>	<b>0,9</b>	<b>242</b>	<b>0,9</b>
Hors Caen	145	0,9	61	0,4	60	0,4	141	0,9	121	0,8
<b>Le Calvados</b>	<b>657</b>	<b>0,9</b>	<b>283</b>	<b>0,4</b>	<b>239</b>	<b>0,3</b>	<b>668</b>	<b>1,0</b>	<b>486</b>	<b>0,7</b>
<b>La France métropolitaine</b>	<b>60 633</b>	<b>0,9</b>	<b>37 729</b>	<b>0,6</b>	<b>23 634</b>	<b>0,4</b>	<b>89 294</b>	<b>1,4</b>	<b>62 106</b>	<b>1,0</b>

\*Part pour 1000 habitants

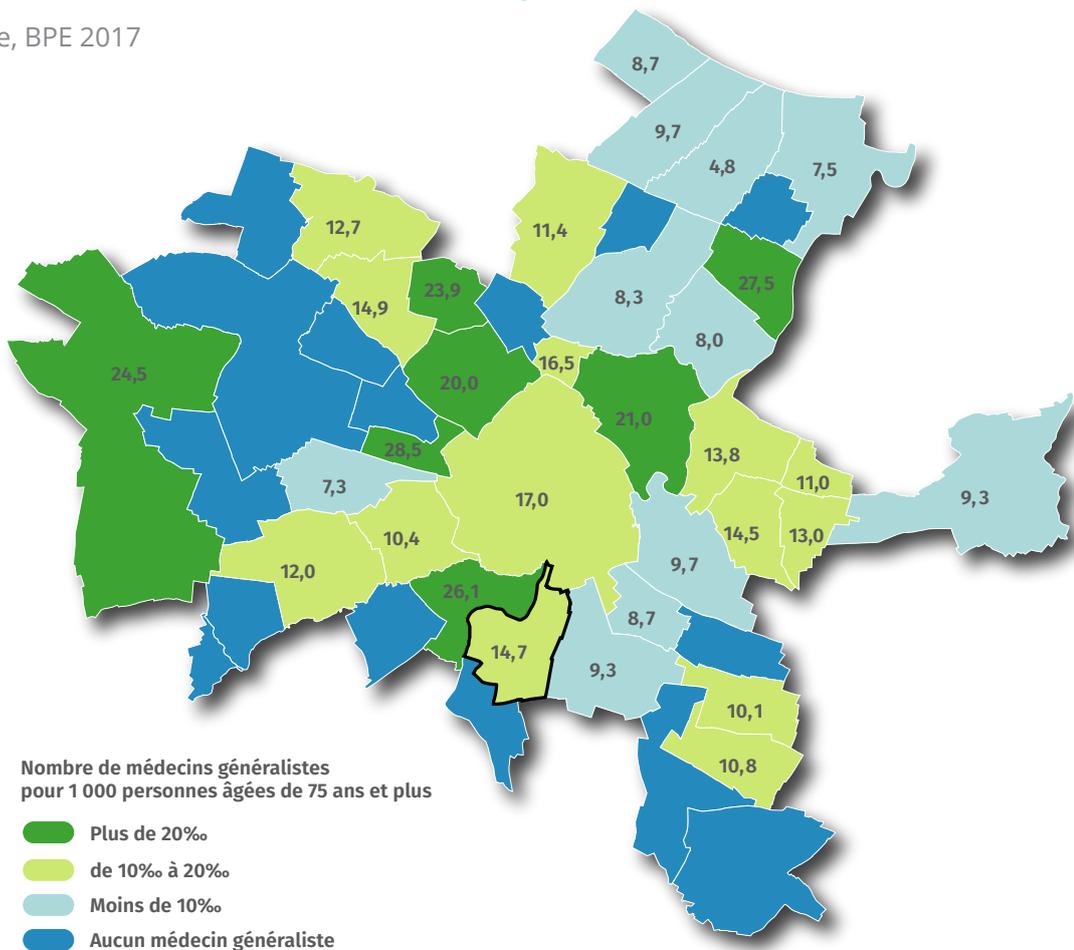
**Le nombre de professionnels de santé pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus**

Sources : BPE, 2017 & Insee, Rp 2015



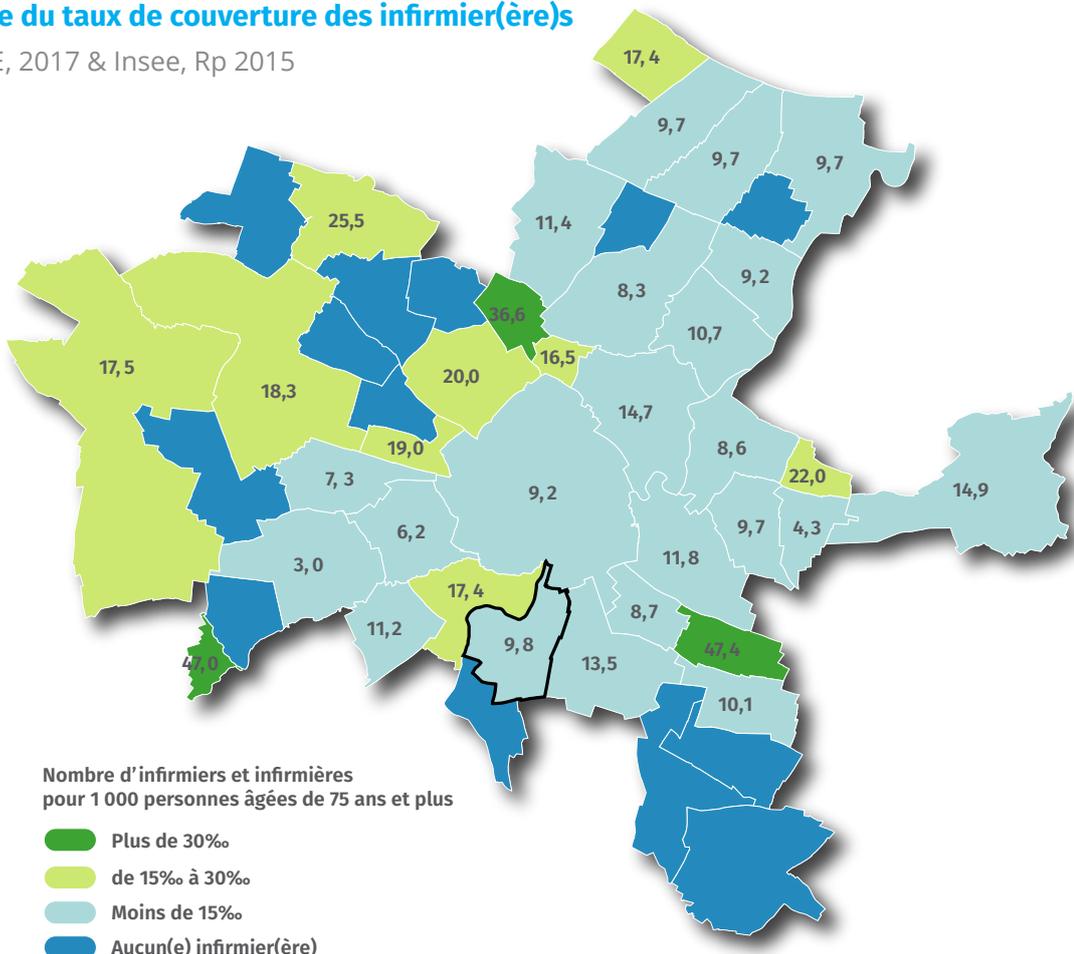
## Cartographie du taux de couverture des médecins généralistes

Source : Insee, BPE 2017



## Cartographie du taux de couverture des infirmier(ère)s

Sources : BPE, 2017 & Insee, Rp 2015



# ANNEXES

---

# Peuplement

## Les évolutions détaillées de la population, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2016

	Population municipale										Taux d'évolution en %	
	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	1962-2016	2011-2016	
Authie	414	514	571	645	780	983	1 303	1 441	1 582	+282,1	+9,8	
Bénouville	754	739	827	828	1 258	1 741	1 931	2 041	2 069	+174,4	+1,4	
Biéville-Beuville	810	1 117	1 321	1 606	2 223	2 191	2 516	2 525	3 317	+309,5	+31,4	
Blainville-sur-Orne	2 119	2 735	2 519	4 390	4 341	4 390	5 395	5 676	5 705	+169,2	+0,5	
Bourguébus	304	342	616	650	663	1 074	1 310	1 429	1 915	+529,9	+34,0	
Thue et Mue	761	797	1 009	1 287	2 177	2 389	2 316	2 440	5 762	+657,2	+136,1	
Bretteville-sur-Odon	1 232	2 182	2 466	3 326	3 623	3 951	4 159	3 855	3 759	+205,1	-2,5	
Caen	91 720	110 262	119 640	114 068	112 846	113 987	110 399	108 793	105 403	+14,9	-3,1	
Cairon	409	480	664	809	1 098	1 585	1 574	1 688	1 967	+380,9	+16,5	
Cambes-en-Plaine	301	332	309	792	972	1 493	1 522	1 368	1 707	+467,1	+24,8	
Carpiquet	1 129	1 315	1 207	1 650	1 519	1 861	2 013	2 401	2 468	+118,6	+2,8	
Colleville-Montgomery	488	563	780	1 430	1 926	1 925	2 254	2 267	2 378	+387,3	+4,9	
Colombelles	5 122	5 668	5 566	5 306	5 695	6 242	5 844	5 442	6 769	+32,2	+24,4	
Cormelles-le-Royal	1 245	1 862	3 099	3 442	4 604	4 599	4 452	4 754	4 864	+290,7	+2,3	
Cuverville	273	441	517	1 044	1 314	1 779	2 000	2 048	2 095	+667,4	+2,3	
Démouville	788	1 045	1 373	2 165	2 495	3 052	3 143	3 313	3 209	+307,2	-3,1	
Epron	267	325	568	858	1 425	1 755	1 634	1 555	1 635	+512,4	+5,1	
Eterville	307	319	378	493	766	1 043	1 312	1 382	1 605	+422,8	+16,1	
<b>Feury-sur-Orne</b>	<b>2 344</b>	<b>2 817</b>	<b>2 861</b>	<b>3 650</b>	<b>3 861</b>	<b>4 231</b>	<b>4 039</b>	<b>4 208</b>	<b>4 829</b>	<b>+106,0</b>	<b>+14,8</b>	
Fresne-Camilly	450	434	464	685	696	787	815	815	873	+94,0	+7,1	
Giberville	2 788	3 469	3 560	4 381	4 574	4 606	4 735	4 954	4 984	+78,8	+0,6	
Grentheville	194	224	188	311	597	753	930	901	888	+357,7	-1,4	
Hermanville-sur-Mer	1 065	1 160	1 312	1 753	2 113	2 661	2 692	2 767	3 064	+187,7	+10,7	
Herouville-Saint-Clair	1 784	9 041	23 712	24 298	24 795	24 025	22 766	21 360	22 701	+1 172,5	+6,3	
<b>ifs</b>	<b>1 791</b>	<b>2 681</b>	<b>4 574</b>	<b>5 635</b>	<b>6 974</b>	<b>9 208</b>	<b>10 684</b>	<b>11 347</b>	<b>11 768</b>	<b>+557,1</b>	<b>+3,7</b>	
Lion-sur-Mer	1 531	1 613	1 748	1 823	2 086	2 401	2 568	2 641	2 424	+58,3	-8,2	
Louvigny	771	951	1 252	1 384	1 712	1 766	2 531	2 671	2 771	+259,4	+3,7	
Mathieu	841	964	1 100	1 255	1 577	1 625	1 972	1 949	2 195	+161,0	+12,6	
Mondeville	9 081	9 788	9 302	9 392	9 488	10 428	10 230	9 506	9 811	+8,0	+3,2	
Mouen	403	455	736	833	1 166	1 292	1 283	1 345	1 565	+288,3	+16,4	
Ouistreham	4 780	5 223	6 140	6 310	6 709	8 679	9 252	9 458	9 117	+90,7	-3,6	
Périers-sur-le-Dan	199	196	282	360	491	456	492	500	488	+145,2	-2,4	
Castine-en-Plaine	600	677	745	770	789	887	1 113	1 299	1 442	+140,3	+11,0	
Rosel	258	280	317	373	543	558	510	556	554	+114,7	-0,4	
Rots	881	935	1 075	1 152	1 266	1 354	1 400	1 436	2 408	+173,3	+67,7	
Le Castelet	627	655	659	633	733	866	1 176	1 281	1 455	+132,1	+13,6	
Saint-André-sur-Orne	905	1 044	1 156	1 242	1 310	1 606	1 857	1 865	1 817	+100,8	-2,6	
Saint-Aubin-D'Arquenay	264	326	403	504	567	633	777	788	972	+268,2	+23,4	
Saint-Contest	647	766	810	1 100	1 541	1 989	2 349	2 497	2 510	+287,9	+0,5	
Saint-Germain-La-Blanche-Herbe	265	232	1 327	1 223	1 615	2 531	2 473	2 470	2 310	+771,7	-6,5	
Saint-Manvieu-Norrey	780	839	950	1 031	1 291	1 417	1 723	1 734	1 942	+149,0	+12,0	
Soliers	471	541	695	1 053	1 625	1 733	2 102	2 146	2 087	+343,1	-2,7	
Thaon	568	573	768	1 146	1 153	1 350	1 455	1 472	1 503	+164,6	+2,1	
Tourville-sur-Odon	314	295	300	515	889	1 067	1 141	1 076	1 026	+226,8	-4,6	
Saline	1 137	1 375	1 975	3 011	3 129	3 176	3 645	3 669	5 468	+380,9	+49,0	
Verson	1 335	1 380	1 743	2 215	3 153	3 580	3 643	3 565	3 557	+166,4	-0,2	
Villons-les-Buissons	145	178	376	438	550	554	661	711	728	+402,1	+2,4	
<b>CU Caen la Mer Normandie</b>	<b>145 662</b>	<b>180 150</b>	<b>213 960</b>	<b>223 265</b>	<b>236 718</b>	<b>252 259</b>	<b>256 091</b>	<b>255 405</b>	<b>265 466</b>	<b>+82,2</b>	<b>+3,9</b>	
Hors Caen	53 942	69 888	94 320	109 197	123 872	138 272	145 692	146 612	160 063	+196,7	+9,2	
Le Calvados	480 780	519 716	560 967	589 559	618 478	648 385	671 351	685 262	693 679	+44,3	+1,2	
La France métropolitaine	46 425 393	49 711 853	52 591 584	54 334 871	56 615 155	58 518 395	61 399 541	63 070 344	64 468 792	+38,9	+2,2	

Valeurs supérieures à celle de la CU Caen la Mer Normandie

## Les évolutions détaillées de la population, de 1999 à nos jours - Iris de Fleury-sur-Orne

Source : Insee, RP 1999-2015

	Population municipale			Taux d'évolution en %	
	1999	2010	2015	1999-2010	2010-2015
Centre	1 659	1 392	1 399	-16,1	+0,6
Secteur périphérique	2 573	2 726	3 345	+6,0	+22,7
Fleury-sur-Orne	4 232	4 118	4 744	-2,7	+15,2
ifs	9 207	11 028	11 562	+19,8	+4,8
<b>CU Caen la Mer Normandie</b>	<b>252 139</b>	<b>255 223</b>	<b>264 376</b>	<b>+1,2</b>	<b>+3,6</b>
Hors Caen	138 132	146 269	158 116	+5,9	+8,1
Le Calvados	648 299	683 105	693 579	+5,4	+1,5
La France métropolitaine	58 520 688	62 764 743	64 300 821	+7,3	+2,4

Valeurs supérieures à celle de Fleury-sur-Orne

## Les personnes âgées de 60 ans et plus - Détail CU

Source : Insee, RP 2015

	Personnes âgées de ...						Total 75 ans et plus	
	60-74 ans		75-84 ans		85 ans et plus			
	Effectif	Part* en %	Effectif	Part* en %	Effectif	Part* en %	Effectif	Part* en %
Authie	218	13,9	71	4,5	16	1,0	87	5,5
Bénouville	420	20,0	88	4,2	21	1,0	109	5,2
Biéville-Beuville	549	17,5	235	7,5	128	4,1	363	11,5
Blainville-sur-Orne	881	15,7	262	4,7	113	2,0	375	6,7
Bourguébus	171	9,3	60	3,2	33	1,8	93	5,0
Thue et Mue	796	14,2	203	3,6	83	1,5	286	5,1
Bretteville-sur-Odon	814	21,3	312	8,2	169	4,4	481	12,6
Caen	13 511	12,7	6 520	6,1	3 905	3,7	10 425	9,8
Cairon	305	15,7	54	2,8	13	0,7	67	3,5
Cambes-en-Plaine	313	18,5	71	4,2	11	0,7	82	4,9
Carpiquet	387	16,1	164	6,8	111	4,6	275	11,5
Colleville-Montgomery	515	21,7	146	6,2	60	2,6	207	8,7
Colombelles	927	14,2	377	5,8	205	3,1	582	8,9
Cormelles-le-Royal	938	19,4	399	8,3	176	3,7	575	11,9
Cuverville	337	16,3	74	3,6	16	0,8	91	4,4
Démouville	564	17,5	190	5,9	41	1,3	230	7,1
Epron	319	19,5	94	5,8	27	1,6	121	7,4
Eterville	234	14,8	69	4,4	20	1,3	89	5,6
<b>Fleury-sur-Orne</b>	<b>734</b>	<b>15,5</b>	<b>256</b>	<b>5,4</b>	<b>151</b>	<b>3,2</b>	<b>407</b>	<b>8,6</b>
Fresne-Camilly	158	18,6	48	5,7	15	1,8	63	7,4
Giberville	738	14,8	333	6,7	81	1,6	414	8,3
Grentheville	135	15,5	36	4,2	6	0,7	42	4,8
Hermanville-sur-Mer	708	23,4	133	4,4	73	2,4	206	6,8
Herouville-Saint-Clair	3 068	13,7	1 040	4,6	390	1,7	1 430	6,4
<b>Iffs</b>	<b>1 515</b>	<b>13,1</b>	<b>685</b>	<b>5,9</b>	<b>281</b>	<b>2,4</b>	<b>966</b>	<b>8,4</b>
Lion-sur-Mer	479	20,0	157	6,6	73	3,0	230	9,6
Louvigny	391	14,0	153	5,5	77	2,8	230	8,3
Mathieu	453	20,8	121	5,6	54	2,5	175	8,0
Mondeville	1 530	15,7	668	6,9	263	2,7	931	9,6
Mouen	246	16,5	42	2,8	18	1,2	60	4,0
Ouistreham	2 077	22,6	888	9,7	452	4,9	1 340	14,6
Périers-sur-le-Dan	121	25,4	33	6,9	12	2,5	45	9,5
Castine-en-Plaine	171	12,2	44	3,2	18	1,3	62	4,4
Rosel	159	28,1	24	4,3	6	1,1	30	5,4
Rots	396	16,5	135	5,6	29	1,2	164	6,8
Le Castelet	142	10,2	59	4,2	37	2,7	96	6,9
Saint-André-sur-Orne	237	13,2	113	6,3	25	1,4	138	7,6
Saint-Aubin-D'Arquenay	125	14,3	30	3,5	11	1,3	42	4,8
Saint-Contest	488	19,6	120	4,8	30	1,2	150	6,0
Saint-Germain-La-Blanche-Herbe	320	13,6	84	3,6	21	0,9	105	4,5
Saint-Manvieu-Norrey	286	15,0	65	3,4	17	0,9	82	4,3
Soliers	371	17,5	85	4,0	14	0,7	100	4,7
Thaon	252	17,6	59	4,1	20	1,4	79	5,5
Tourville-sur-Odon	164	16,1	37	3,6	6	0,6	43	4,2
Saline	933	17,1	359	6,6	178	3,3	537	9,9
Verson	641	18,3	207	5,9	126	3,6	333	9,5
Villons-les-Buissons	180	24,9	35	4,8	7	1,0	42	5,8
<b>CU Caen la Mer Normandie</b>	<b>39 419</b>	<b>14,9</b>	<b>15 438</b>	<b>5,8</b>	<b>7 640</b>	<b>2,9</b>	<b>23 078</b>	<b>8,7</b>
Hors Caen	25 908	16,4	8 918	5,6	3 735	2,4	12 653	8,0
Le Calvados	114 942	16,6	45 166	6,5	22 380	3,2	67 546	9,7
La France métropolitaine	10 054 291	15,6	4 032 428	6,3	1 976 749	3,1	6 009 177	9,3

\* parmi l'ensemble de la population

## Les personnes âgées de 75 ans et plus

Source : Insee, RP 1990-2015

	Part des personnes âgées de 75 ans et plus parmi l'ensemble de la population en %			Indice d'évolution des générations âgées (60-74 ans / 75 ans et plus) en 2014
	1999	2010	2015	
Centre	6,0	12,1	14,8	1,39
Secteur périphérique	3,3	5,5	6,0	2,23
Fleury-sur-Orne	4,4	7,7	8,6	1,80
Ifs	3,7	5,4	8,4	1,57
CU Caen la Mer Normandie	5,6	8,3	8,7	1,71
Hors Caen	4,2	7,1	8,0	2,05
Le Calvados	6,6	9,1	9,7	1,70
La France métropolitaine	7,1	9,0	9,3	1,67

Valeur inférieure à celle de Fleury-sur-Orne

Valeur proche de celle de Fleury-sur-Orne

Valeur supérieure à celle de Fleury-sur-Orne

## Note méthodologique

### *Une projection des populations par prolongement des tendances de constructions de logement*

Les projections de population présentées ici sont réalisées à partir des données des derniers recensements (depuis 1999). Elles utilisent les tables de mortalité [une espérance de vie à la naissance : passant de 85,0 ans en 2013 à 87,7 ans en 2030 pour les femmes, et de 78,7 ans en 2013 à 82,7 ans en 2030 pour les hommes] et de natalité [1,95 enfant par femme en moyenne et un âge moyen à la maternité de 31,3 ans en 2030] par classe d'âge projetées au niveau national (tables Insee Omphale, scénario central) et la structure par âge des migrations résidentielles observées entre 2014 et 2015. Le calcul des naissances et décès réalisé à partir des quotients de natalité et de mortalité Omphale est ajusté via les observations issues des données état-civil.

L'évolution du parc de logement prise en compte reprend pour Fleury-sur-Orne la moitié du nombre moyen de nouveaux logements observé sur la période 2010-2015. Concernant l'évolution de la diminution de la taille moyenne des ménages, le taux observé entre 2010 et 2015 est prolongé. De même, le taux d'évolution de la part des résidences principales parmi l'ensemble des logements observé entre 2010 et 2015 est prolongé.

Ainsi, les projections de population que nous vous proposons, au-delà de poursuivre le rythme des constructions passées, reposent sur quelques postulats de base :

- elles partent du principe que les logements correspondent et correspondront à un besoin réel et donc qu'ils ne resteront pas vacants
- elles considèrent aussi que le rythme de construction est tenable et qu'il existe donc suffisamment de foncier disponible sur le territoire.

Les méthodes de projections démographiques sont des outils d'aide à la décision et d'analyse. Elles n'indiquent pas une prévision exacte des populations attendues sur le territoire mais une analyse de l'impact sur l'évolution de la population des dynamiques étudiées. Elles sont basées sur un grand nombre d'hypothèses et doivent par conséquent être considérées avec précautions. Une variation sur l'une ou l'autre des hypothèses considérées ferait varier les populations projetées.

# Lexique

---

## A

**L'allocation pour adulte handicapé (AAH)** permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées de plus de 20 ans (ou de plus de 16 ans, si il n'est plus considéré comme étant à charge pour le bénéfice des prestations familiales.) et jusqu'à l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'incapacité de 50 % à 79 %. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage vieillesse, invalidité ou rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

**Actifs** : La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

**Actifs occupés** : Population active ayant un emploi (ou actifs ayant un emploi). Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes : - exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ; - aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;

- être apprenti, stagiaire rémunéré ; - être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; - être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

**Âge atteint** : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. L'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance.

**Âge révolu** : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. L'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire

**Allocataires CAF** : Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation au regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire est une notion de foyer (à rapprocher des ménages au sens Insee) et non d'individu. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Les CAF gèrent deux types de prestations : - Les prestations légales, dont les barèmes et les conditions d'attribution sont fixés nationalement (ex : allocations familiales, allocation logement, etc..) - Des aides d'action sociale (aides

financières individuelles, interventions de travailleurs sociaux, ...), gérées par chacune des CAF et dont les conditions d'attribution sont spécifiques à chaque caisse. Les données disponibles concernent uniquement les bénéficiaires de prestations légales.

## B

**Bas niveaux de formation** : Sont considérées comme de bas niveaux de formation les personnes de 15 ans et plus non scolarisées, n'ayant aucun diplôme, ou ayant un Certificat d'études primaires, un Bepc ou un brevet des collèges. La population scolarisée est exclue.

## C

Les **catégories socioprofessionnelles** (« CSP »), ou plus exactement selon la terminologie de l'Insee les « professions et catégories socioprofessionnelles » (« PCS ») constituent un classement de la population en grands ensembles cohérents : six catégories d'actifs, auxquelles il convient d'ajouter les retraités et une catégorie « divers », regroupant les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les militaires du contingent, les étudiants, les femmes (et les hommes) au foyer, etc. Les catégories d'actifs sont divisées en fonction de plusieurs critères : le type d'emploi, le statut (indépendant ou non), la qualification, la rémunération, etc. Les six principales sont : agriculteurs, artisans commerçants et chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés et ouvriers.

**Chômeurs** : Il existe deux définitions du chômage. La première est celle de l'Insee, qui utilise les normes du Bureau international du travail. Un chômeur est une personne âgée de plus de 15 ans, qui n'a pas travaillé la semaine de référence de l'enquête (même

une heure), se trouve disponible dans les 15 jours et recherche activement un emploi. La seconde est celle du ministère de l'emploi : elle comptabilise les demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi dans différentes catégories. Il s'agit donc d'une définition administrative.

Pôle emploi enregistre les demandeurs d'emploi en trois principales catégories :

- catégorie A : tous les demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité le mois précédent (1). C'est la catégorie de base, la plus commentée.
- catégorie B : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite, moins de 78 heures le mois précédent.
- catégorie C : demandeurs d'emploi ayant travaillé plus de 78 heures le mois précédent.

(1) Le « mois précédent » ne signifie pas que ces personnes exercent régulièrement une telle activité.

**Clap (Connaissance Locale de l'Appareil Productif)** : système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

**Contrats précaires** : Sont considérés comme contrats précaires les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés. La part des salariés en contrats précaires donne une indication de la stabilité d'accès à l'emploi de la population salariée résidant sur le territoire.

La **CMU-C** (couverture maladie universelle complémentaire), attribuée sous condition de ressources, permet d'avoir accès à une assurance complémentaire gratuite, ce qui correspond dans le langage courant à la « mutuelle ». La CMU-C, comme les

assurances complémentaires, couvre plus ou moins totalement la partie de frais non remboursés par le régime général d'assurance maladie.

## D

**Déciles** : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : de D1 à D9) sont les valeurs qui la partagent en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1er décile (resp. 9e décile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10% des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie...

## E

**L'écart interdécile** est la différence entre le neuvième et le premier décile, le plus souvent exprimée en euros par mois. Le neuvième décile est le revenu le plus faible des 10% les plus aisés, le premier décile est le revenu le plus élevé des 10% les plus pauvres.

**Emplois stables** : Nous considérons en emploi stable les salariés à temps complet et sans limitation de durée (CDI ou fonction publique).

## F

Une **famille monoparentale** est constituée d'un adulte isolé ayant la charge d'un ou plusieurs enfant(s). L'adulte est dans 90% des cas la mère. Par « enfant » on entend les personnes à charge âgées de moins de 25 ans. On ne considère que les enfants célibataires.

Une **famille nombreuse** est une famille comprenant au moins trois enfants de moins de 25 ans.

## H

**Hauts niveaux de formation** : Sont considérées comme de hauts niveaux de formation les personnes de 15 ans et plus non scolarisées, de niveau bac + 2 et plus.

La population scolarisée est exclue.

## I

**L'indice de vieillissement des générations âgées** rapporte la population âgée de 60 à 74 ans à la population âgée de 75 ans et plus. Cet indicateur permet d'appréhender, sans réaliser de projections de populations, l'évolution programmée de la population âgée et ainsi le vieillissement à venir de la population. En effet, le rapport entre ces deux générations donne une idée du remplacement des générations pour la décennie suivante. Plus ce rapport est élevé, plus la génération des 60-74 ans est importante par rapport à la génération des 75 ans et plus, et plus la population des personnes âgées est susceptible d'augmenter dans la décennie à venir. Et inversement, plus ce rapport est faible, plus la population des 75 ans et plus est susceptible de diminuer dans la décennie à venir. Cet indicateur est surtout significatif pour les comparaisons entre territoires. En effet, il ne prend pas en compte les taux de mortalité (l'intégralité de la génération des 60-74 ans n'atteindra pas l'âge de 75 ans et plus), ni les migrations susceptibles d'intervenir sur la décennie. Il doit être considéré avec autant de précautions si le territoire comprend des structures d'accueil des personnes âgées.

**Iris** signifie « Ilots regroupés pour l'information statistique ». C'est la plus petite division territoriale statistique définie par l'Insee. Un Iris résidentiel regroupe toujours environ 2 000 habitants. En ville, un Iris correspond à peu près à l'idée la plus commune du « quartier ». Il peut être de superficie très différente selon la densité de population.

## L

Les **logements du secteur social** selon l'Insee, sont :

- les logements appartenant à des

organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ;

- les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM. Remarque : Les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées ne font partie des logements du secteur social.

Un **logement vacant** est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente, à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...)

## M

**Médiane** : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., la médiane (D5 ou Q2) partage la population en deux sous-populations égales.

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Le nombre de ménages et le nombre de résidences principales sont égaux.

Remarque : les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...)

sont considérées comme vivant hors ménage.

Les **minima sociaux** visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le système français de minima sociaux comporte divers dispositifs dont un spécifique aux départements d'outre-mer (Dom). Le RSA qui vise à lutter contre les exclusions est un des plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple : - les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ; - les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés - AAH) ; - les personnes âgées (minimum vieillesse).

## N

**Naissances** : Les statistiques annuelles, concernant les naissances domiciliées, sont élaborées par l'Insee à partir des bulletins statistiques de l'état civil. Le lieu de l'évènement est celui du domicile de la mère.

**Niveau de vie** : Revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

**Nouveaux arrivants** : Les nouveaux arrivants sur la commune correspondent aux populations nouvellement arrivées sur la commune. Le recensement de la population considère comme immigrants les personnes qui résident sur la commune et n'y résidaient pas 5 ans auparavant quel que soit leur parcours résidentiel intermédiaire.

## P

**Petites résidences principales** : Ce sont les résidences principales composées de 1 ou 2 pièces. Sont dénombrées les pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface excède 12 m<sup>2</sup>) ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain, ...

La **population «comptée à part»**, comprend les personnes qui habitent hors de la commune, mais qui y ont gardé une résidence : les étudiants qui poursuivent leurs études dans une autre ville, les militaires ou personnes âgées qui ont conservé un logement mais qui ne vivent plus dans la commune notamment.

La **population «municipale»** comprend toutes les personnes qui vivent effectivement dans la commune. On y trouve aussi bien les ménages qui demeurent en logement individuel, que les étudiants en cité-universitaire, les personnes âgées en maison de retraite, où les personnes en habitat mobile, etc. La **Population non scolarisée** comprend les personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement. La **population totale** d'une commune est la somme de la population municipale et de la population comptée à part. La somme des populations totales des communes n'est pas équivalente à la population française, car elle comprend des doubles comptes. Un étudiant «compté à part», par exemple, peut être enregistré dans deux communes à la fois au sens de la population totale, une fois dans la commune de ses parents, une fois là où il étudie. Seule la population municipale est dite «sans double compte» : la somme est égale à la population totale.

**Prestations sociales** : Ensemble des prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu minimum d'insertion, revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, allocation de parent isolé, allocation de solidarité aux personnes âgées).

## Q

**Quartiles** : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., les quartiles (au nombre de 3 : de Q1 à Q3) sont les valeurs qui la partagent en 4 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1er quartile (resp. 3e quartile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 25 % des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie...

## R

**Ratio aidants / aidés** : De manière schématique, les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants susceptibles d'aider les personnes âgées peuvent être assimilés aux 55 à 64 ans (populations des aidants). Le rapport entre les 55-64 ans (population des aidants) et les 85 ans et plus (population à aider) donne une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes par leur famille.

Une **résidence principale** est un logement, occupé de façon permanente et à titre principal par un ménage, le nombre de ménages est donc égal à celui des résidences principales. Le nombre de résidences principales comprend les logements ordinaires (voir ci-dessus), mais aussi toutes les autres formes de logements (foyers, habitat de fortune, roulotte, etc.).

Résidence secondaire ou occasionnelle : La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir ; c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées. Les

résidences secondaires correspondent aux logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques. Les logements occasionnels regroupent les logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

Le **revenu fiscal par unité de consommation** divise le revenu global du ménage par un nombre de parts baptisées «unités de consommation», ce qui permet de comparer les niveaux de vie des ménages de taille différente, en prenant en compte leur composition. Les parts ne sont pas toutes de même taille. Selon le système utilisé par l'Insee, le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

Les allocataires bénéficiant d'un **revenu garanti** sont des allocataires percevant au moins une des prestations parmi les allocations suivantes : RSA, AAH, RSO.

Le **revenu médian** d'une population donnée (des ménages, des personnes seules, des familles monoparentales, etc.) est celui qui partage cette population en deux, autant gagnent moins, autant gagnent davantage.

**RSA (Revenu de solidarité active)** : Entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine et le 1er janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, cette prestation remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) pour les personnes privées d'emploi. Il apporte une incitation financière aux personnes sans ressource qui reprennent un emploi (le RSA garantit à quelqu'un qui reprend un travail que ses revenus augmentent). Enfin il complète les

ressources des personnes dont l'activité professionnelle ne leur apporte que des revenus limités.

## S

**Sédentaires** : Au recensement de la population les sédentaires sont les populations qui résidaient sur la même commune 5 ans auparavant.

**Seuil de pauvreté** : Il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes vivant en France métropolitaine.

Le **solde migratoire** est la différence entre les entrées (immigrants) et les sorties (émigrants) d'un territoire donné, à titre permanent, pour une année donnée.

Le **solde naturel** correspond à la différence entre les naissances et les décès.

## T

La **taille moyenne des ménages** reflète le nombre de personnes vivant par ménage (ou résidence principale).

**Taux de pauvreté** : Pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

**Taux de polarisation de l'emploi** : Le taux de polarisation rapporte le nombre d'emplois situés sur la commune, au nombre d'actifs occupés (ayant un emploi) résidant sur la commune. Un taux proche de zéro caractérise une commune résidentielle, qui ne dispose que de très peu d'emplois. Un taux nettement supérieur à un caractérise une ville qui attire chaque jour un nombre élevé d'actifs occupés. Il y a équilibre lorsque le taux est égal à un. Dans ce cas, les départs quotidiens vers le lieu de travail sont équivalents en volume aux arrivées quotidiennes d'actifs occupés, ou tous les emplois sont occupés par des actifs de la commune (pas de départs et pas d'arrivées).

Le **taux estimé de fécondité** est le rapport entre la moyenne des naissances au cours des trois dernières années et la population féminine âgée de 15 à 44 ans (en âge d'avoir des enfants). Il diffère de l'indice conjoncturel de fécondité calculé par l'Insee.

**Temps partiel** : La répartition des actifs ayant un emploi selon qu'ils occupent leur emploi principal à temps partiel ou à temps complet est réalisée sur la base de la déclaration des personnes concernées.

## U

L'**unité de consommation** permet de comparer les niveaux de vie de ménages de taille différente en prenant en compte leur composition. L'Insee utilise la méthode de calcul suivante : le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part entière (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

# Les sources de données exploitées

---

## INSEE

### Les recensements de la population

- Historique des populations légales
- Données Profils Insee 1990-1999
- Base de chiffres clés recensement rénové
- Base de tableaux détaillés recensement rénové
- Base de données infra-communales recensement rénové
- Fichiers détails recensement rénové

### L'état civil

- Naissances domiciliées
- Décès domiciliés

### Les impôts

- Les revenus fiscaux localisés des ménages DGI
- Les Indicateurs de structure et de distribution des revenus DGI
- Les taux de pauvreté FiLoSoFi
- Les niveaux de vie FiLoSoFi

### Omphale

- Les tables de fécondité et mortalité

## CAF

- Les bénéficiaires des prestations légales
- Les Allocataires des prestations légales

## CNAM-TS

- La population des bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie
- Couverture maladie universelle complémentaire

## DARES

- Les Demandeurs d'emploi en fin de mois

# Portrait territorial



Contact :

Stéphanie Bigo

stephanie.bigo@compas-tis.com

Tél. : 02 51 80 69 80

Nantes - Paris - Strasbourg

**Nous suivre :**



Le Compas intervient dans le champ de l'action publique et est spécialiste du développement social local depuis 25 ans.

Le compas c'est à la fois une expertise et un accompagnement en matière d'observation et de compréhension des enjeux de cohésion sociale sur les territoires, d'analyse prospective de leur devenir et d'évaluation des réponses qui y sont mises en œuvre. Et ce grâce à une équipe pluridisciplinaire expérimentée.

Publications en accès libre :

[www.lecompas.fr](http://www.lecompas.fr)

[www.observationsociete.fr](http://www.observationsociete.fr)